

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DES TERRES PUISEAUTINES

## PIECE 5.1 : ANNEXES SANITAIRES

---

Prescrit le 15 Décembre 2015  
Approuvé par le conseil communautaire le 14 décembre 2021



# Sommaire

<b>1. EAU POTABLE</b> .....	<b>6</b>
1.1 LA GESTION DE L'EAU POTABLE SUR LE PUISEAUTIN .....	8
1.2 LE BILAN QUALITATIF .....	9
1.3 LE BILAN QUANTITATIF .....	10
1.4 SIAEP DE LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE – ONDREVILLE-SUR-ESSONNE .....	11
1.5 SIAEP DE BOËSSES - ECHILLEUSES - GRANGERMONT .....	13
1.6 SIAEP BDOP .....	16
1.7 SMERB.....	21
1.8 SI PEP DU BEGY .....	23
1.9 AULNAY-LA-RIVIERE .....	25
1.10 BROMEILLES.....	28
1.11 DESMONTS .....	30
1.12 PUISEAUX .....	32
<b>2. DEFENSE INCENDIE</b> .....	<b>38</b>
2.1 REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE .....	40
2.2 SITUATION DES DIFFERENTES COMMUNES .....	40
2.2.1 Augerville-la-Rivière .....	41
2.2.2 Aulnay-la-Rivière .....	42
2.2.3 Boësses .....	44
2.2.4 Briarres-sur-Essonnes .....	45
2.2.5 Bromeilles .....	47
2.2.6 Desmont .....	48
2.2.7 Dimancheville .....	49
2.2.8 Echilleuses .....	51
2.2.9 Grangermont .....	52
2.2.10 La Neuville-sur-Essonnes .....	53
2.2.11 Ondreville-sur-Essonnes .....	55
2.2.12 Orville .....	56
2.2.13 Puiseaux.....	58
<b>3. ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>64</b>
3.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	66
3.1.1 Station d'épuration d'Aulnay-la-Rivière .....	66
3.1.2 Station d'épuration de Boësses .....	67
3.1.3 Station d'épuration de Briarres-sur-Essonnes – Dimancheville – hameau du Pont à Puiseaux .....	69
3.1.4 Station d'épuration de Desmonts .....	71
3.1.5 Station d'épuration d'Echilleuses .....	72
3.1.6 Station d'épuration de Grangermont .....	73
3.1.7 Station d'épuration d'Orville .....	73
3.1.8 Station d'épuration de Puiseaux.....	75
3.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	77
3.2.1 Schéma Directeur d'assainissement .....	77
3.2.2 Communes relevant de l'assainissement autonome .....	78
3.3 RESEAUX D'EAUX PLUVIALES .....	78

3.3.1 Aulnay-la-Rivière .....	78
3.3.2 Briarres-sur-Essonne .....	79
3.3.3 Dimancheville .....	79
3.3.4 Echilleuses .....	80
3.3.5 La Neuville-sur-Essonne .....	80
3.3.6 Orville .....	80
3.3.7 Ondreville-sur-Essonne .....	81
3.3.8 Puiseaux - hameau du Pont .....	82
<b>4. DECHETS .....</b>	<b>83</b>
4.1 PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	85
4.2 SITOMAP .....	85

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur l'alimentation en eau, l'assainissement, l'élimination des déchets. La défense incendie a également été traitée. Il s'agit de prendre en compte les contraintes propres à ces équipements (capacités, possibilités d'extension) dans les choix d'urbanisme ou d'envisager les grandes lignes de leurs extensions et de leur renforcement si besoin.

# 1.EAU POTABLE



## Préambule

Il est à préciser que l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable est en cours sur le territoire des Terres Puiseautines. Il n'englobe pas la commune d'Augerville-la-Rivière qui est alimentée pour le bourg par le SME de la Région de Buthiers et pour le hameau de La Gare par le forage de la commune déléguée de Labrosse (Le Malesherbois). Cette étude a été confié à IRH Ingénieur Conseil 803, bd Duhamel du Monceau ZAC du Moulin 45166 Olivet cedex. Un rapport de phase 3 a été remis le 14 janvier 2020. Il propose plusieurs scénarii pour l'alimentation et la sécurisation en eau potable sur le Puiseautin. Les choix, au moment de la rédaction des annexes sanitaires, n'ont pas été faits.

### 1.1 La gestion de l'eau potable sur le Puiseautin

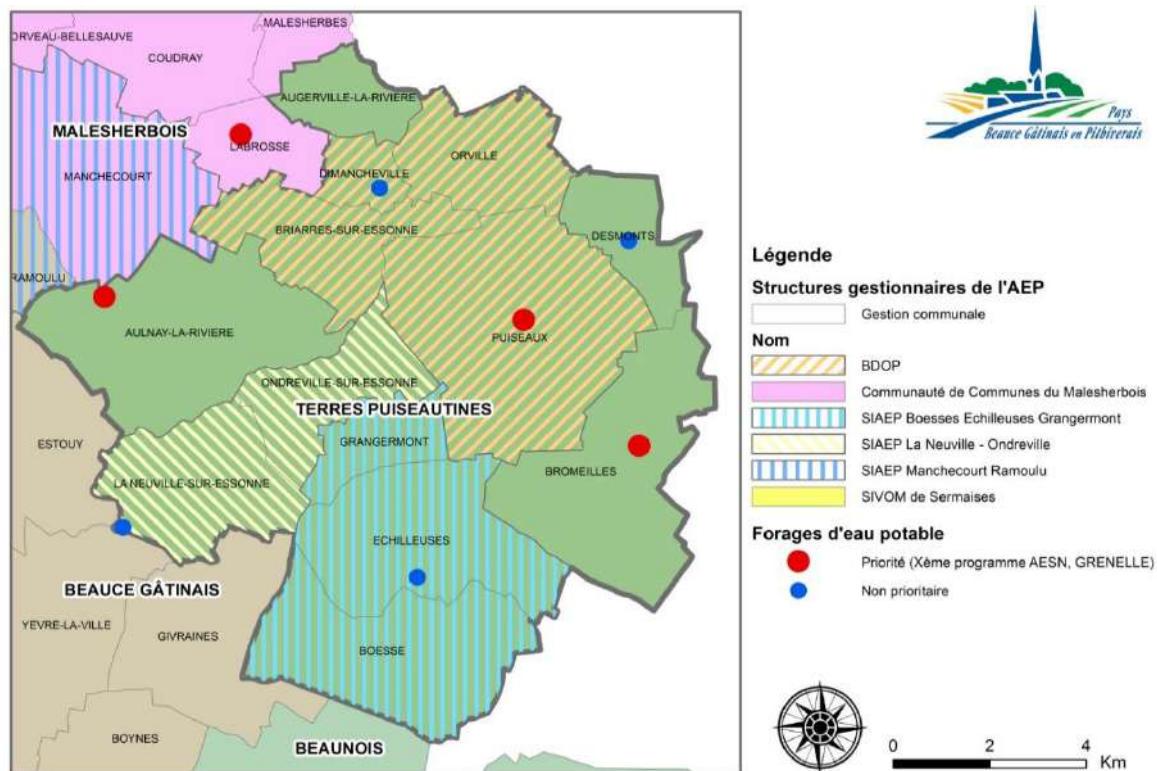
L'alimentation en eau sur le territoire est assurée soit au niveau communal soit par le biais de l'adhésion à un syndicat.

Quatre syndicats assurent l'alimentation en eau potable sur le territoire. Trois de ces syndicats regroupent exclusivement des communes de la CCTP :

- SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne,
- SIAEP Boësses - Echilleuses - Grangermont,
- SIAEP de Briarres-sur-Essonne -Dimancheville - Orville - Le Pont (hameau de Puiseaux).

Le seul syndicat "extérieur" à la CCTP est le SME de la région de Buthiers qui alimente la commune d'Augerville-la-Rivière ainsi, hors territoire de la CCTP, que les communes de Buthiers, Nanteau-sur-Essonne, Boulancourt.

Les communes assurant directement leur alimentation en eau potable sont : Aulnay-la-Rivière, Bromeilles, Desmont, Puiseaux.



Contrairement à ce qui est indiqué sur la carte ci-dessus le captage de Bromeilles n'est pas prioritaire

## 1.2 Le bilan qualitatif

Source : Schéma Directeur AEP de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais – Rapport d'étude – Phase 3 : Schéma d'alimentation en eau potable – IRH – 15 janvier 2020.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes qualités d'eau rencontrées actuellement ainsi que la vulnérabilité de chaque ressource à l'échelle de l'ancien périmètre de la communauté de communes des Terres Puiseautines.

Rappels des limites de qualité (LQ) et références de qualité (RQ) :

Sélénium : 10 µg/L (LQ)

Nitrates : 50 mg/L (LQ)

Perchlorates : Avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

- > 4 µg/L interdiction pour les nourrissons < 6mois

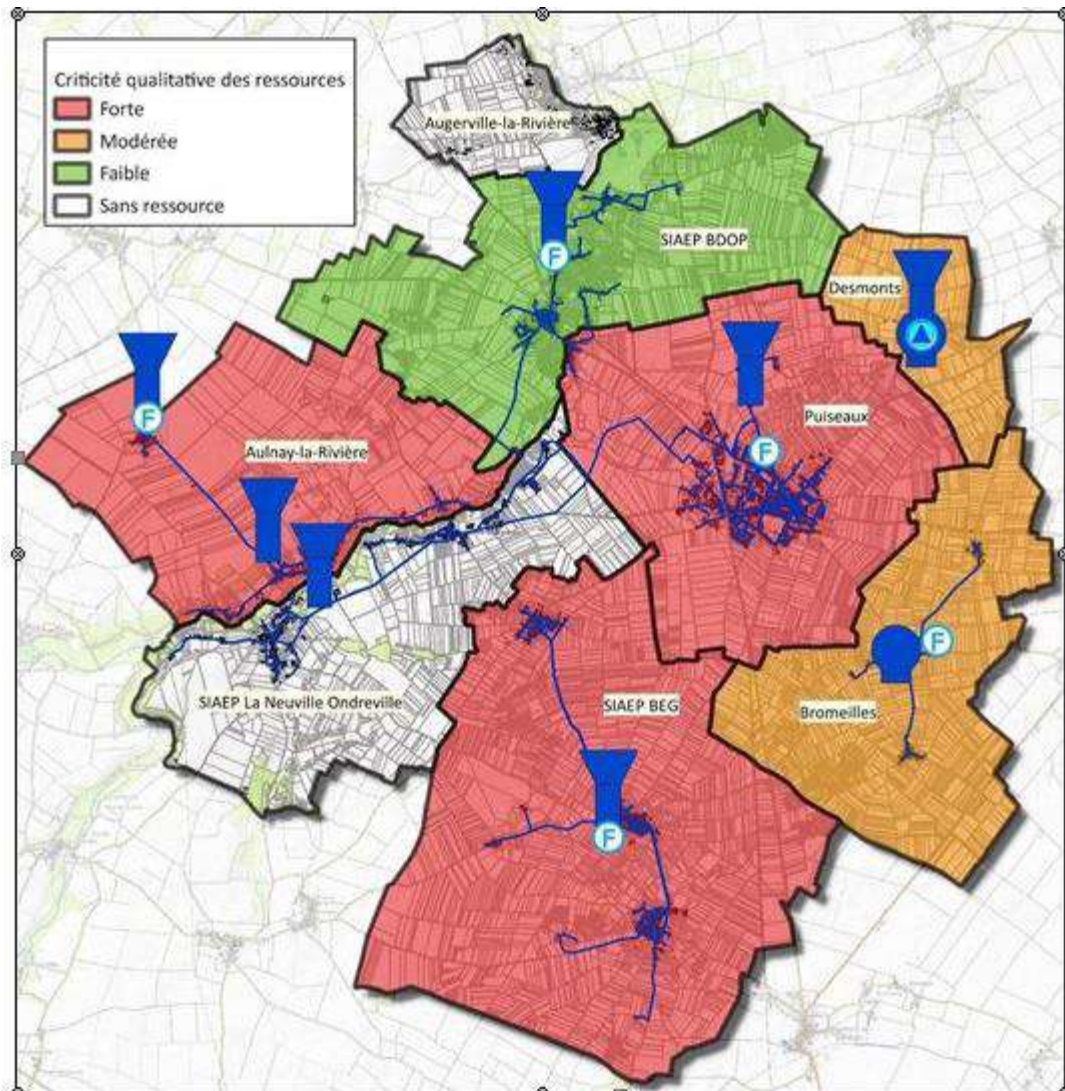
- > 15 µg/L pour les femmes enceintes ou allaitantes

Service AEP	Qualité de l'eau	Vulnérabilité de la ressource
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	Sélénium proche de la LQ : 8 µg en moyenne Nitrates > LQ Perchlorates > LQ	Forte
<b>SIAEP BDOP</b>	Sélénium proche de la LQ : 8 µg en moyenne Nitrates < LQ Perchlorates > RQ	Faible
<b>SIAEP BEG</b>	Sélénium > LQ Nitrates < LQ Perchlorates < RQ	Faible
<b>Bromeilles</b>	Sélénium < LQ Nitrates proches de la LQ : 43 µg en moyenne Perchlorates > RQ	Forte
<b>Desmonts</b>	Sélénium < LQ Nitrates < LQ Perchlorates < RQ	Forte
<b>Puiseaux</b>	Sélénium > LQ Nitrates < LQ Perchlorates < RQ	Forte

Au travers de cet état des lieux, un critère « criticité qualitative » sur l'aspect qualitatif des ressources peut être mise en place au travers des règles suivantes :

- Forte criticité : au moins un dépassement de limite de qualité est diagnostiqué ;
- Criticité modérée : forte vulnérabilité de la ressource ;
- Faible criticité : faible vulnérabilité de la ressource et absence de dépassement de limite de qualité.

La cartographie suivante présente le critère « criticité qualitative » à l'échelle du périmètre d'étude.



La problématique « qualité » des ressources en eau potable est prépondérante à l'échelle du territoire.

### 1.3 Le bilan quantitatif

Source : Schéma Directeur AEP de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais – Rapport d'étude – Phase 3 : Schéma d'alimentation en eau potable – IRH – 15 janvier 2020.

Le tableau ci-après synthétise, pour chaque ressource, les débits journaliers de pompage autorisés ainsi que la capacité de production en fonction des besoins moyens/de pointe actuels et futurs.

***En l'état actuel, les ressources actuelles permettent de répondre aux besoins en eau moyen/de pointe en situations actuelle et future.***

Service AEP	Autorisation de prélèvement Moyenne / Maximum	Capacité de production en % de l'autorisation de prélèvement	
		Besoin moyen / de pointe	
		Situation actuelle	Situation future
<b>Aulnay-la-Rivière</b>	300 / 350 m <sup>3</sup> /j	32 / 49 %	30 / 46 %
<b>SIAEP BDOP</b>	NC / 440 m <sup>3</sup> /j	36 / 45 %	48 / 59 %
<b>SIAEP BEG</b>	330 / 600 m <sup>3</sup> /j	67 / 50 %	61 / 45 %
<b>Bromeilles</b>	NC / 180 m <sup>3</sup> /j	29 / 38 %	25 / 32 %
<b>Desmonts</b>	Absence de réglementation		
<b>Puiseaux &amp; SIAEP de La Neuville Ondreville</b>	1 150 / 1 800 m <sup>3</sup> /j	68 / 58 %	80 / 68 %

## 1.4 SIAEP de La Neuville-sur-Essonne – Ondreville-sur-Essonne

*Avertissement : Les données du RPQS de 2015 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

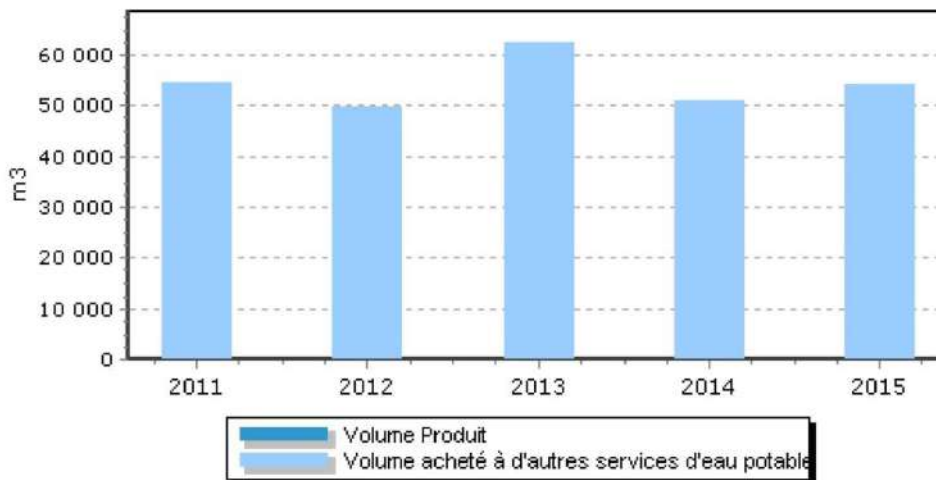
Le service est exploité par affermage à VEOLIA. Le syndicat ne dispose plus d'aucun forage suite à l'abandon au début en 1992 du forage de Macheron du fait de taux de nitrates importants. L'eau est achetée à Puiseaux et provient du forage de la Rigorne.

Elle est "stockée" dans le réservoir de La Neuville-sur-Essonne d'une capacité totale de 300m<sup>3</sup>.

**Nombre d'abonnés :** en 2015 il est de 406, entre 2011 et 2015 cette valeur est restée stable (405 en 2011). Le nombre d'habitants desservis en 2015 est de 779 (estimation), entre 2011 et 2015 la progression du nombre d'habitants desservis est estimée à +51.

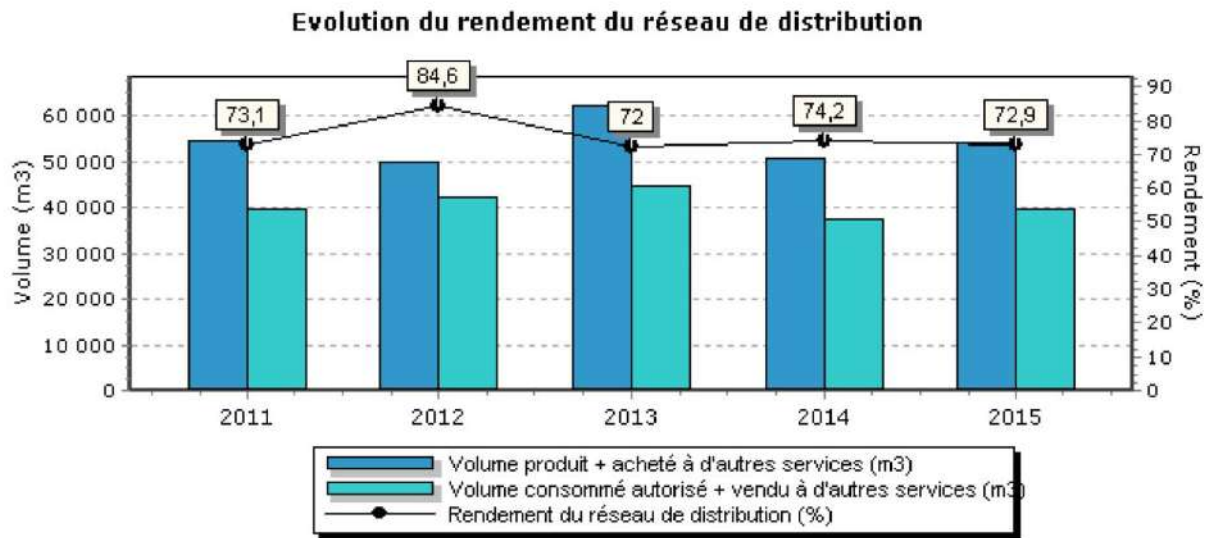
**Volumes d'eau distribués :** ils sont stables depuis 2008 et s'établissent en moyenne entre 2008 et 2017 à 55 113m<sup>3</sup>/an

**Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable**



Extrait de : Rapport annuel du délégataire - SIAEP La Neuville - Ondreville - Véolia – 2015

**Rendements** : Depuis 2011 le rendement du réseau est supérieur à 72%. En 2015 il est de 72.9%. Entre 2014 et 2015 l'augmentation des volumes achetés s'accompagne d'une diminution du rendement du réseau de distribution. En 2017 le rendement du réseau de distribution s'élève à 73% (bon rendement).



Extrait de : Rapport annuel du délégataire - SIAEP La Neuville - Ondreville - Véolia - 2015

Sur les 5 dernières années (2011 à 2015) l'indice linéaire de pertes en réseau varie entre 1.10 en 2012 et 2.51m<sup>3</sup>/km/j en 2013. En 2015 cet indice est de 1.86. En zone de type rural l'état du réseau desservant le syndicat est désigné comme acceptable<sup>1</sup>.

**Traitement des eaux** : Les eaux sont chlorées au niveau des réservoirs de Puiseaux et Macheron.

#### **Qualité de l'eau distribuée - la présence de Sélénium dans les eaux du forage de Puiseaux**

Les analyses réalisées sur la zone de distribution mettent systématiquement en évidence la présence de Sélénium dans l'eau distribuée à des concentrations supérieures aux limites de qualité. Le sélénium est présent naturellement dans l'eau brute du captage de la Rigorne à Puiseaux. Le Rapport Prix Qualité Service Annuel de 2014 précise qu'une étude sur un éventuel traitement doit être envisagée.

**Installations et réseaux de distribution** : Le réservoir de La Neuville au lieu-dit Macheron a une capacité de stockage de 300m<sup>3</sup>.

**Longueur de canalisations de distributions** : 23 km de réseau dont fonte : 43.56%, PVC 34.6%, amiante : 21.51%.

#### **Les aménagements envisagés en 2016 - l'étude d'un bouclage avec le syndicat du BEGY**

Le SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne réfléchit à une étude de bouclage avec le SIP du BEGY dont le forage se trouve au "Paradis" (La Neuville-sur-Essonne). Effectivement le forage de Puiseaux présente de manière chronique des concentrations en Sélénium non conformes à la réglementation. Le SIP du BEGY indique que leur ressource permet sans problème l'alimentation du SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne.

<sup>1</sup> En zone de type rural - catégorie de réseau : bon : indice linéaire de perte <1,5, acceptable <2,5, médiocre 2,5< <4,5 mauvais > 4,5.

L'étude envisagée sera très probablement intégrée dans la réflexion menée dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Si une telle interconnexion est envisagée l'ARS précise qu'il serait souhaitable qu'elle prenne également en compte Puiseaux (pour dilution et abattement du Sélénium). Cette éventualité n'a, pour l'instant, jamais été évoquée auprès du SIP du BEGY.

Les aménagements envisagés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Terres Puiseautines, en cours d'élaboration, n'ont, à ce stade, pas été actés.

## 1.5 SIAEP de Boësses - Echilleuses - Grangermont

*Avertissement : Les données du RPQS de 2014 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

### Caractéristiques

Le service est exploité en régie.

Le forage est situé au sud-ouest du bourg d'Echilleuses au lieu-dit "Arpent de Chaud".

### Nombre d'abonnés et d'habitants desservis :

Le nombre d'abonnés en 2014 est de 682, entre 2009 et 2014 le nombre d'abonnés a fluctué pour finalement aboutir à un nombre d'abonnés entre 2009 et 2014 sensiblement équivalent. Le nombre d'habitants desservis en 2014 est de 1000 (estimation),

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
BOESSES	272	275	0	275	+1.01%
ECHILLEUSES	271	273	0	273	+1.01%
GRANGERMONT	150	151	0	151	+1.01%
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>699</b>	<b>0</b>	<b>699</b>	<b>+1.01%</b>

Extrait de : RPQS SIAEP BEG - 2014

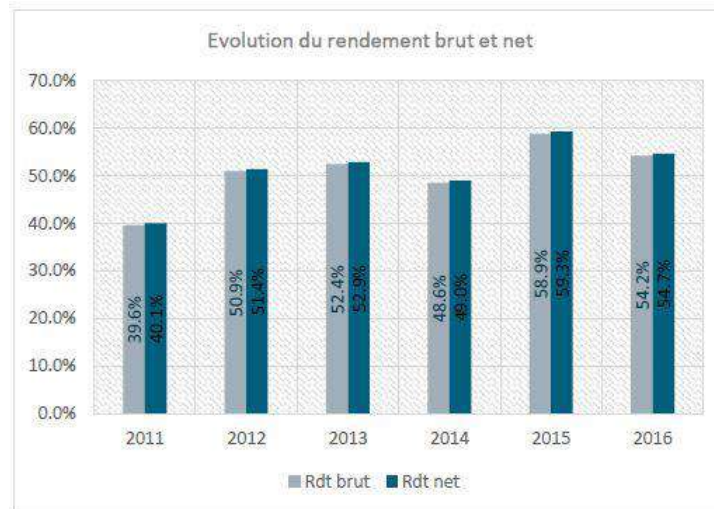
**Volumes d'eau prélevés :** les prélèvements sont en diminution.

	2009	2010	2011	2014	2015	2016	Moyenne
<b>Volumes annuels (m<sup>3</sup>/an)</b>	75 750	78 594	79 552	87 183	91 952	77 885	81 821
<b>Volumes journaliers (m<sup>3</sup>/j)</b>	207.5	215.3	218.0	238.9	251.9	213.4	224.2
<b>Evolution</b>	-	-3.6%	+1.2%	+8.8%	+5.2%	-18.1%	+4.7%

Extrait du Schéma Directeur AEP – Syndicat BEG – Etude diagnostic du réseau eau potable -IRH – déc 2017

**Performance du réseau**

Le rendement est médiocre. Il varie de 40 à 59%. En 2016 il s'établit à 54%.



Extrait du Schéma Directeur AEP – Syndicat BEG  
Etude diagnostic du réseau eau potable -IRH – déc 2017

**Traitement des eaux :** Les eaux sont chlorées avant stockage en réserve.

**Qualité de l'eau distribuée - la présence de Sélénium dans les eaux du forage d'Echilleuses**

Les analyses réalisées sur la zone de distribution mettent systématiquement en évidence la présence de Sélénium dans l'eau distribuée à des concentrations supérieures aux limites de qualité. Le sélénium est présent naturellement dans l'eau brute du captage.

A ce jour l'abattement de la concentration en Sélénium soit par mise en place d'une unité de traitement ou plus probablement par interconnexion ne semble pas envisagé par le SIAEP.

**Installations et réseaux de distribution**

Le réservoir a une capacité de stockage de 350m<sup>3</sup>. Le volume moyen journalier est de moins de 200m<sup>3</sup>.

La longueur de canalisations de distributions est de 24 km. Le détail des diamètres et de la nature des canalisations ne sont pas spécifiés même si des plans existent.

Sur les 5 dernières années l'extension de réseau est nulle, la longueur renouvelée sur cette période est de 306ml.

**Forage d'Echilleuses<sup>2</sup>**

Le forage est situé au sud-ouest du bourg à proximité de l'ancien captage qui a été abandonné en 2005 du fait des concentrations en Sélénium et d'un début d'ensablement. Le nouveau forage, réalisé en 1998 a fait

<sup>2</sup> Sources :

- Département du Loiret - SIAEP de Boësses, Echilleuses et Grangermont - Délimitation des périmètres de protection du forage intercommunal - Jacques Laverjat - Nov. 2003.
- Arrêté préfectoral de DUP du captage d'Echilleuses en date du 3/03/2005.

l'objet d'un avis hydrogéologique en 2003. Les périmètres de protection ont donné lieu à déclaration d'utilité publique en date du 3/03/2005.

**Caractéristiques du forage :**

Profond de 146 m il a été réalisé vers 1998. Cet ouvrage traverse les calcaires de Pithiviers, la Molasse du Gâtinais, les calcaires d'Étampes, les sables de Fontainebleau ainsi que la molasse d'Etrechy avant d'atteindre à 97m de profondeur les calcaires de Brie et ceux de Champigny. La colonne de captage démarre à 98m de profondeur au niveau du calcaire de Brie. Il sollicite donc la nappe des calcaires de Brie et de Champigny. Effectivement la couche des marnes de Romainville qui sépare les calcaires de Brie et de Champigny étant relativement limitée on considère que les deux niveaux calcaires forment un aquifère unique. L'eau qui y circule, filtrée par les sables de Fontainebleau et par l'horizon semi-perméable de la molasse d'Etréchy, se trouve ici sous pression (captive) ce qui lui offre une certaine "indépendance" vis-à-vis des pollutions de surface.

Le rapport hydrogéologique de 2003 signale la présence de Sélénium déjà présent dans l'ancien forage. Il signale une concentration de 12.3 µg/l supérieure à la norme de potabilité fixée à 10 µg/l.

Le rapport de l'hydrogéologue signale qu'une étude pilote portant sur la mise en place d'une unité de traitement basée sur le procédé d'adsorption sur granules d'Hydroxyde de fer a été réalisée par la Société ONDEO Services (Groupe Lyonnaise des Eaux).

**Périmètres de protection du captage :**

Seul sont définis des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

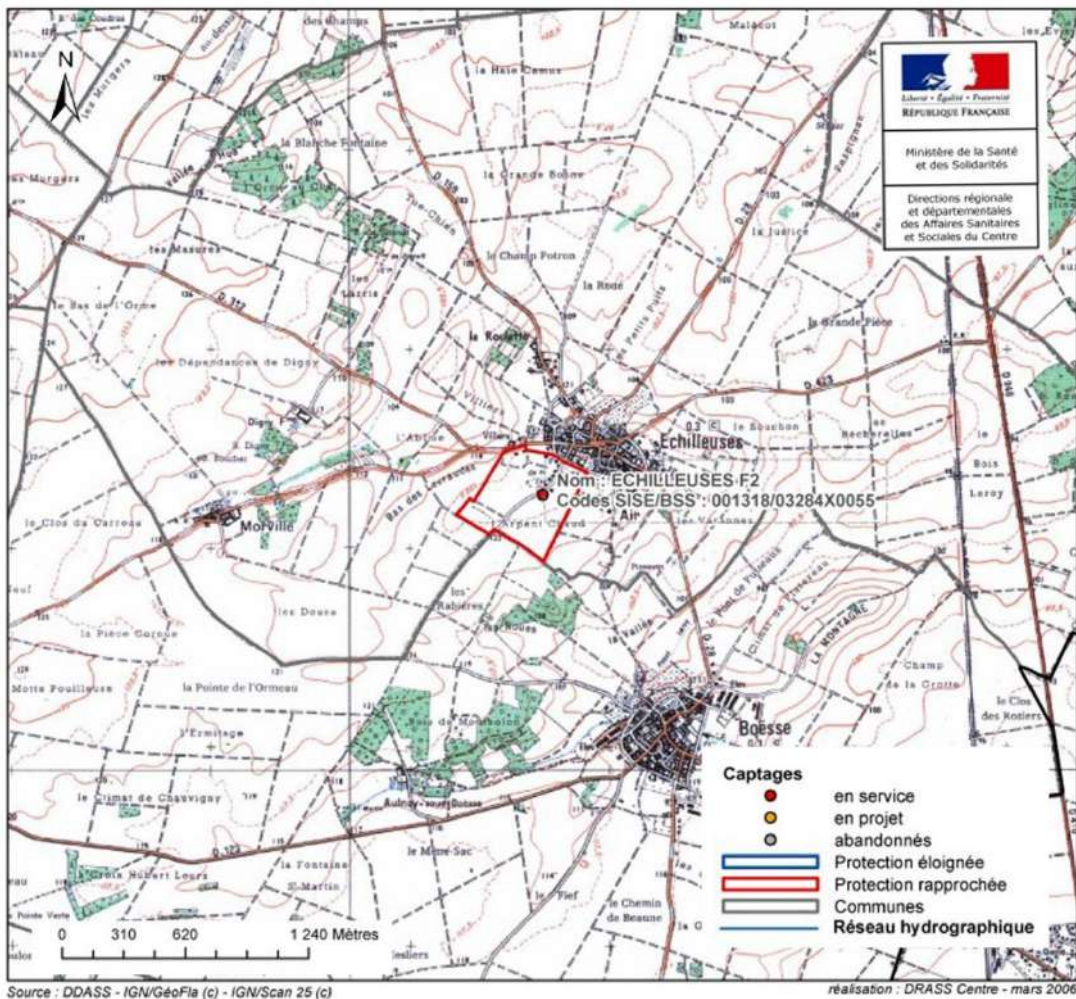
Aucune interdiction ne porte directement sur l'urbanisme mais des spécifications ont trait à l'assainissement individuel et collectif : " Toute construction nouvelle devra être reliée au réseau communal d'eaux usées, les constructions anciennes raccordables au réseau d'assainissement devront être reliées au réseau d'eau usées et les éventuels stockages existants de polluants devront être, soit munis de cuves à paroi, soit placés sur des cuves de rétention étanches. Les éventuels dispositifs d'assainissement autonomes des habitations non raccordables au réseau devront faire l'objet d'un diagnostic et le cas échéant d'une mise en conformité."

Mis à part les dispositions relatives à l'assainissement, à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont notamment interdits :

- toutes nouvelles installations de cimetière, de carrière et de décharges,
- les dépôts de fumiers, purins, pulpes, matières fermentescibles...
- toutes installations de porcheries, poulaillers ou élevages en stabulation....

**Les évolutions envisagées dans le cadre de l'établissement du Schéma d'Alimentation en eau potable des Terres Puiseautines**

Le rapport d'étude de phase 2 : partie n°5 : Programme de travaux (produit par IRH le 4/11/2019) envisage plusieurs solutions. La mise en place d'un traitement membranaire vis-à-vis du Sélénium est évoquée. L'abandon du forage d'Echilleuses est également évoqué avec une interconnexion avec le SIAEP de La Neuville – Ondreville, dont les eaux proviennent de Puiseaux. Néanmoins ce projet est tributaire de la réalisation d'une unité de traitement du Sélénium à Puiseaux. Une interconnexion avec le SIPEP BEGY pour dilution avec les eaux du forage actuel pourrait également être envisagée.



Captage d'Echilleuses - Périmètres de protection

## 1.6 SIAEP BDOP

*Avertissement : Les données de RPQS de 2014 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

### Caractéristiques du SIAEP

Il regroupe les communes de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville, Orville et le hameau du Pont (Puisseaux)

**Le service est exploité en gérance (Veolia)**

Le forage est situé à Dimancheville à l'ouest du bourg.

### Nombre d'abonnés et d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés en 2014 est de 458 contre 461 en 2013.

La répartition du nombre d'abonnés pour 2014 par commune est :

- Briarres-sur-Essonne : 274 abonnés
- Dimancheville : 66 abonnés
- Orville : 76 abonnés
- Puisseaux (Le Pont) : 42 abonnés

Le nombre d'habitants desservis en 2014 est de 849 (estimation),

### Volumes d'eau distribués

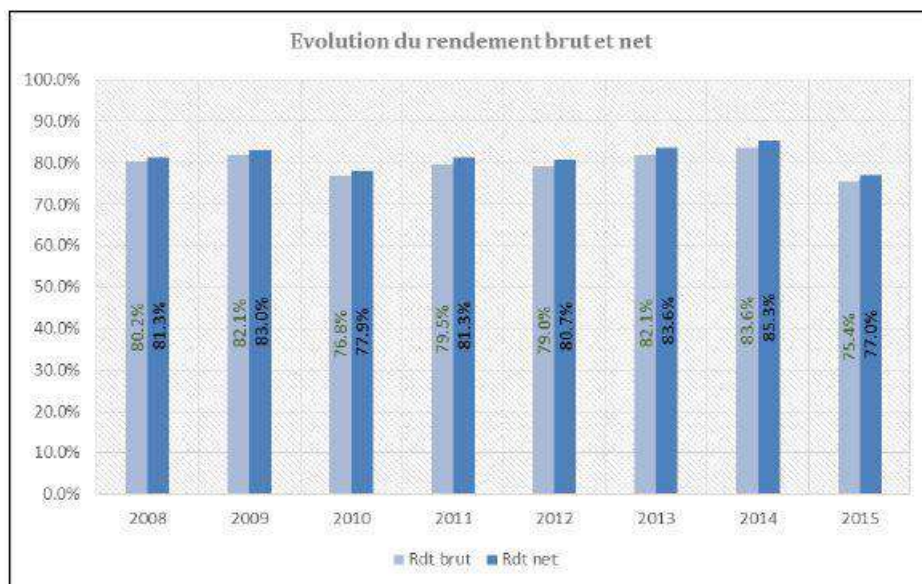
Les prélèvements s'avèrent stables avec une moyenne annuelle entre 2008 et 2015 de 58 214m<sup>3</sup>/an. Néanmoins sur 2015 on note un net accroissement des volumes distribués (64 041 m<sup>3</sup>/an).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
<b>Volumes annuels</b>	59 495	61 835	54 440	55 756	53 523	58 198	58 420	64 041	58 214
<b>(m<sup>3</sup>/an)</b>									
<b>Volumes journaliers</b>	163.0	169.4	149.2	152.8	146.6	159.4	160.1	175.5	159.5
<b>(m<sup>3</sup>/j)</b>									
<b>Evolution</b>	-	3.8%	-13.6%	2.4%	-4.2%	8.0%	0.4%	8.8%	0.80%

Extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable – BDOP  
Réunion de phase 2 -IRH – décembre 2017

### Performance du réseau

Un bon rendement qui varie de 75 à 83%.



Extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable – BDOP  
Réunion de phase 2 -IRH – décembre 2017

### Traitement des eaux

En 2008 le Syndicat a mis en place un traitement de l'eau par UV afin d'assurer une meilleure qualité bactériologique.

### Qualité de l'eau distribuée

Les prélèvements réalisés en 2013 et 2014 (respectivement 9 et 10) sont tous conformes aussi bien au niveau microbiologique que des paramètres physico-chimiques.

### **Installations et réseaux de distribution**

Le réservoir a une capacité de stockage de 200 m<sup>3</sup>.

La longueur de canalisations de distributions est de 11.5 km. Le détail des diamètres et de la nature des canalisations ne sont pas spécifiés. Néanmoins des données existent sur les réseaux de distribution sur les communes de Dimancheville et Briarres-sur-Essonne au travers des annexes sanitaires des PLU de ces deux communes.

- *Commune de Dimancheville*

Toutes les rues de Dimancheville sont desservies par le réseau d'eau potable excepté la partie sud de la Rue de la Croix Saint-Fiacre. Le diamètre des canalisations est de 120 mm. La canalisation alimentant le réseau et partant du château d'eau est de 150 mm.

- *Commune de Briarres-sur-Essonne*

La commune de Briarres est alimentée à partir du château d'eau grâce à une canalisation unique de diamètre 120 mm. Cette canalisation principale emprunte toute la rue de la Gare jusqu'au lotissement de l'Évangile. Le réseau est maillé dans le bourg de Briarres (Rue Grande et Rue du Pourtour). Les autres secteurs sont desservis par des antennes.

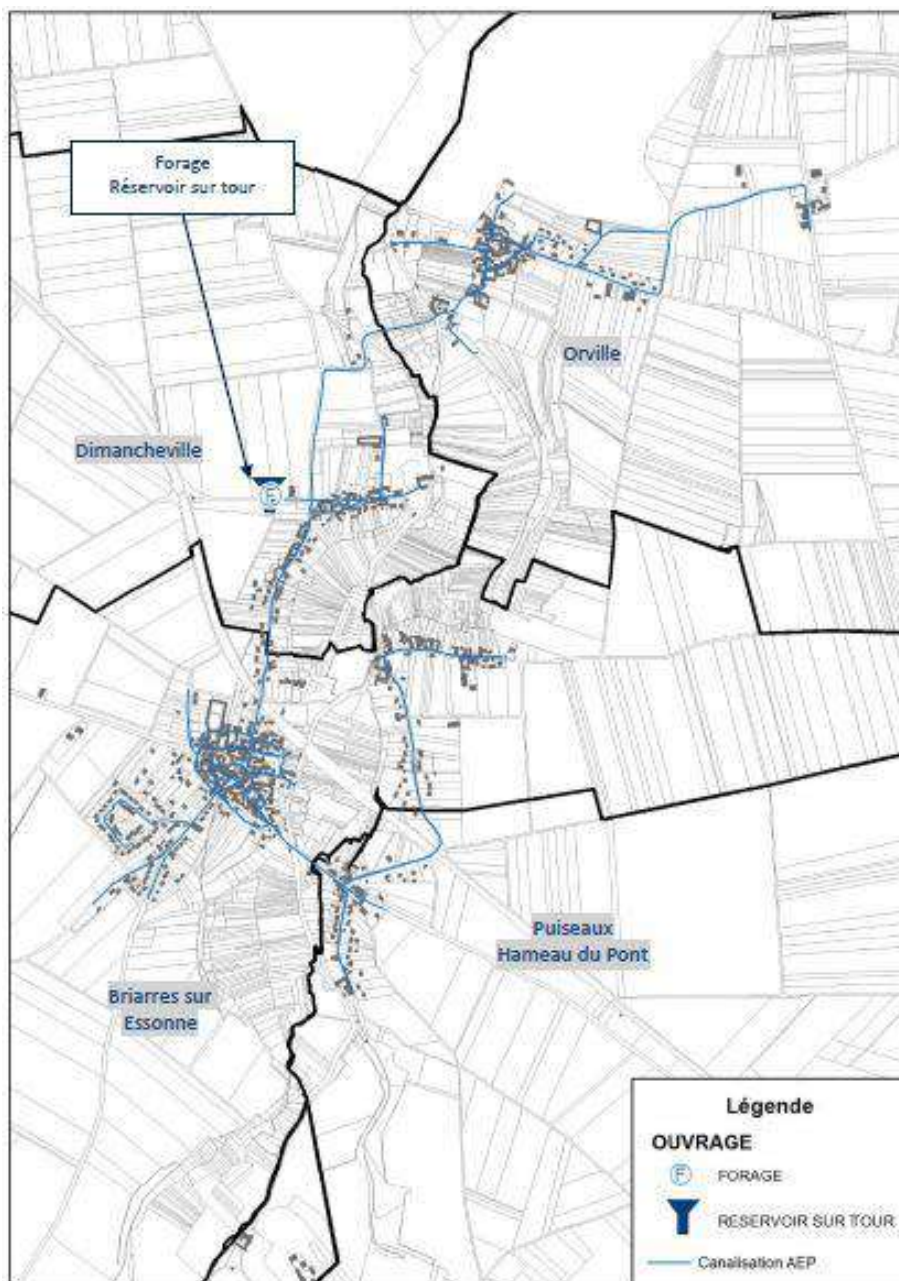
### **Capacité d'alimentation en situation future**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable des Terres Puiseautines, menée par IRH, une modélisation hydraulique a été conduite au niveau du BDOP (Rapport d'étude – Phase 4 : Modélisation hydraulique – 12/06/2019). Le diagnostic du réseau en situation future a été réalisé en retenant les hypothèses suivantes : rendement objectif (hypothèse haute) de 75% et un taux d'accroissement de la population de 1.23% /an (taux largement supérieur à celui du PLUi).

Il ressort de cette modélisation qu'à l'horizon 2047 en situation de consommation moyenne et de pointe le réseau et équipements actuels sont en capacité de fournir la demande attendue dans le réseau.

### **Les évolutions envisagées dans le cadre de l'établissement du Schéma d'Alimentation en eau potable des Terres Puiseautines**

La sécurisation par interconnexion avec le SME de Buthiers et / ou avec Puiseaux est envisagée.



Extrait du Schéma Directeur d’Alimentation en eau potable – BDOP  
Réunion de phase 2 -IRH – décembre 2017

### Forage de Dimancheville<sup>3</sup> - une ressource de qualité

Le forage est implanté à environ 150m à l'ouest du bourg. Il a fait l’objet d’un avis hydrogéologique en 1976. Les périmètres de protection ont donné lieu à déclaration d’utilité publique en date du 4/11/1986.

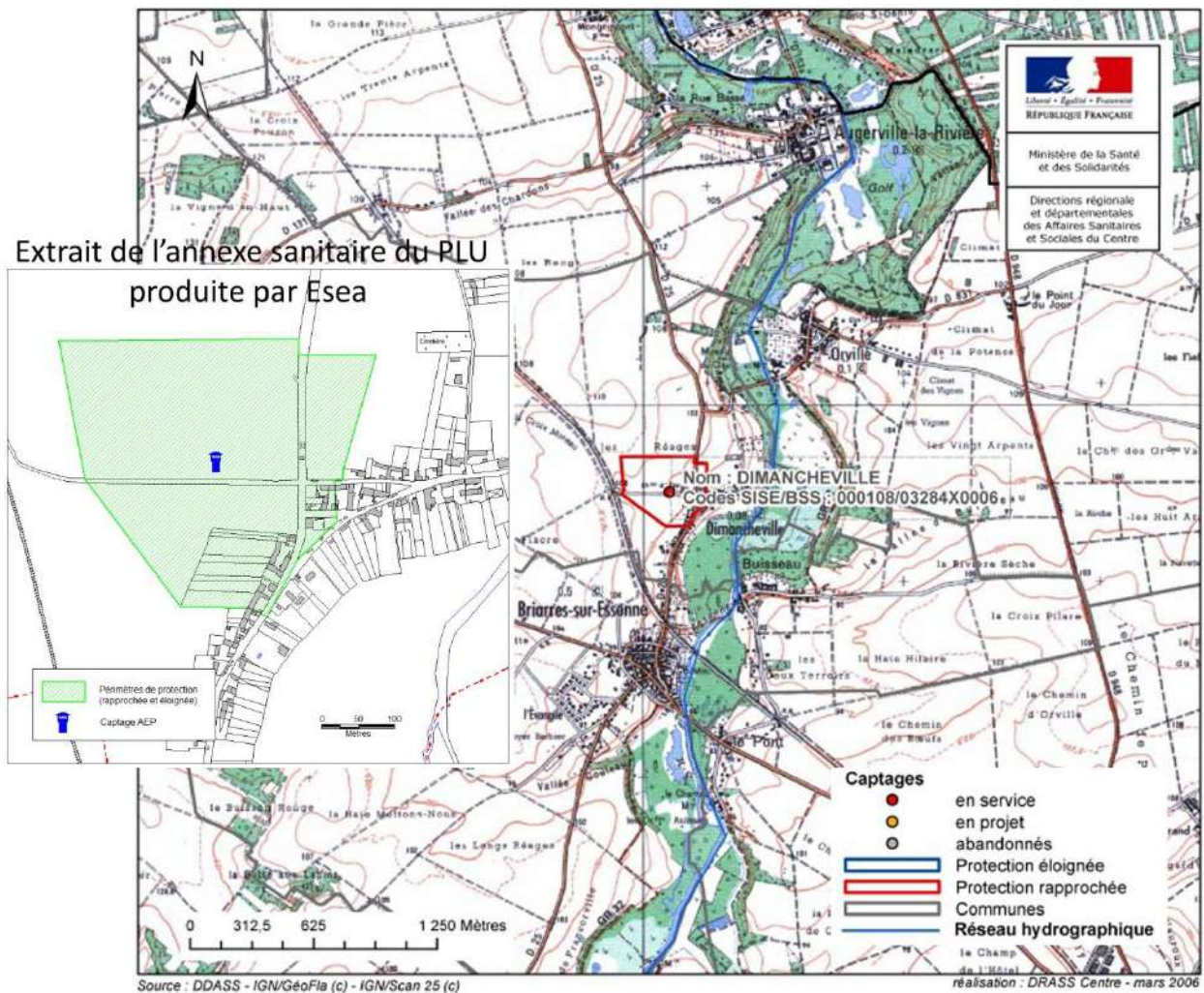
<sup>3</sup> Source : SIAEP de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville et Orville - Captage de Dimancheville - Périmètres de protection - expertise officielle - N. Desprez - le 2 juin 1976.

### Caractéristiques du forage :

Profond de 72 m il a été réalisé en 1934. La colonne de captage démarre à 62.4m de profondeur. Le captage traverse les calcaires lacustres du Stampien supérieur et les sables de Fontainebleau. Il sollicite la nappe du calcaire lacustre de Brie qui est dans le secteur protégée naturellement par des écrans argileux et des filtres sableux.

### Périmètres de protection du captage :

Le rapport de l'hydrogéologue précise que "en raison de la captivité de la nappe et de sa protection naturelle due à une couche sableuse filtrante de 45 m d'épaisseur, il n'y a pas lieu de craindre de pollution à partir de la nappe captée."



Captage de Dimancheville - Périmètres de protection

### Périmètre de protection rapprochée

Les périmètres de protection rapprochée et éloignée, sont confondus dans un même périmètre.

Sont notamment interdits :

- les dépôts et déversements dans le sol et dans le sous-sol de toutes substances susceptibles d'apporter à la nappe des éléments indésirables (débris, produits radioactifs, produits chimiques, ferrailles, hydrocarbures,...),
- l'implantation d'établissements industriels polluants,

- les puits perdus, puits filtrants, puits ou forage absorbants, ouvertures d'excavations ou leur remblaiement,
- les rejets de tout effluent d'assainissement individuel ou collectif<sup>4</sup>, des eaux de voirie, des eaux de drainage des terres, etc. ...,
- la création d'étangs, de gravières ou de sablières, ainsi que les défrichements,
- les puits ou forage privés, agricoles ou industriels dans la mesure où les prélèvements d'eau envisagés ont ou auraient une incidence qualitative et quantitative sur ceux autorisés à la collectivité.

Sont réglementés :

- les constructions, installations et activités, existantes ou projetées, non interdites ci-dessus, susceptibles d'apporter des risques de pollution.
- les stockages de toute substance destinée à l'alimentation du bétail, à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures se feront sur une aire étanche avec bassin de récupération des jus.
- la réalisation de forages dans la même nappe autre que pour l'alimentation en eau potable.

## 1.7 SMERB

---

Source : données du RPQS de 2014.

Avertissement : la commune d'Augerville-la-Rivière dépendant du SMERB n'est pas concernée par le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable des Terres Puiseautines.

Le SME de la région de Buthiers alimente en eau potable la commune d'Augerville-la-Rivière. L'alimentation du hameau de la Gare se fait à partir du forage de Labrosse (Le Malesherbois). Il alimente également, hors territoire des Terres Puiseautines, les communes de Buthiers, Nanteau-sur-Essonne, Boulancourt.

### Caractéristiques du SMERB

#### **Le service est exploité par affermage (VEOLIA)**

Les ressources en eau se situent en Seine et Marne sur les communes de Nanteau-sur-Essonne (puits de Villetard) et de Buthiers (forage de Buthiers).

#### **Nombre d'abonnés et d'habitants desservis**

Le nombre total d'abonnés en 2014 est de 1026 contre 1077 en 2013.

La répartition du nombre d'abonnés pour 2014 par commune est :

- Augerville-la-Rivière : 142 abonnés
- Boulancourt (77) : 226 abonnés
- Buthiers (77) : 456 abonnés
- Nanteau-sur-Essonne (77) : 250 abonnés

Le nombre d'habitants desservis (estimation) en 2014 est de 1829 contre 1814 en 2013.

#### **Volumes d'eau prélevés : des volumes prélevés nettement inférieurs aux débits autorisés**

Le volume d'eau prélevé en 2014 s'élève pour les deux ressources à 158 157 m<sup>3</sup> en nette diminution par rapport à 2013 (177 373 m<sup>3</sup>, soit 10.6% de diminution).

---

<sup>4</sup> Il est à noter que le bourg relève de l'assainissement collectif.

- Puits de Nanteau :
  - Débit nominal autorisé par la DUP : 1 200 m<sup>3</sup>/j
  - Volume moyen prélevé par jour : aux alentours de 260 m<sup>3</sup>/j
- Forage de Buthiers :
  - Débit nominal autorisé par la DUP : 1 440 m<sup>3</sup>/j
  - Volume moyen prélevé par jour : aux alentours de 230m<sup>3</sup>/j

### ***Volumes d'eau achetés : la ressource de Labrosse sollicitée***

Le volume d'eau acheté à Labrosse en 2014 s'élève à 393 m<sup>3</sup>, en nette diminution par rapport à 2013 (1 515m<sup>3</sup>).

Il est à noter que le forage de Labrosse dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Malesherbois doit être abandonné.

### ***Performance du réseau : un rendement correct et un indice linéaire de perte en réseau satisfaisant en 2014***

Entre 2013 et 2014 le rendement a augmenté passant de 71.8% en 2013 à 86% en 2014. Cette augmentation peut être simplement due à la diminution des prélèvements entre 2013 et 2014.

L'indice linéaire de pertes en réseau est en 2014 de 1.33m<sup>3</sup>/j/km, en diminution par rapport à 2013 (2.99m<sup>3</sup>/j/km). En zone de type rural l'état du réseau est désigné en 2014 comme bon <sup>5</sup>.

### ***Traitement des eaux***

Le service n'a pas de station de traitement.

### ***Qualité de l'eau distribuée : des résultats qui ne doivent pas occulter des taux de nitrates non négligeables***

Les prélèvements réalisés en 2013 et 2014 (au total 23 puis 32) sont tous conformes aussi bien au niveau microbiologique que des paramètres physico-chimiques.

Les concentrations en nitrates des 3 dernières analyses (de septembre 2015 au 12/07/2016) sur Augerville-la-Rivière oscillent entre 39.5 et 42.6mg/l.

### ***Réseaux de distribution***

La longueur de canalisations de distribution est de 46.07 km. Le détail des diamètres et de la nature des canalisations ne sont pas spécifiés.

Sur les 5 dernières années l'extension de réseau n'est pas communiquée dans le RPQS, la longueur renouvelée sur cette période est nulle.

### ***Ressource en eau***

Les ressources en eau se situent en Seine et Marne sur les communes de Nanteau-sur-Essonne (puits de Villetard) et de Buthiers (forage de Buthiers).

### ***Projet de la commune d'Augerville-la-Rivière - un éventuel bouclage avec le Malesherbois***

La commune d'Augerville-la-Rivière est alimentée pour le hameau de la Gare par le forage de Labrosse.

Il a été signalé par la commune d'Augerville l'éventualité d'un bouclage avec Le Malesherbois.

---

<sup>5</sup> En zone de type rural - catégorie de réseau : bon : indice linéaire de perte <1,5, acceptable <2,5, médiocre 2,5< <4, 5 mauvais > 4,5.

La commune nouvelle du Malesherbois, a fait réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. L'alimentation en eau d'Augerville-la-Rivière n'a pas été prise en compte pour la nouvelle ressource. Un complément d'étude a été réalisé au niveau du Malesherbois pour définir si l'alimentation d'Augerville-la-Rivière est possible et prévoir les travaux nécessaires ainsi que les coûts induits.

## 1.8 SI PEP du BEGY

Bien que situé à l'extrémité sud-ouest de la commune La-Neuille-sur-Essonne, au lieu-dit "le Paradis" à proximité de la vallée de la Rimarde, **ce forage n'alimente pas la commune de La Neuville sur Essonne** ni aucune autre commune du territoire du Puiseautin. Il constitue la ressource en eau du Syndicat de Production d'Eau Potable de Boynes - Estouy - Givraines - Yèvre-la-Ville, dénommé BEGY.

### *Forage de La Neuville-sur-Essonne*

#### **Généralités :**

Profond de 122m il a été réalisé en 2000 et capte l'aquifère des Calcaires de Brie.

Sa création a répondu à la nécessité de créer une nouvelle ressource unique pouvant desservir les 5 communes d'Estouy, Givraines, Boynes, Yèvre-la-Ville et Yèvre-le-Châtel. Effectivement celles-ci étaient alimentées par les forages AEP existants sur leur territoire dont la teneur en nitrates était proche ou au-delà des limites admises (50 mg/l).

Dans le cadre de la recherche d'une nouvelle ressource en eau, le Syndicat Mixte de la Communauté de l'Eau du Pithiverais a fait réaliser 5 sondages de reconnaissance à Pithiviers (2 sondages), à Chaussy, à Autruy-sur-Juine et à La Neuville-sur-Essonne. Ce dernier a été retenu pour constituer la nouvelle ressource du SIP de BEGY.

Ce forage a fait l'objet d'un avis hydrogéologique le 22/02/2001. Les périmètres de protection ont donné lieu à déclaration d'utilité publique en date du 15/11/2002.

#### **Périmètres de protection du captage :**

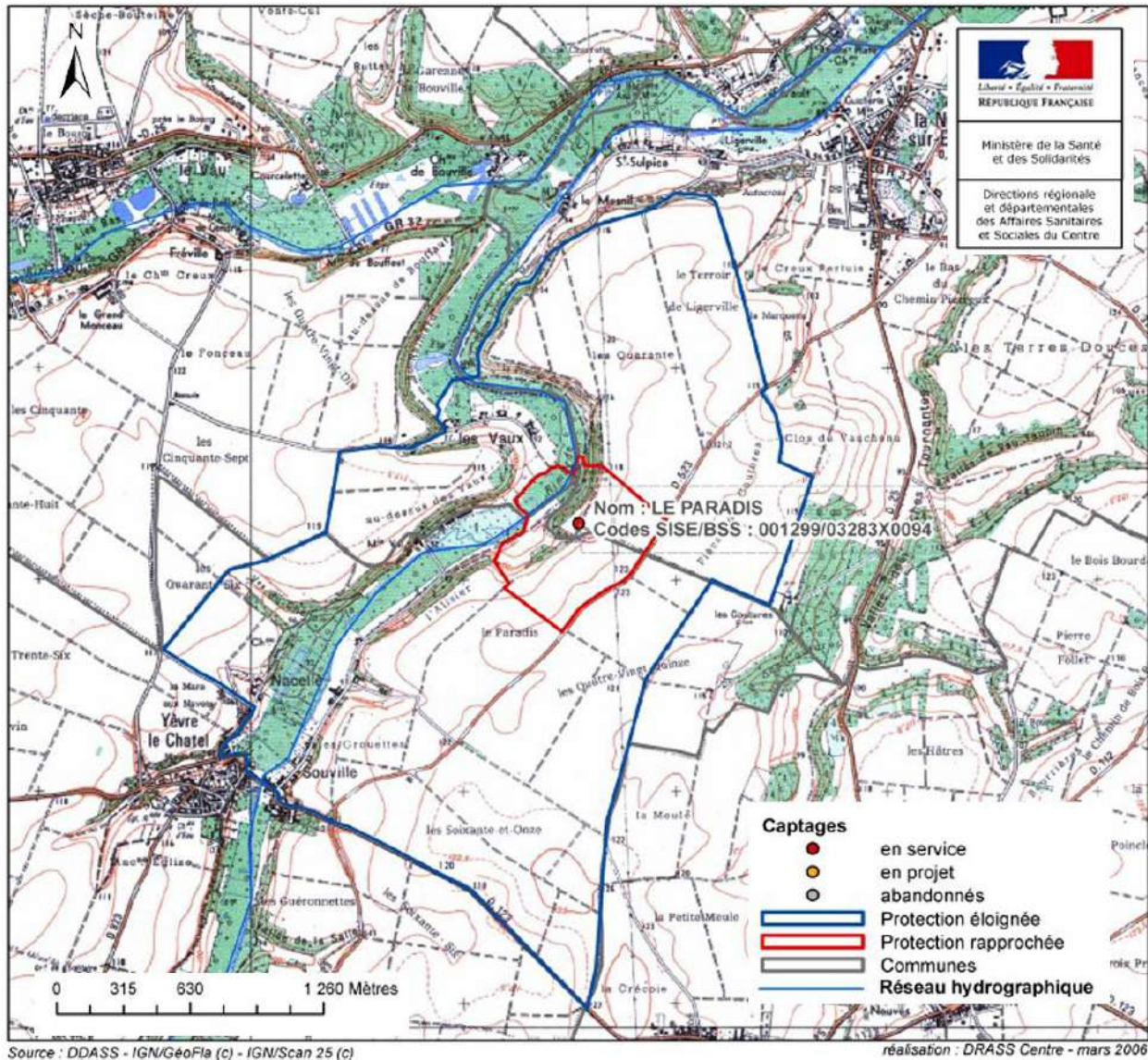
Le forage est distant de plus de 1.75 km du bourg de La Neuville-sur-Essonne. Le périmètre de protection rapprochée porte, sur la commune, sur des parcelles agricoles et des boisements de coteau. Il en est de même pour le périmètre de protection éloignée.

Aucune parcelle bâtie ne s'inscrit dans ces périmètres. Les habitations du Mesnil, les plus proches de la limite du périmètre de protection éloignée, sont distantes d'au moins 75m de ce dernier.

#### **Périmètre de protection rapprochée**

A l'intérieur de ce périmètre, sont interdits :

- Toute construction, ainsi que tout puits et forage, sauf pour l'alimentation en eau potable,
- La création de carrière ou d'excavation et tout remaniement de terrain (sauf pour l'adduction d'eau),
- Le dépôt et l'enfouissement de tout déchet ; le stockage de produits fermentescibles ou dangereux,
- L'épandage de boues de station d'épuration, de purins ou lisiers, de matières de vidange,
- Toute activité autre qu'agricole.



Captage de La Neuville-sur-Essonne - Périmètres de protection

### Aménagements envisagés

Le SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne réfléchit à une étude de bouclage avec le SIP du BEGY dont le forage se trouve au "Paradis" (La Neuville-sur-Essonne). Effectivement le forage de Puiseaux présente de manière chronique des concentrations en Sélénium non conformes à la réglementation. Le SIP du BEGY indique que leur ressource permet sans problème l'alimentation du SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne.

L'hypothèse d'une alimentation du SIAEP de La Neuville-sur-Essonne – Ondreville-sur-Essonne fait partie des réflexions menées dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Si une telle interconnexion est envisagée l'ARS précisait en 2015 qu'il serait souhaitable qu'elle prenne également en compte Puiseaux (pour dilution et abattement du Sélénium).

## 1.9 Aulnay-la-Rivière

---

*Avertissement : Les données du RPQS de 2014 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

### *Caractéristiques du service*

**Le service géré au niveau communal est exploité en régie.**

Le forage d'Aulnay-la-Rivière se localise au hameau d'Echainvilliers.

### **Nombre d'abonnés et d'habitants desservis :**

Le nombre total d'abonnés en 2015 est de 277 pratiquement identique à 2014 (275).

Le nombre d'habitants desservis (estimation) est de 524 en 2014, valeur identique à 2014.

### **Volumes d'eau prélevés :**

Le volume d'eau prélevé en 2015 s'élève à 32 741 m<sup>3</sup>, il s'avère en légère diminution par rapport à 2014 (33 552 m<sup>3</sup>).

L'arrêté préfectoral de DUP ne définit pas de débits autorisés.

### **Performance du réseau :**

Entre 2014 et 2015 le rendement s'avère relativement stable passant de 70.3% en 2014 à 73.5% en 2015.

L'indice linéaire de pertes en réseau est en 2015 de 2.7m<sup>3</sup>/j/km, en diminution par rapport à 2014 (3.1m<sup>3</sup>/j/km). En zone de type rural l'état du réseau desservant le syndicat est désigné pour 2014-2015 comme médiocre<sup>6</sup>.

### **Traitement des eaux :**

Le service n'a pas de station de traitement.

### **Qualité de l'eau distribuée :**

En 2017 les eaux prélevées sont de qualité moyennes et sont non conformes à la législation en vigueur par le dépassement de certaines limites. La limite de qualité pour le Sélénium est fixée à 10µg/l, depuis 2009 les teneurs en Sélénium varient entre 6 et 9 µg/l.

Toujours en 2017 on constate depuis octobre 2014 que la teneur de nitrates dépasse la limite de qualité fixée à 50mg/l. La teneur moyenne pour 2016-2017 s'élève à 55mg/l.

On note également la présence de perchlorates à des taux supérieurs à 15µg/l (référence de qualité femme enceinte).

La vulnérabilité est importante vis-à-vis des pollutions de surface.

### **Installations et réseaux de distribution**

Deux réservoirs sur tour d'une capacité de 75 m<sup>3</sup> chacun, l'un à Echainvilliers, l'autre au nord du bourg d'Aulnay.

---

<sup>6</sup> En zone de type rural - catégorie de réseau : bon : indice linéaire de perte <1,5, acceptable <2,5, médiocre 2,5< <4, 5 mauvais > 4,5.

La longueur de canalisations de distribution est de 11.5 km. Le réseau est majoritairement en PVC (72%), la fonte ductile représente 24% du linéaire (canalisation entre les 2 réservoirs). Sur les 5 dernières années l'extension de réseau n'est pas communiquée dans le RPQS, la longueur renouvelée sur cette période est nulle.

### **Forage d'Aulnay<sup>7</sup>**

Le forage est situé au nord du hameau d'Echainvilliers.

Ce forage a fait l'objet d'un avis hydrogéologique en 1979. Les périmètres de protection ont donné lieu à déclaration d'utilité publique en date du 4/06/1985.

Il est à noter qu'un second forage, atteignant 83.7m de profondeur a été exécuté en 1935. Implanté en limite de la vallée de l'Essonne et du coteau beauceron, il a été abandonné en raison de la teneur excessive des eaux en fer et à la suite d'un ensablement de l'ouvrage.

#### **Caractéristiques du forage :**

Profond de 56 m il a été réalisé vers 1933. La colonne de captage démarre à 40m de profondeur. Cet ouvrage traverse les calcaires lacustres et la Molasse du Gâtinais sans atteindre les sables. Il sollicite la nappe du calcaire d'Étampes qui s'inscrit sous la formation peu perméable de la Molasse du Gâtinais.

Le rapport hydrogéologique de 1979 signale déjà une augmentation sensible des concentrations en nitrates de 11mg/l en 1965 à 34mg/l en 1979. A noter qu'en 2016 les concentrations avoisinent les 55mg/l.

#### **Périmètres de protection du captage :**

##### Périmètre de protection rapprochée

Seule une partie du hameau d'Echainvilliers est concernée par le périmètre de protection rapprochée. Le zonage du POS n'ouvre pas de possibilité nouvelle de construction d'habitations dans le secteur situé dans le périmètre de protection rapprochée.

*Aucune interdiction ne porte directement sur l'urbanisme.*

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont notamment interdits :

- les puits et forages absorbants,
- les dépôts d'ordures, d'engrais et de pulpes,
- les forages privés non cimentés entre le sol et la surface piézométrique.

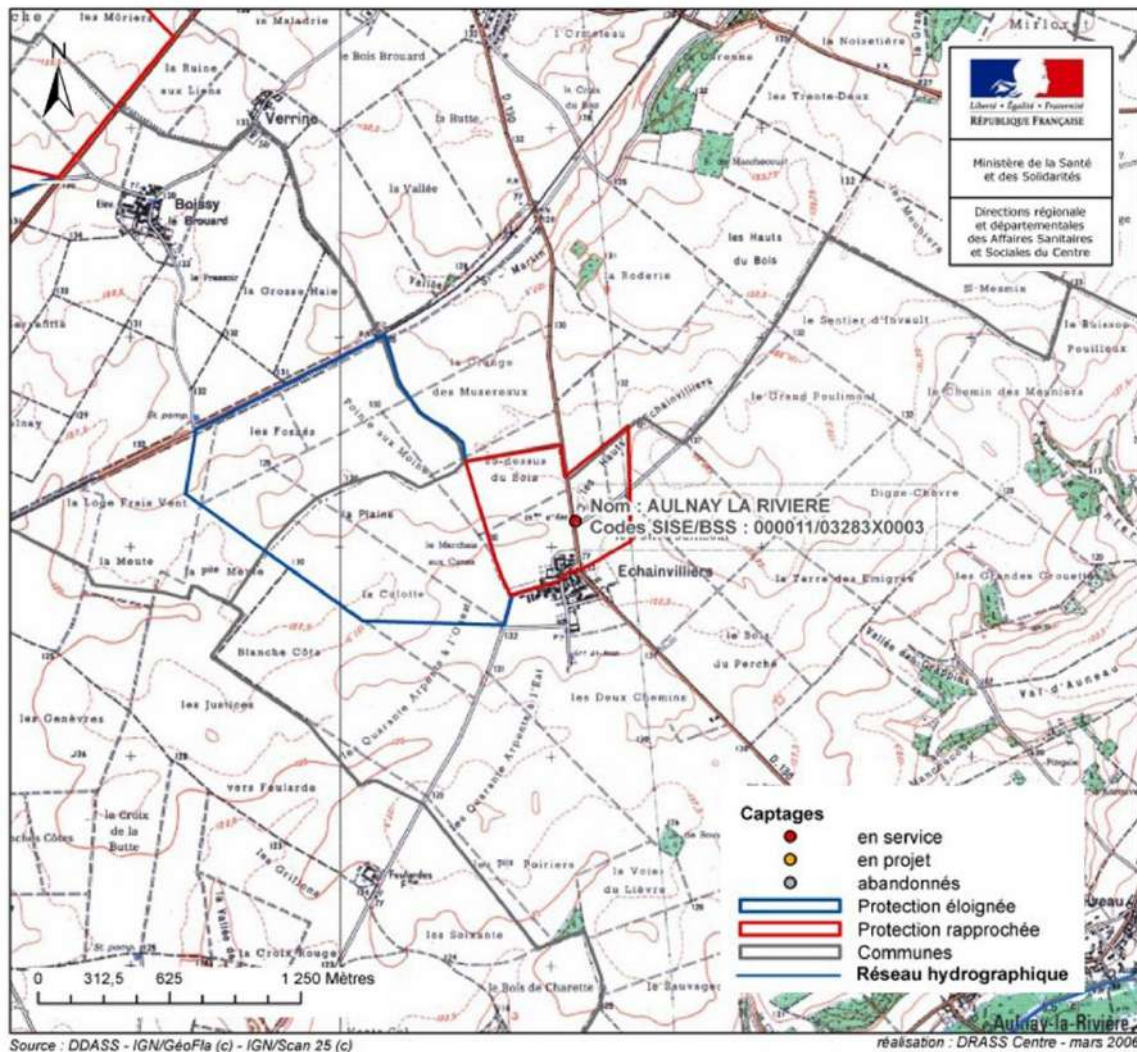
La réglementation porte également sur les dépôts de déchets agricoles et d'hydrocarbures. Il est spécifié que les réserves domestiques d'hydrocarbures seront munies d'une double enveloppe étanche.

##### Périmètre de protection éloignée

Aucun bâti ne se situe dans le périmètre de protection éloignée. A l'intérieur de ces limites sont réglementées toutes les activités polluantes soumises à la législation en vigueur.

---

<sup>7</sup> Source : Propositions pour la définition des périmètres de protection du captage communal d'Aulnay-la-Rivière - expertise officielle par N. Desprez - Le 5 novembre 1979.



Captage d'Aulnay-la-Rivière - Périmètres de protection

### ***L'étude en cours du Bassin d'Alimentation du Captage***

En 2009, du fait des concentrations élevées en nitrates dans le captage, il a été décidé de mener une étude BAC (Bassin d'Alimentation de Captage).

L'étude BAC a été confiée en 2012 au bureau d'études ICF Environnement.

Un projet d'arrêté préfectoral de délimitation de l'aire d'alimentation du captage d'Echainvilliers a été établi en 2017. Le Bassin d'Alimentation de Captage a une surface de 13.86km<sup>2</sup>. Il recoupe les communes d'Aulnay-la-Rivière, Marsainvilliers, Manchecourt (Le Malesherbois) Estouy et Ramoulu.

### ***Aménagements envisagés***

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable pour la commune d'Aulnay-la-Rivière une réunion de présentation du programme de travaux a eu lieu le 21 novembre 2019. Plusieurs solutions ont été envisagées : la création d'un nouveau forage avec la problématique d'une teneur élevée en perchlorates localement, l'achat d'eau au Malesherbois ou au SIAEP de La Neuville / Ondreville qui achète son eau à Puiseaux. D'après le rapport d'étude de Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable sur la commune, produit en décembre 2019 (phase 2 -Partie n°6 ) les solutions qui pourraient être retenues sont l'abandon des châteaux d'eau existants, la création d'un nouveau réservoir, l'interconnexion avec le SIAEP de La Neuville / Ondreville et le comblement du forage actuel.

## 1.10 Bromeilles

---

*Avertissement : Les données du RPQS de 2015 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

### *Caractéristiques du service*

**Le service est géré au niveau communal et est exploité en régie.**

Un forage est implanté à l'est du bourg.

### **Nombre d'abonnés et d'habitants desservis**

Le nombre total d'abonnés en 2015 est de 178.

Le nombre d'habitants desservis (estimation) en 2015 est de 326 contre 321 en 2014.

### **Volumes d'eau prélevés :**

Le volume d'eau prélevé en 2015 s'élève à 18 517 m<sup>3</sup> en légère évolution par rapport à 2014 (16 013m<sup>3</sup>).

En l'absence de DUP on ne dispose pas de débits autorisés.

### **Performance du réseau :**

Entre 2014 et 2016 le rendement brut est passé de 85% à 63%.

L'indice linéaire de pertes en réseau entre 2014 et 2016 est passé de 1m<sup>3</sup>/j/km à 3.2 m<sup>3</sup>/j/km.

### **Traitement des eaux :**

Le service n'a pas de station de traitement.

### **Qualité de l'eau distribuée - des taux de nitrates à la limite des concentrations préoccupantes**

Les eaux prélevées sont de qualité moyenne.

Les prélèvements réalisés en 2014 et 2015 (au total 6 par année) sont tous conformes aussi bien au niveau microbiologique que des paramètres physico-chimiques.

Il est néanmoins important de préciser que la teneur en nitrates des eaux prélevées a dépassé plusieurs fois, entre 2011 et 2017, la limite de qualité fixée à 50mg/l ce qui indique une vulnérabilité importante de la ressource vis-à-vis des pollutions de surface.

### **Installations et réseaux de distribution**

Le volume de stockage d'eau est de : 220 m<sup>3</sup> au niveau d'un réservoir semi-enterré.

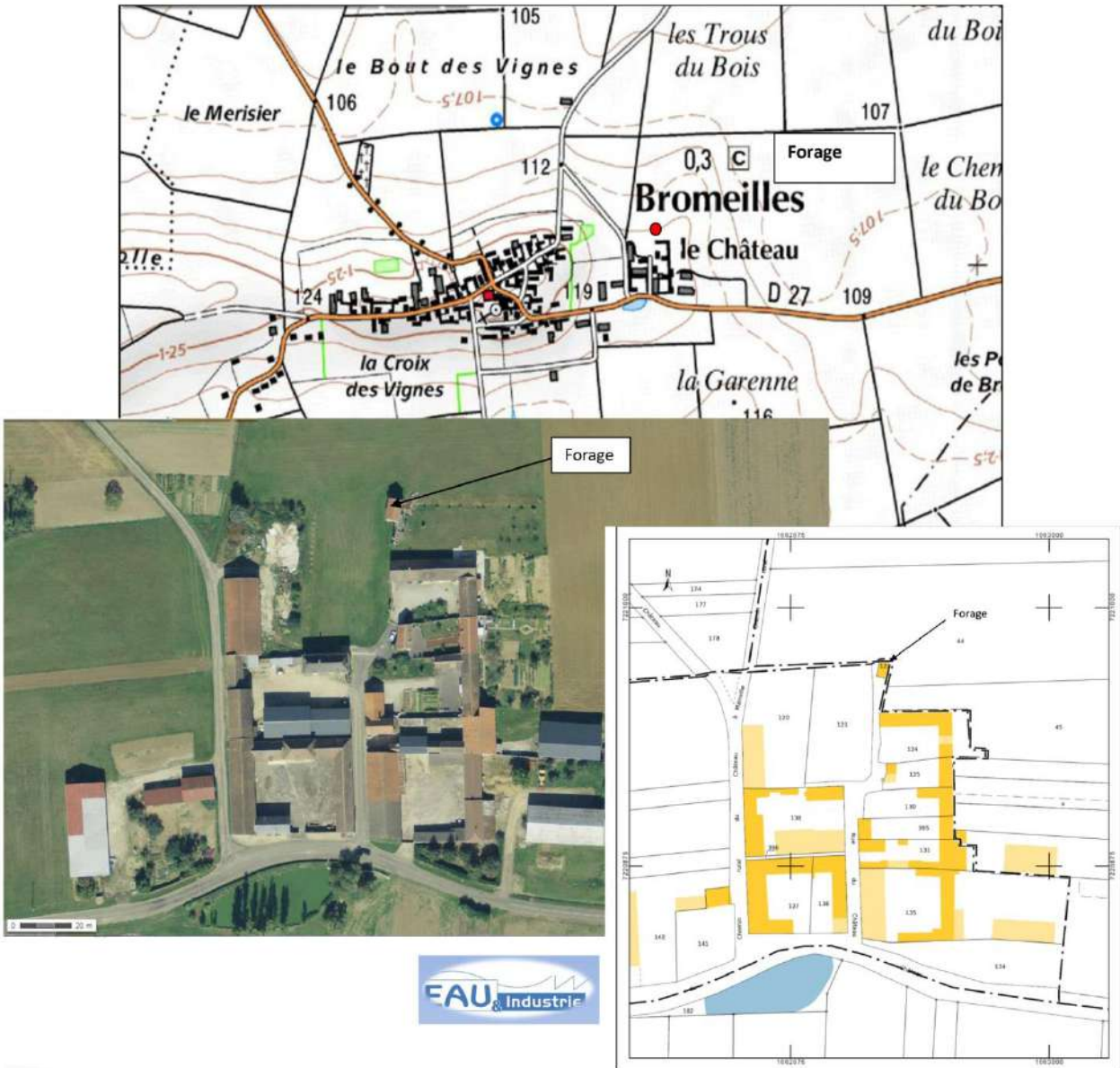
La longueur de canalisations de distribution est de 6.6 km. Le réseau est majoritairement en PVC (89%), la fonte grise représente 9% du linéaire.

### **Forage de Bromeilles - un forage très difficilement protégeable**

Le forage a été implanté à l'Est du bourg, en contre bas des fermes du Château.

Ce forage a fait l'objet d'un avis hydrogéologique en 1984. Un diagnostic du forage a été réalisé en 2012 par la société Eau et industrie avec inspection caméra.

A ce jour les périmètres de protection de captage n'ont pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.



**Caractéristiques du forage <sup>8</sup>:**

Profond de 122.30 m il a été réalisé vers 1908.

La nappe atteinte par le forage est située sous les Sables de Fontainebleau. Il n'y a pas d'écrans géologiques naturels entre le Stampien et le Calcaire de Champigny. Il s'agit d'une seule nappe dont le réservoir aquifère est doté d'une perméabilité plus faible dans les sables (perméabilité d'interstices) que dans les calcaires (perméabilité de fissures).

La coupe technique est inconnue. On sait seulement que le captage débute par un avant-puits de Ø 1,30 m de 36,15 m de profondeur.

D'après le rapport hydrogéologique, la profondeur du forage était en 1984 de 118 m, c'est-à-dire que les Sables de Fontainebleau seraient encore bien isolés malgré que les tubages de protection aient été mis en place au début du siècle.

<sup>8</sup> Source : Commune de Bromeilles - Propositions pour la définition des périmètres de protection - expertise officielle par N. Desprez - Le 12 septembre 1984.

L'avant-puits libère des eaux du Stampien supérieur lacustre, eaux qui reçoivent les effluents de l'amont (zone habitée).

### **Périmètres de protection du captage**

Le rapport hydrogéologique de 1984 indique que dans les conditions constatées à cette époque : "la protection de l'ouvrage est illusoire pour autant que les eaux usées ne sont pas collectées et que, qu'elles soient traitées ou non dans des dispositifs réglementaires, la minéralisation et les éléments bactériens qui les accompagnent, rejoignent la frange supérieure de la nappe".

L'hydrogéologue propose des travaux permettant une amélioration de la situation par "la mise en place d'un tubage posé sur le fond de l'avant-puits, après curage de celui-ci, coiffant le tube de soutènement des Sables de Fontainebleau, entre 30 m et 36,15 m... Ainsi la partie supérieure de la nappe serait isolée et les eaux ne seraient plus prélevées qu'entre 80 et 118 m de profondeur".

A ce jour ces travaux n'ont pas été réalisés.

### **Aménagements envisagés**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Puiseautin, un rapport d'étude : Phase 2 – partie n°5 Programme de travaux a été produit par IRH le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Deux solutions ont été proposées sur Bromeilles : la réhabilitation du forage ou son abandon.

La réhabilitation du forage semble peu pertinente au regard de l'état actuel du forage, de la qualité de son eau et des nombreuses opérations (et de leurs incertitudes de résultat) à réaliser pour le conserver.

De plus, La réhabilitation du forage induit forcément :

- la réalisation d'une interconnexion temporaire ou permanente avec une commune voisine, le temps de la réalisation des travaux,
- de capter soit la nappe supérieure fortement vulnérable et polluée (nitrates, pesticides, etc..) soit la nappe inférieure contenant du Sélénium, Perchlorates, fer et manganèse. Le risque de devoir mettre en place une unité de traitement après travaux est important.

L'abandon du forage induit la réalisation d'une interconnexion permanente avec la commune de Puiseaux.

## **1.11 Desmots**

---

*Avertissement : Les données du RPQS de 2014 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

### **Caractéristiques du service**

**Le service est géré au niveau communal et est exploité en régie.**

Un forage est implanté dans le bourg.

#### **Nombre d'abonnés et d'habitants desservis :**

Le nombre total d'abonnés en 2014 est de 84.

Le nombre d'habitants desservis (estimation) en 2014 est de 179.

#### **Volumes d'eau prélevés :**

Le volume d'eau prélevé en 2014 s'élève à 10 410 m<sup>3</sup>.

En l'absence de DUP on ne dispose pas de débits autorisés.

### **Performance du réseau - un rendement moyen et un indice linéaire de perte médiocre**

En 2014 le rendement est de 73.4%.

L'indice linéaire de pertes en réseau est en 2014 de  $3.4\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$  ce qui est au-delà de la valeur guide définie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ( $<3\text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$ ).

### **Traitement des eaux**

Le service n'a pas de station de traitement.

### **Qualité de l'eau distribuée**

Les eaux prélevées sont de bonne qualité et respectent les limites et références de qualité.

### **Installations et réseaux de distribution**

Deux réservoirs sont présents : un réservoir semi-enterré d'une capacité de  $120\text{m}^3$  et un réservoir sur tour d'une capacité de  $80\text{m}^3$ .

La longueur de canalisations de distribution est de 2.2 km. Le réseau est majoritairement en PVC (61%), l'Eternit représente 22% du linéaire.

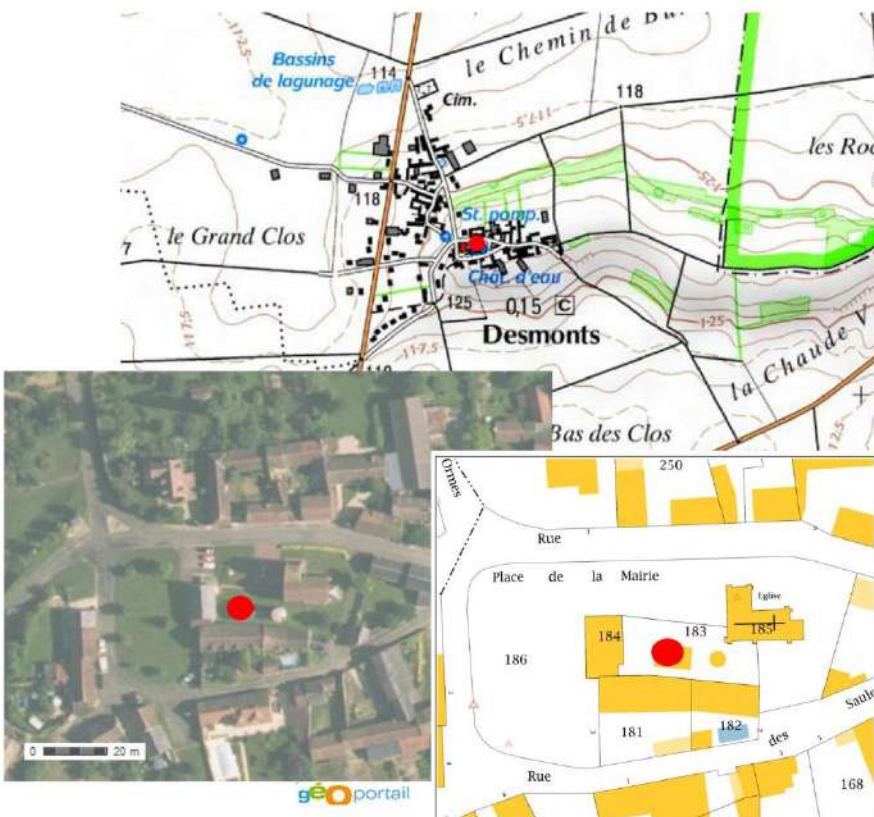
### **Projets à l'étude**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Puisseautin, un rapport d'étude : Phase 2 – partie n°5 Programme de travaux a été produit par IRH le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Les travaux proposés portent notamment sur la restructuration du stockage.

### **Forage de Desmont**

Le forage est situé dans le bourg de Desmont. La procédure d'élaboration des périmètres de protection du captage est en cours.



### **Caractéristiques du forage <sup>9</sup> :**

Les données disponibles sur le forage proviennent des annexes sanitaires du POS qui signalent que la plupart des documents relatifs aux travaux et équipements n'ont pu être retrouvés.

Ce forage, profond de 102 m a été creusé en 1912. Il capte la nappe du calcaire de Brie située sous les sables de Fontainebleau. Les calcaires de Champigny ne paraissent pas avoir été atteints par le forage.

Une inspection télévisée du forage a été réalisée en juillet 2011 par la société SEMM LOGGING. Les conclusions de cette inspection sont que : "*malgré son âge avancé (début du 20<sup>ème</sup> siècle), le forage de la commune de Desmont apparaît en bon état. La partie supérieure du forage, zone maçonnée, montre de nombreuses infiltrations d'eau de surface entre les pierres de maçonnerie.*

*A partie de 20m le tubage acier est oxydé mais ne présente pas de perforation apparente. Toutefois des concrétions calcaires sont visibles au niveau des joints de tubage et indiquent la présence d'infiltration d'eau.*

*Les crépines du forage sont en bon état, avec des crépines ouvertes sur la majeure partie, hormis quelques passages (colmatés)"<sup>10</sup>.*

## 1.12 Puiseaux

---

### **Caractéristiques du service**

*Avertissement : Les données du RPQS de 2014 ont été complétées à partir des indications du Schéma directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration.*

### **Le service, géré au niveau communal, est exploité par affermage à VEOLIA.**

La commune dispose d'un forage à la Rigorne.

Une partie de l'eau produite est vendue au SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne qui ne dispose actuellement que de cette ressource.

L'ancien forage de Puiseaux a été abandonné suite à un ensablement de sa crépine. Entre 1970 et 1980, suite à cet incident, un forage agricole situé sur Desmont a alimenté pendant environ 1 an, la commune de Puiseaux.

### **Nombre d'abonnés et d'habitants desservis :**

Le nombre total d'abonnés en 2015 est de 1 591.

Le nombre d'habitants desservis en 2014 est de 3 368 (source INSEE).

Les consommateurs non domestiques représentent en moyenne (2008-2015) 12% de la consommation totale sur le réseau AEP.

### **Volumes d'eau vendu au SIAEP de La Neuville :**

Le volume vendu au SIAEP de La Neuville / Ondreville s'avère globalement supérieur à 50 000m<sup>3</sup> entre 2014 et 2015.

---

<sup>9</sup> Source : POS de Desmont - Annexes sanitaires - DDE du Loiret - 1991.

<sup>10</sup> Rapport de mesures - inspection télévisée - mesures en forage sur le site de Desmont - campagne menée le 04/07/2011 - SEMM Logging.

**Volumes d'eau prélevé**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
<b>Volumes annuels (m<sup>3</sup>/an)</b>	289 506	295 355	314 255	289 184	267 468	270 168	265 425	29 4736	274 449
<b>Volumes journaliers (m<sup>3</sup>/j)</b>	793.2	809.2	861.0	792.3	732.8	740.2	727.2	807.5	782.9
<b>Evolution</b>		+2%	+6%	-8.7%	-8.1%	+1%	-1.8%	+9.9%	+0.1%

Extrait du rapport de phase 2 pour la commune de Puiseaux du Schéma Directeur AEP du Puiseautin en cours d'élaboration

**Rendement du réseau de distribution**

Le rendement brut est bon, en moyenne sur la période 2008-2014 il s'élève à 79.8%.

L'indice linéaire de perte moyen sur la période 2008-2015 est de 4.3m<sup>3</sup>/j/km. Il est considéré comme bon pour un réseau de type intermédiaire tel que celui de Puiseaux.

**Traitement des eaux**

Les eaux sont chlorées au niveau du réservoir de Puiseaux.

**Qualité de l'eau distribuée - la présence de Sélénium dans les eaux du forage de Puiseaux**

La distribution de ces eaux s'avère non conforme depuis au moins 2010 du fait de la présence de Sélénium. Les analyses réalisées sur la zone de distribution mettent systématiquement en évidence la présence de Sélénium dans l'eau distribuée à des concentrations allant de 12 à 18µg/l, bien supérieures aux limites de qualité (10µg/l). Le sélénium est présent naturellement dans l'eau brute du captage.

Le Rapport Prix Qualité Service Annuel de 2014 précise que l'eau distribuée n'est pas conforme aux exigences réglementaires pour le Sélénium et présente une valeur élevée en nitrates. Il indique qu'il convient d'envisager une étude pour le traitement de ces paramètres.

**Installations et réseaux de distribution**

Le château d'eau de Bardilly a une capacité de stockage de 2 000m<sup>3</sup>.

La longueur de canalisations de distributions est de 35.1 km dont 58% d'un diamètre supérieur à 100 et seulement 14% d'un diamètre inférieur à 80. Le réseau AEP est majoritairement en PVC (39%), en amiante ciment (29%) et en fonte (23%).

En 2015, depuis 5 ans, l'extension de réseau a été de plus de 990ml, la longueur renouvelée étant nulle.

Il est à noter qu'en 2014 la sectorisation du réseau permettant une amélioration de la localisation des fuites a été mise en place.

**Forage de Puiseaux - une ressource stratégique**

Le forage est situé au nord du bourg. Les périmètres de protection furent établis en 1989 mais aucune suite ne fut donnée. Pour être conforme à la Loi sur l'Eau de 1992, la procédure fut reprise en 2005 et un projet de prescriptions de Régularisation du forage aux titres des codes de l'environnement et de la santé publique a été établi en mai 2013.

**Caractéristiques du forage :**

Le forage profond de 120m a été réalisé en 1975.

L'eau captée est contenue dans les Calcaires de Brie et ceux de Champigny. D'après le rapport de l'hydrogéologue il est fort probable que l'eau provienne aussi de la « Molasse d'Etrechy » qui serait très calcaire et qui pourrait créer une communication avec le Sable de Fontainebleau. Il y a donc un risque

d'invasion de sable dans le réservoir. La présomption d'absence d'écran protecteur dans le secteur du forage et en amont hydraulique est attestée par plusieurs indicateurs dont l'absence de présence de Fer et de Manganèse dans les eaux ainsi que des concentrations en nitrates fluctuantes avec des pointes proches de la limite de potabilité.

La nappe des calcaires de Brie et de Champagne s'avère ici très vulnérable du fait qu'il n'y a pas d'écran protecteur au-dessus du Calcaire de Brie, que le rôle de filtre du Sable de Fontainebleau est, dans le cas présent, inefficace. La pollution par les nitrates, forte et régulière, est une mise en garde contre une pollution accidentelle par tout autre produit liquide ou soluble qui pourrait rendre l'eau impropre à la consommation.

Le rapport de l'hydrogéologue<sup>11</sup> conclue que : "*La situation du captage d'eau potable de Puiseaux est critique*".

Outre l'absence de protection naturelle et les teneurs en nitrates sont notamment signalés :

- des vitesses de transfert non négligeables,
- des fluctuations rapides de la qualité de l'eau témoignant d'une source de pollution proche mais qui n'a pu être déterminée, à moins qu'il s'agisse d'un endommagement non détecté du forage.
- le fait que l'expérience montre que toute zone industrielle placée en amont hydraulique d'un captage d'eau potable, et dans des conditions géologiques similaires, entraîne une forte probabilité de pollution du captage à plus ou moins brève échéance.

L'hydrogéologue indique que : "aucun argument décisif ne permet actuellement de condamner ce captage. Je proposerai donc des périmètres de protection pour réduire les risques de pollutions, sans pouvoir garantir une protection absolue."

#### ***Périmètres de protection du captage<sup>12</sup> - propositions :***

Le projet de prescriptions établi par le pôle santé publique et environnementale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) produit en mai 2013 présenté ci-dessous est susceptible d'être modifié suite à l'enquête publique et administrative. La proposition de périmètres prend bien en compte l'approvisionnement du SIAEP de La Neuville-sur-Essonne - Ondreville-sur-Essonne ainsi que le raccordement des communes de Bromeilles et Desmont.

Il convient de rappeler que l'ARS indique qu'il est nécessaire d'anticiper au mieux les servitudes de la DUP à venir pour le forage de Puiseaux puis de les intégrer.

#### ***Périmètres de protection rapproché***

Trois périmètres sont proposés :

- **PR.1** : en amont topographique du captage,
- **PR.2** : dans le cône d'appel proche du captage,
- **PR.3** : sur la zone industrielle située dans le cône d'appel.

Les propositions ayant des incidences en termes d'urbanisme portent sur les périmètres 1 et 3 (signalées en gras ci-dessous).

#### **Interdiction commune aux trois zones :**

---

<sup>11</sup> Source : Commune de Puiseaux - Périmètres de protection du captage d'eau potable de la Rigorne - Avis hydrogéologique - Ph. MAGET - Hydrogéologue agréé - 12 février 2012.

<sup>12</sup> Captage d'eau potable de la « Rigorne » - commune de Puiseaux - Régularisation des forages aux titres des codes de l'environnement et de la santé publique - Projet de prescriptions - 7 Mai 2013.

- la création de canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ;

Interdictions communes aux zones PR1 et PR2 :

- les puits et forages quels que soient leur profondeur et leur usage, à l'exception des ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable de collectivités publiques
- la création d'activités ou installations stockant ou utilisant des produits polluants susceptibles de polluer les eaux souterraines, quel qu'en soit le volume et l'usage (à l'exception des besoins domestiques) ;
- les dépôts ou stockages d'ordures ménagères, de déchets agricoles, fumiers, purins, déchets fermentescibles ;

Interdiction spécifique au PR1 :

- **la modification du zonage du POS du 24/05/2000, modifié le 13/11/2009 ;**

Prescription commune aux zones PR1 et PR2

- dans un délai de 2 ans, les cuves de fioul devront être mises aux normes à la réglementation actuelle si nécessaire ;

Interdictions spécifiques au PR3

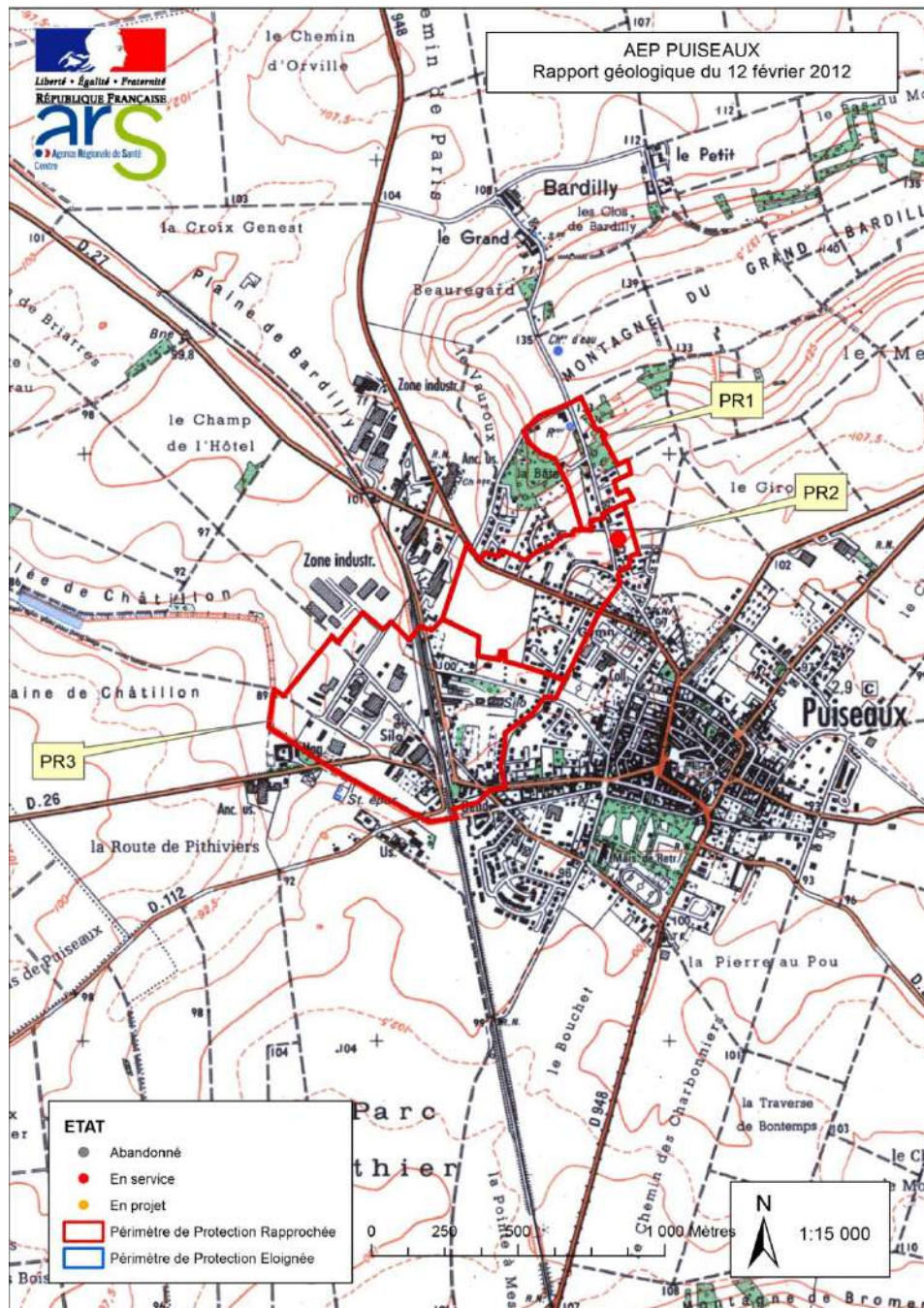
- les puits et forages atteignant les calcaires de Brie et de Champigny, à l'exception des ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable de collectivités publiques
- **la création d'activités ou installations stockant ou utilisant des produits polluants susceptibles de polluer les eaux souterraines et relevant, à ce titre, de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;**

Concernant les installations existantes :

- dans un délai de 3 ans, les cuves de fioul (relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) devront être mises aux normes à la réglementation actuelle si nécessaire ;

***Périmètre de protection éloignée***

- Il n'y a pas de périmètre de protection éloignée.



*Captage de la Rigorne - Proposition de périmètres de protection*

Une étude de Bassin d'Alimentation du Captage est en cours sur ce forage.

### *Aménagements envisagés*

Deux études ont été réalisées concernant les différentes solutions de production d'eau à Puiseaux. La première en avril 2015 réalisée par Eau et Industrie, la seconde dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur AEP sur les Terres Puiseautines.

L'étude de 2015, réalisée par Eau et Industrie, pour permettre la distribution d'une eau conforme à la consommation humaine propose 3 solutions :

1. la recherche d'une nouvelle ressource pour abattre la teneur en sélénium du captage de la Rigorne par dilution,
2. la mise en place d'un traitement du Sélénium,
3. l'interconnexion aux collectivités productrices d'eau potable voisines.

La première solution - nouvelle ressource - a conduit à la proposition d'un forage dans un site proche d'une ancienne décharge sauvage non répertoriée sur la base de données Basias (à la limite entre Desmont et Puiseaux, cf. paragraphe portant sur les anciens sites pollués). Du fait de la présence de cette décharge ce projet a été mis de côté.

La troisième solution relative à l'alimentation à partir des collectivités voisines (Desmont, Bromeilles, SIAEP Echilleuses - Boësses, SIAEP BDOP) ne paraît pas envisageable au vu des faibles capacités excédentaires et des teneurs en Sélénium.

Le rapport d'étude phase 2 – partie 5 – Programme de travaux réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur AEP sur le Puiseautin (IRH – date de remise du rapport : 1/11/2019), précise que la seule entité étant en capacité de fournir de l'eau est le SME de la Région de Buthiers. La mise en place d'une conduite d'interconnexion (6km), d'une bache de transfert et d'un groupe de pompage serait nécessaire pour alimenter en eau la commune de Puiseaux et assurer une dilution avec les eaux du forage actuel.

La mise en place de ces équipements est complexe. De plus la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais est en cours de réflexion pour alimenter en eau la ville du Malesherbois via le SMERB de Buthiers. La réalisation de ce projet induirait une baisse significative du potentiel quantitatif pour Puiseaux. En conséquence la mise en place d'un traitement pour abattre le Sélénium contenu dans les eaux du forage de Puiseaux apparaît comme pertinente pour l'alimentation en eau future.

.

## 2.DEFENSE INCENDIE



## 2.1 Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre L'Incendie

---

Suite à la parution des textes législatifs (décret du 27 février 2015, arrêté du 15 décembre 2015) le SDIS du Loiret a été chargé d'élaborer sous la direction de la préfecture et en concertation avec les élus et partenaires concernés, le Règlement Départemental de DECI (Défense Extérieure Contre L'Incendie).

Le règlement départemental de DECI a été arrêté le 20 décembre 2016.

Ce règlement a pour objectif :

- de renseigner tous les acteurs de la DECI :
  - les maires et les présidents d'EPCI,
  - les services instructeurs et en charge de l'urbanisme,
  - les gestionnaires de réseaux d'eau,
  - les exploitants et propriétaires,
  - les architectes, organismes de contrôle et aménageurs,
  - les prestataires et sociétés de conseils,
  - les sapeurs-pompiers, les agents du SDIS, préventionnistes et prévisionnistes et chefs de centre.
- de quantifier clairement et de façon pragmatique les besoins en eau pour chacun des types de risques afin que les sapeurs-pompiers puissent assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ce règlement s'applique à toutes nouvelles constructions, bâtiments ou extensions de l'existant à l'exclusion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui disposent d'une réglementation ad hoc.

Ce document, pour un caractère plus fonctionnel, dispose en annexes de toutes les fiches didactiques et illustrées permettant de mettre en œuvre sur le terrain les dispositions du présent règlement.

## 2.2 Situation des différentes communes

---

Seuls sont présentés ci-dessous les tableaux correspondants aux caractéristiques des hydrants ou réserves incendies et leur localisation sur carte.

Toutes ces données sont issues du logiciel Cr+

Concernant les cartes les ronds qui peuvent figurer au niveau de certains hydrants correspondent à des distances à vol d'oiseau de 200 et 400m autour de ce dernier. Ils donnent une indication sur la couverture ou non par la défense incendie, néanmoins il ne s'agit que d'une indication, les distances doivent être mesurées par les voies carrossables.

Il est à noter que les mesures de débit réalisées par le SDIS ne sont pas prises en compte dans le logiciel Cr+. Le SDIS ne peut être juge et parti et ne peut donc fournir de données de débit.

Il est également à préciser que dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable des Terres Puiseautines des cartes des zones desservies par les voies carrossables à 200m et 400m sont disponibles. Néanmoins ces cartes, qui permettent d'appréhender de manière fine la zone couverte par la défense incendie, ne fournissent pas de données sur les débits des poteaux incendie.

## 2.2.1 Augerville-la-Rivière

### 45013 AUGERVILLE-LA-RIVIERE

#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	Rue Pierre Antoine Berryer	160	100 / 2x65	115	115	4,6	4,6		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
2	PI 100	Rue de la Vallée, à l'église	160	100 / 2x65	115	115	4,6	4,6		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
3	PI 100	8 Rue de la Vallée	160	100 / 2x65	120	120	4,4	4,4		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
4	PI 100	Rue de la Vallée, angle sentier du Marais	160	100 / 2x65	102	102	3,5	3,5		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
5	PI 100	Rue de la Vallée, angle chemin de Foulon	160	100 / 2x65	102	102	3,0	3,0		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
6	PI 100	Rue Henri Ziegler, angle place du Château	160	100 / 2x65						✓	✓	✓	✓		

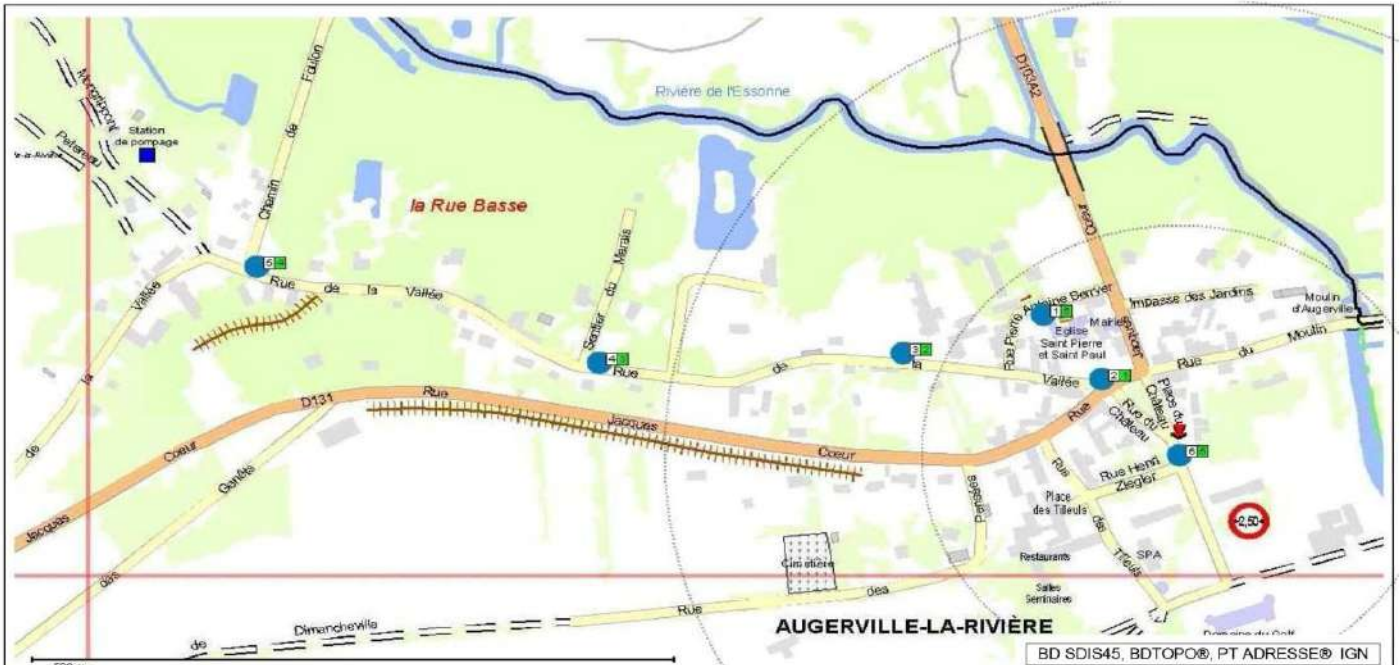
#### Réserves

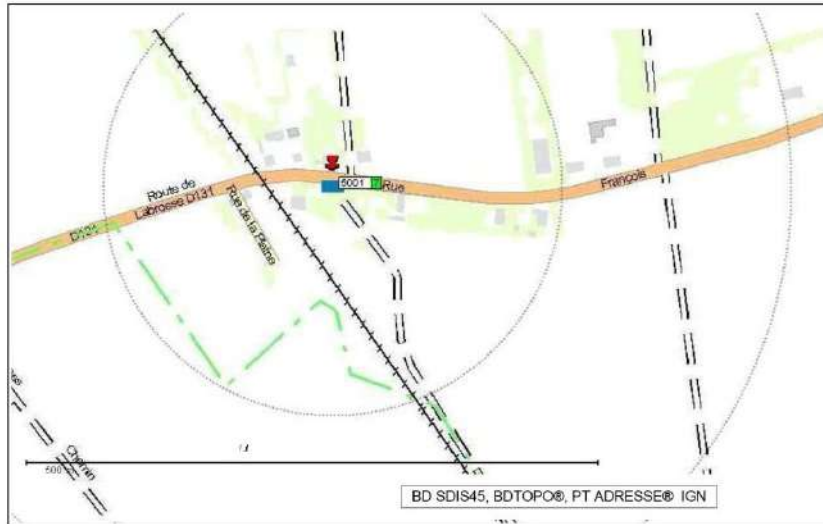
N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
5002	RIVIERE	Rue du Beaudon, le Moulin de Beaudon	Inépuisable		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Accès : Hauteur d'eau < 80 cm Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Signalisation : Autre	ACCES DIFFICILE MAIS POSSIBLE Mesures du SDIS

Légende

- \* Etat
- ✗ -Indisponible
- ✓ -En service
- ✗ -Non conforme en service
- \* Anomalie
- ✗ -Avec anomalies
- ✓ -Sans anomalie
- \* Accès
- ✗ -Non autorisée
- ✓ -Autorisée
- \* Signalisation
- ✗ -Problématique
- ✓ -Sans problème

Les hydrants présentent tous un débit supérieur à 100m<sup>3</sup>/h sous un bar.





## 2.2.2 Aulnay-la-Rivière

### 45014 | AULNAY-LA-RIVIERE

#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	Face au 3 Rue des Ormes, lieu-dit Echainvilliers	100	100 / 2x65		45				✓	✗	✓	✓	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
2	PI 100	Face au 11 Rue des Ormes, lieu-dit Echainvilliers	050	100 / 2x65		43				✓	✗	✓	✓	Manoeuvre : Bouche à clef introuvable Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013) Bouche à clef introuvable.	Mesures du SDIS en 2013
3	PI 100	Route de Manchecourt (D130), lieu-dit Echainvilliers	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Etat : Fuite(s) presse étoupe Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	pepinerie LEPAGE Mesures du SDIS en 2013
4	PI 100	Rue du Stade, angle Route d'Olivet	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
5	PI 100	Face au 49 Rue d'Auneau	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Manoeuvre : Difficile Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
6	PI 100	94 Rue de la Vallée (D26)	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Autre Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013) Végétation dans capot	Mesures du SDIS en 2013
7	PI 100	110 Rue de la Vallée (D26)	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Etat : Fuite(s) presse étoupe Manoeuvre : Difficile Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
8	PI 100	Rue de la Vallée (D26), face à la rue du Paradis	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Aire à nettoyer Mesures du SDIS en 2013
9	PI 100	16 Route de Puiseaux (D26)	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013) Vanne d'alimentation ou bouche à clef introuvable	Mesures du SDIS en 2013
10	PI 100	6 Route de Francorville (D25), lieu-dit Villereau	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Perf : Débit < 21m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
11	PI 070	Face au 9 Rue de Saint Mesmin, lieu-dit Villereau	Inconnu	065						✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Manoeuvre : Autre Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013) P.I trop proche du mur	Mesures du SDIS en 2013

**45014 AULNAY-LA-RIVIERE**

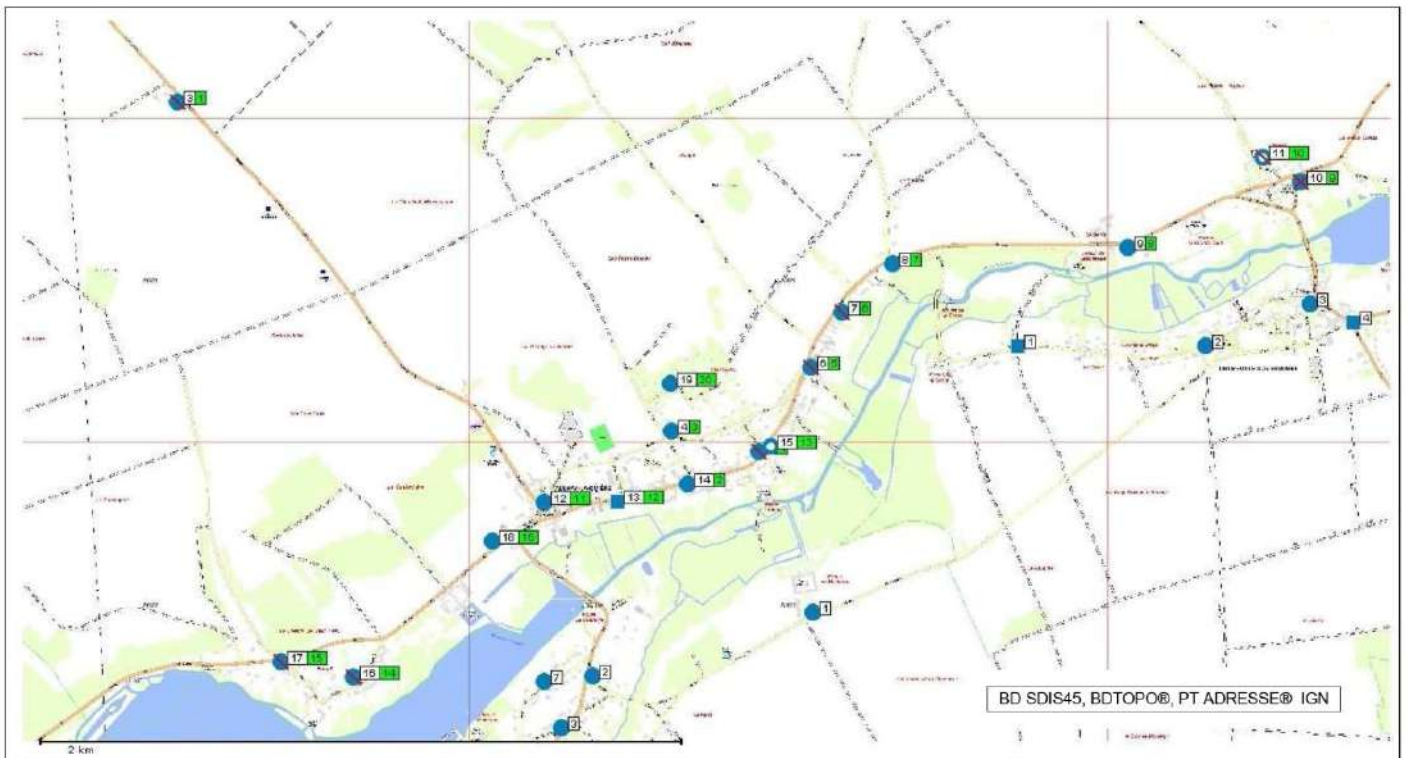
**Hydrants**

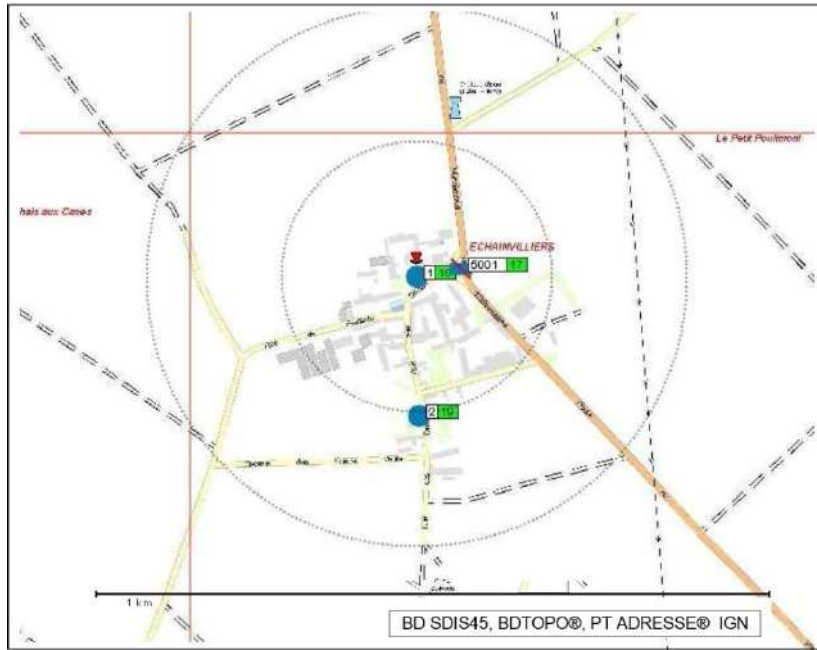
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
12	PI 100	1 Rue de l'Eglise	Inconnu	100 / 2x65						✓	✓	✓	✓		
13	BI 100	Rue de la Vallée (D26), face à la mairie	Inconnu	Inconnu						✓	✗	✓	✓	Etat : Dépôt de Calcaire	
14	PI 100	38 Rue de la Vallée (D26)	100	100 / 2x65		45				✓	✗	✓	✓	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Etat : Dépôt de Calcaire Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
15	PI 070	Clos d'Auneau, angle rue de la Vallée	Inconnu	65 / 2x40						✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	P.I Neuf Mesures du SDIS en 2013
16	PI 100	8 Rue de Moulin de Farault, lieu-dit Farault	100	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Etat : Dépôt de Calcaire Signalisation : N° manquant	Capot cassé
17	PI 100	Route de Pithiviers (D26), lieu-dit Farault, angle rue du moulin farault	Inconnu	Inconnu						✗	✗	✓	✓	Perf : 21 < Débit < 30 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
18	PI 100	Route de Pithiviers (D26), angle rue de Rocheplate	Inconnu	100 / 2x65						✓	✓	✓	✓		
19	PI 100	3 Rue des Crêtes	100	100 / 2x65		45				✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013

**Réserves**

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations

- Légende**
- \* Etat
  - ✗ -Indisponible
  - ✓ -En service
  - ✗ -Non conforme en service
  - \* Anomalie
  - ✗ -Avec anomalies
  - ✓ -Sans anomalie
  - \* Accès
  - ✗ -Non autorisée
  - ✓ -Autorisée
  - \* Signalisation
  - ✗ -Problématique
  - ✓ -Sans problème





### 2.2.3 Boesses

#### 45033 BOESSES

##### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	25 Rue du Pont Puiseaux	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014
2	PI 100	26 Rue de Bourgogne angle Rue du Fossés Est	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014
3	PI 100	Rue des Fossés Sud angle Rue des Cours Barrauches	Inconnu	100 / 2x65		28		2,4		✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014
4	PI 100	Rue de l'école angle Rue du Carrefour	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014
5	PI 100	Ld Aulnay Sous Boesses, Chemin d'Aulnay la Rivière	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	le pi n'est pas localisé avec précision manque d'information Mesures du SDIS en 2014
6	PI 100	Rue de la Moinerie angle Rue de la Vallée	Inconnu	100 / 2x65						✓	✓	✓	✓		
7	PI 100	13 Route de Beaune la Rolande (RD 28)	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014
8	PI 100	23 Rue de la vallée	Inconnu	100 / 2x65						✓	✓	✓	✓		
9	PI 100	Rue de Bourgogne angle Rue des Déportés	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014

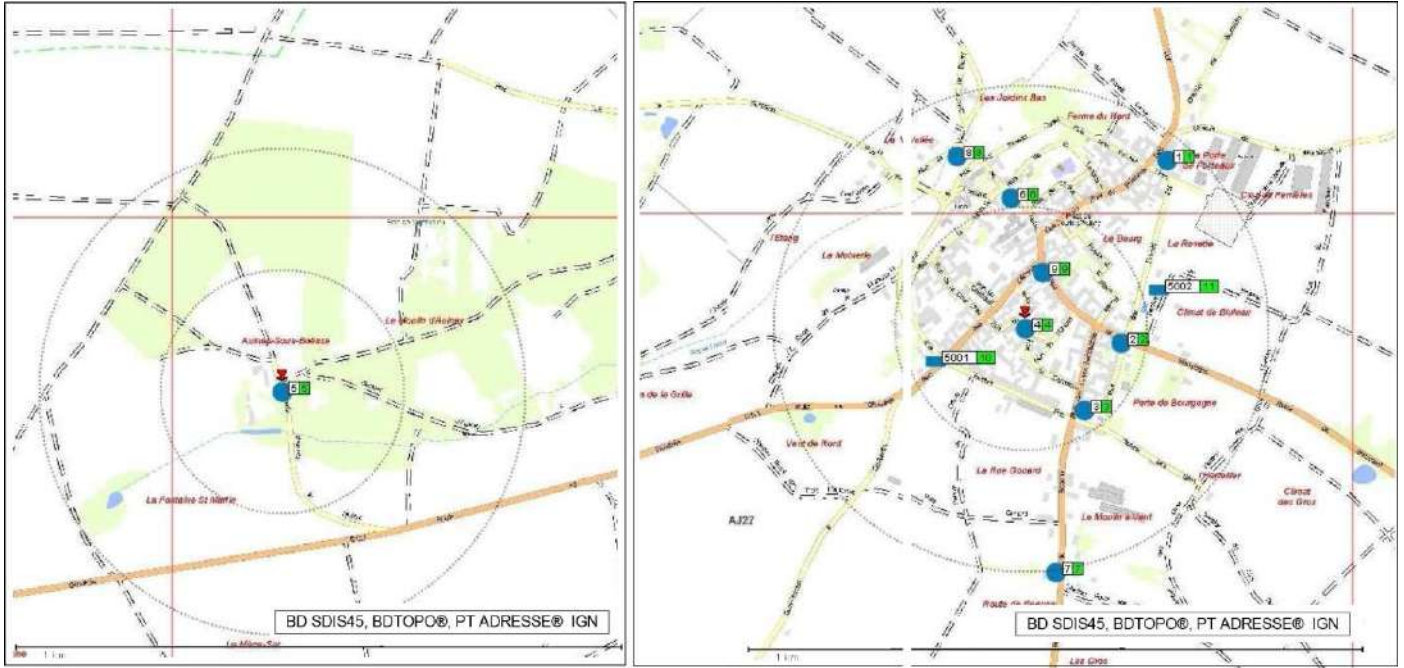
##### Réserves

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
5002	RIENTER	RUE DES FOSSES EST	120		✓	✓	✓	✓	120m3 Mesures du SDIS en 2014	

Légende

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Signalisation
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Lors de son entretien avec le bureau d'études Astym fin août 2016, la mairie a indiqué des débits insuffisants (ils ne figurent pas sur le tableau car les mesures effectuées par le SDIS ne peuvent être prises en compte). Il a également été mentionné l'absence de défense incendie à Crane.



## 2.2.4 Briarres-sur-Essonne

### 45054 BRIARRES-SUR-ESSONNE

#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m <sup>3</sup> / h			Pressions		Etat	Anomalie	Accès	Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	face 270 Grande Rue (D27)	110	100 / 2x65	58			3,8		✗	✗	✓	✓	Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Etat : Joint(s) HS ou manquant Signalisation : Dégradée Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2013) AIRE NON CONFORME	Mesures de la mairie
2	PI 100	face au 34 Route de Villereau (D25)	Inconnu	100 / 2x65	49			3,1		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2010)	Mesures de la mairie
3	PI 100	1 Rue de l'Évangile	100	100 / 2x65	42			2,6		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Couleur non réglementaire Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2010)	AIRE NON AMENAGÉE Mesures de la mairie
4	PI 100	28 Rue de l'Évangile	100	100 / 2x65	35			2,5		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Couleur non réglementaire Manoeuvre : Difficile Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2010)	AIRE NON CONFORME Mesures de la mairie
5	PI 100	Chemin de Pithiviers, devant le transformateur	Inconnu	100 / 2x65	46			2,8		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2010)	AIRE NON CONFORME Mesures de la mairie
6	PI 100	Rue du Pourtour du Bourg, angle Grande Rue	Inconnu	100 / 2x65	32			2,6		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Etat : Fuite(s) bouchon(s) Etat : Joint(s) HS ou manquant Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2010)	AIRE NON AMENAGÉE ET NON CONFORME Mesures de la mairie
7	PI 100	58 Rue de la Gare (D25), à la Mairie	Inconnu	100 / 2x65	55			3,2		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Couleur non réglementaire Etat : Joint(s) HS ou manquant Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2010)	AIRE NON AMENAGÉE Mesures de la mairie

8	PI 100	face 383 Rue de la Gare (D25)	Inconnu	100 / 2x65	59	2,8	✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Etat : Chainette(s) HS ou manquant Etat : Joint(s) HS ou manquant Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2010)	AIRE NON CONFORME Mesures de la mairie
9	PI 100	175 Rue du Buisseau	Inconnu	100 / 2x65	34	2,9	✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Couleur non réglementaire Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Débit A 1 bar = 34m³ / h)	AIRE NON CONFORME Mesures de la mairie en 2010
10	PI 100	Chemin de la Chapelle	Inconnu	100 / 2x65	19	1,9	✗	✗	✓	✓	Perf : Débit < 21m³/h (Débit A 1 bar = 19m³ / h)	Les mesures débit etc. concernant ce poteau seront communiquées par la Mairie ultérieurement. Mesures du service des eaux en 2013

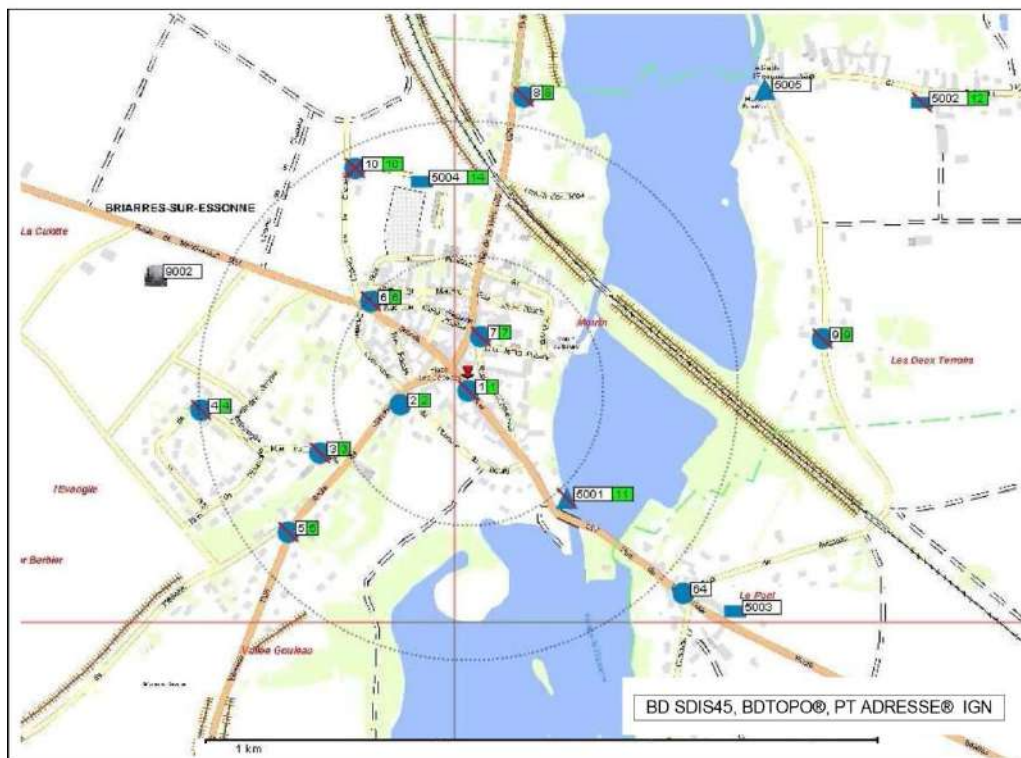
**Réserves**

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat				Anomalies	Observations
					*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.		
5001	RIVIERE	Grande Rue (D27), au pont	Inconnu		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Perf : Manque d'eau	INACCESSIBLE CAUSE BRANCHES Mesures du SDIS
5002	RIENTER	790 Rue du Buisseau	120		✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Cadenas non normalisé, le remplacer par un cadenas avec fermeture de type/Triangle	Mesures du SDIS
5003	RIENTER	Lieu-dit la Ferme de la Grange	120		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS
5004	RIBACHE	Chemin de la Chapelle, derrière le cimetière	60		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Indiquer le volume de la réserve.	Visite sur les lieux le 13/03/2014 avec Mr le Maire et le Ltn J.BRETON Mesures du SDIS
5005	RIVIERE	Rue du Buisseau, angle Allée de l'Essonne	Inconnu		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Fixer au sol des butoirs de roue pour retenir le véhicule	S'assurer qu'en période estivale le niveau de la rivière permette toujours l'aspiration. Si ce n'est pas le cas, prévoir l'aménagement d'un puisard d'aspiration. Mesures du SDIS
9002	RIENTER	D27, PARKING DE L'ESPACE CULTUREL	120		✗					toujours à l'état de projet suite à visite du LTN LETRAON le 25/09/2014 Mesures du SDIS Point d'eau non implanté : EN PROJET

Légende \* Etat ✗ -Indisponible ✓ -En service ✗ -Non conforme en service  
 \* Anomalie ✗ -Avec anomalies ✓ -Sans anomalie  
 \* Accès ✗ -Non autorisée ✓ -Autorisée  
 \* Signalisation ✗ -Problématique ✓ -Sans problème

Aucun poteau n'a un débit sous un bar supérieur à 60m3/h, un poteau (celui du chemin de la Chapelle) a un débit inférieur à 30m3/h.

La commune a indiqué que le nécessaire serait fait (réserve incendie) pour équiper le secteur à urbaniser à l'ouest du bourg.



## 2.2.5 Bromeilles

On ne dispose d'aucune donnée de débit sous un bar pour les hydrants. Rappelons que les mesures du SDIS ne sont pas prises en considération par le logiciel Cr+.

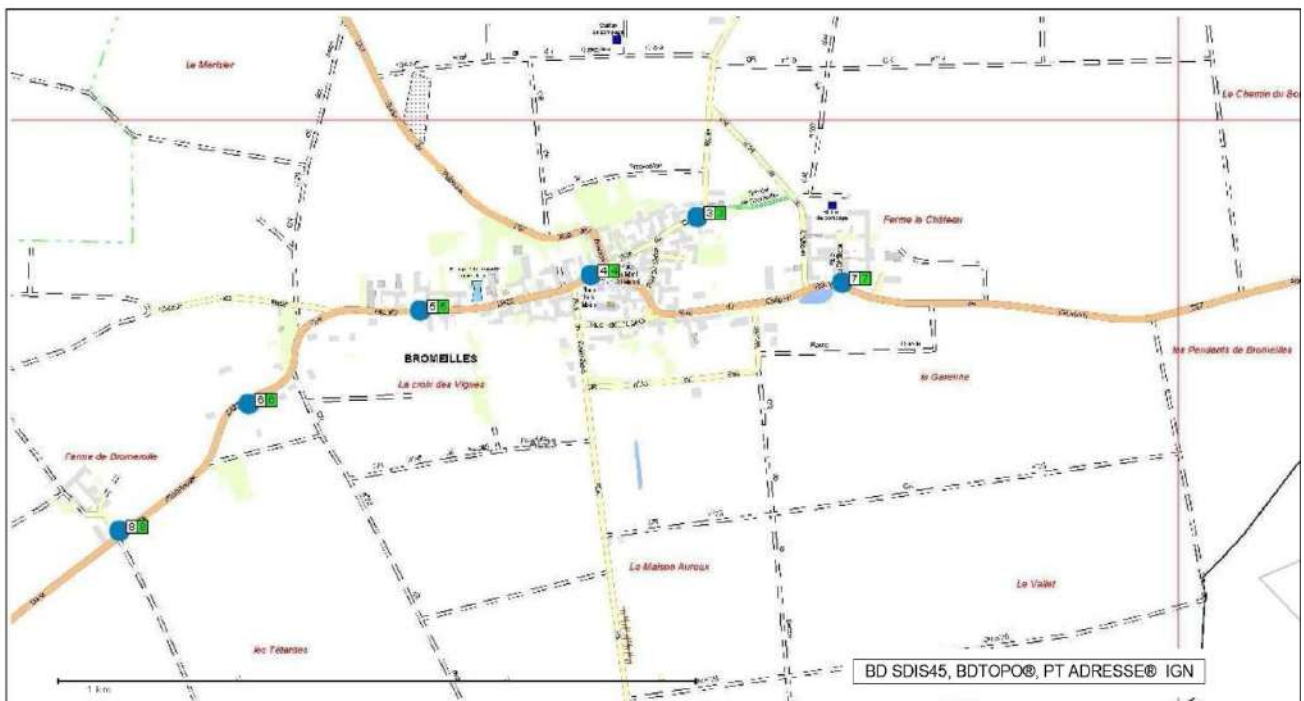
### 45056 | BROMEILLES

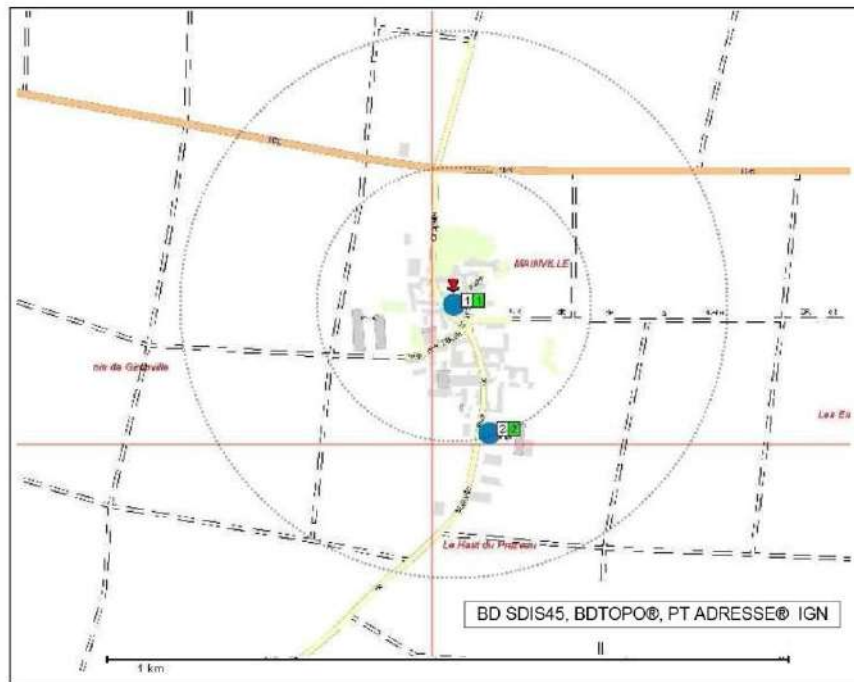
#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h				Pressions				Anomalies	Observations		
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique	*Etat	*Anomalie	*Accès			*Signal.	
1	PI 100	Face 15 Rue de la Chapelle, Lieu-dit Mainville	Inconnu	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
2	PI 100	Rue de la Chapelle, Lieu-dit Mainville, en face des vergers	Inconnu	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2005)	Mesures du SDIS en 2005
3	PI 100	Rue du Cogné	Inconnu	100 / 2x65							✓	✓	✓	✓		
4	PI 100	8 Rue Grande (D423)	Inconnu	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
5	PI 100	34 Rue Grande (D423)	Inconnu	100 / 2x65							✓	✓	✓	✓		
6	PI 100	41 Rue Grande (D423)	Inconnu	100 / 2x65							✓	✓	✓	✓		
7	PI 100	Rue du Château	Inconnu	100 / 2x65							✓	✓	✓	✓		
8	PI 100	Rue Grande (D423), Lieu-dit Bromerolle	Inconnu	100 / 2x65							✓	✓	✓	✓		
9	PI 100	10 Rue des Jonquilles, Lieu-dit Bainvilliers	Inconnu	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
10	PI 100	Rue du Marronnier, Lieu-dit Bainvilliers angle Rue des Jonquilles	Inconnu	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
11	PI 100	1 Rue du Marronnier, Lieu-dit Bainvilliers	Inconnu	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
12	PI 100	23 Rue du Marronnier, Lieu-dit Bainvilliers	140	100 / 2x65							✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Manque 2 bouchons de 70. Mesures du SDIS en 2011

Légende

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Signalisation
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service





## 2.2.6 Desmont

### 45124 DESMONTS

#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	RUE BASSE, à l'angle de la Route de Fontainebleau	Inconnu	100 / 2x65	85			5,4		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2012
2	PI 100	RUE DES BOIS	Inconnu	100 / 2x65	85				✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	poteau changé en juin 2012 Mesures du SDIS en 2013	
3	PI 100	ROUTE DE FONTAINEBLEAU ANGLE CHEMIN BADILLY	110	100 / 2x65					✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant		
4	PI 100	RUE BASSE ANGLE ROUTE DE FONTAINEBLEAU	110	100 / 2x65	74			4,0	✗	✗	✓	✓	Etat : Autre Manoeuvre : Carré détérioré	TROP PRET DU MUR Pas de poteaux au lieu indiqué, 1ère Classe Catinat. Mesures du SDIS en 2013	
5	PI 100	ANGLE RUE DES ORMES ET RUE DE LA FONTAINE	Inconnu	100 / 2x65	75			4,9 3,3	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du service des eaux en 2013	

#### Réserves

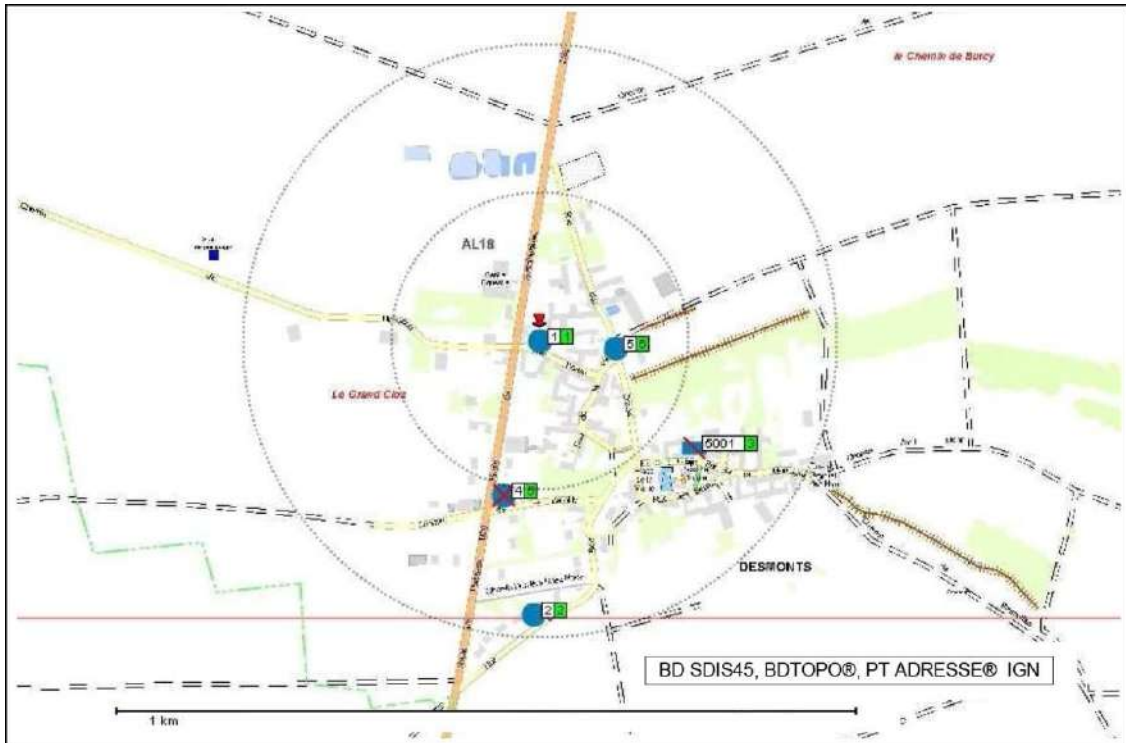
N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations

Légende

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Signalisation
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Les débits mesurés sont tous supérieurs à 60m<sup>3</sup>/h.

Lors de son entretien avec le bureau d'études Astym en août 2016 la commune a indiqué vouloir renforcer sa défense incendie.



## 2.2.7 Dimancheville

### 45125 | DIMANCHEVILLE

#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m <sup>3</sup> / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	Face 33 Rue de la République (D25)	125	100 / 2x65	90	2,7	1,8	✓	✓	✓	✓		Mesures de la mairie		
2	PI 100	Face 9 Rue du Moulin	150	100 / 2x65	109	3,3	2,5	✓	✓	✓	✓		Mesures de la mairie		
3	PI 100	Chemin de la Traverse	125	100 / 2x65	77	3,8	1,8	✓	✓	✓	✓		Mesures de la mairie		

Légende	*Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
	*Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie		
	*Accès	✗	-Non autorisée	✓	-Autorisée		
	*Signalisation	✗	-Problématique	✓	-Sans problème		

Les débits sont supérieurs à 60m<sup>3</sup>/h sous 1bar.

Lors de son entretien avec le bureau d'études Astym début septembre 2016 la commune a indiqué qu'une seule habitation, située le long du chemin de la Muraille, se situe à plus de 200m par les voies carrossables d'un hydrant.



## 2.2.8 Echilleuses

### 45131 ECHILLEUSES

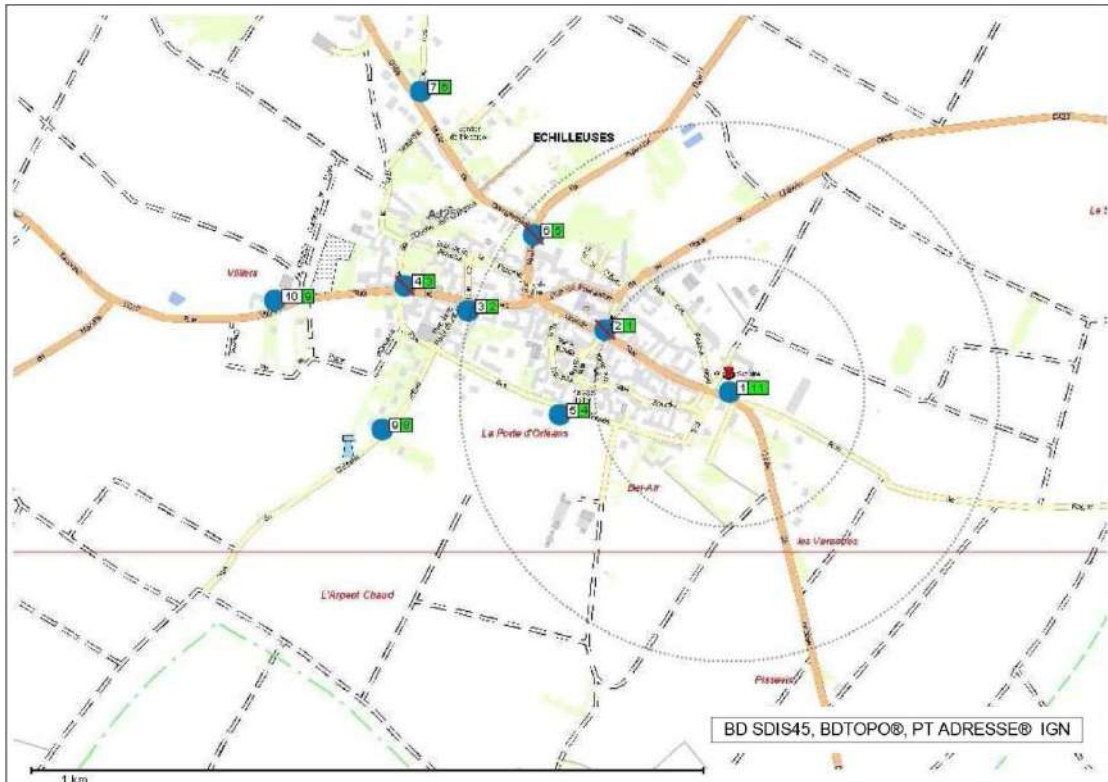
#### Hydrants

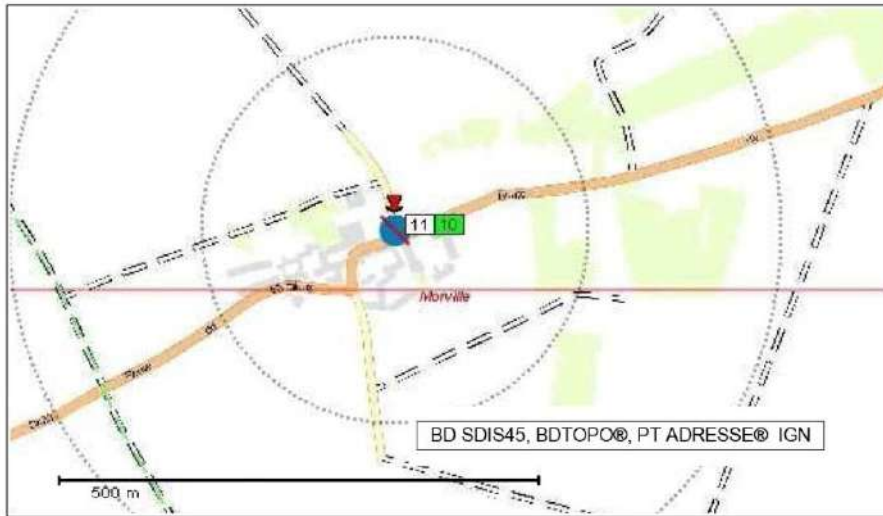
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m <sup>3</sup> / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sig.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	27 RUE GRANDE, ECOLE	Inconnu	100 / 2x65		71		2,3		✓	✓	✓		Mesures de la mairie	
2	PI 100	RUE GRANDE ANGLE RUE DE LA PORTE DU CHATEAU	Inconnu	100 / 2x65		79				✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Joint(s) HS ou manquant Signalisation : N° manquant TROP PROCHE DU MUR !	Mesures de la mairie
3	PI 100	RUE DE LA PORTE D'ORLEANS ANGLE RUE DE VILLIERS	Inconnu	100 / 2x65	130	117		2,2		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures de la mairie
4	PI 100	RUE AUBEGUE ANGLE RUE DE VILLIERS	Inconnu	100 / 2x65	118	88		2,2		✗	✗	✓	✓	Manoeuvre : Carré détérioré Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures de la mairie
5	PI 100	19 RUE DES FOSSES SUD, APRES PASSAGE DU FORTIER	Inconnu	100 / 2x65	90	64		2,2		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2011)	"Voir pour volet de manoeuvre" Mesures de la mairie
6	PI 100	ROUTE DE PUISEUX ANGLE ROUTE DE GRANGERMONT	Inconnu	100 / 2x65	121	93		2,2		✗	✗	✓	✓	Manoeuvre : Difficile Signalisation : N° manquant	Mesures de la mairie
7	PI 100	RUE DES TILLEULS ANGLE ROUTE DE GRANGERMONT	Inconnu	100 / 2x65		48				✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2012)	Mesures de la mairie
8	PI 100	LD LA ROULETTE, ROUTE DE GRANGERMONT	Inconnu	100 / 2x65	75	53		2,2		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures de la mairie
9	PI 100	12 RUE DU CHATEAU D'EAU	Inconnu	100 / 2x65		89				✓	✓	✓	✓		Mesures de la mairie
10	PI 100	21 RUE DE VILLIERS	Inconnu	100 / 2x65		45				✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2012)	Mesures de la mairie
11	PI 100	LD MORVILLE, ROUTE DE GIVRAINE	Inconnu	100 / 2x65		27				✗	✗	✓	✓	Etat : 2 ou 3 Bouchons HS ou manquants Perf : 21 < Débit < 30 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2012)	Mesures de la mairie

Légende

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Signalisation
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Trois hydrants ont un débit inférieur à 60m<sup>3</sup>/h sous 1bar.





## 2.2.9 Grangermont

### 45159 GRANGERMONT

#### Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultane	Statique	Dynamique						
1	PI 100	ROUTE DE GIVRAINES FACE N°4	Inconnu	100 / 2x65	29	24		2,0		✗	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Etat : Dépôt de Calcaire Perf : Débit < 21m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures de la mairie
2	PI 100	rue de l'école angle route de Givraines	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Perf : 21 < Débit < 30 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
3	PI 100	ROUTE DE GIVRAINE FACE N°7	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Etat : Joint(s) HS ou manquant Perf : Débit < 21m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Fuite aux bouchons Mesures du SDIS en 2013
4	PI 100	rue de l'aubier	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Etat : Dépôt de Calcaire Perf : Débit < 21m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
5	PI 100	rue des houches angle route d'Echilleuses	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
6	PI 100	RUE PORTE DES CHAMPS FACE N°12	Inconnu	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Etat : Dépôt de Calcaire Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
7	PI 100	rue porte des champs	Inconnu	100 / 2x65						✗	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Etat : Dépôt de Calcaire Etat : Joint(s) HS ou manquant Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	"petit" dépôt de calcaire Mesures du SDIS en 2013

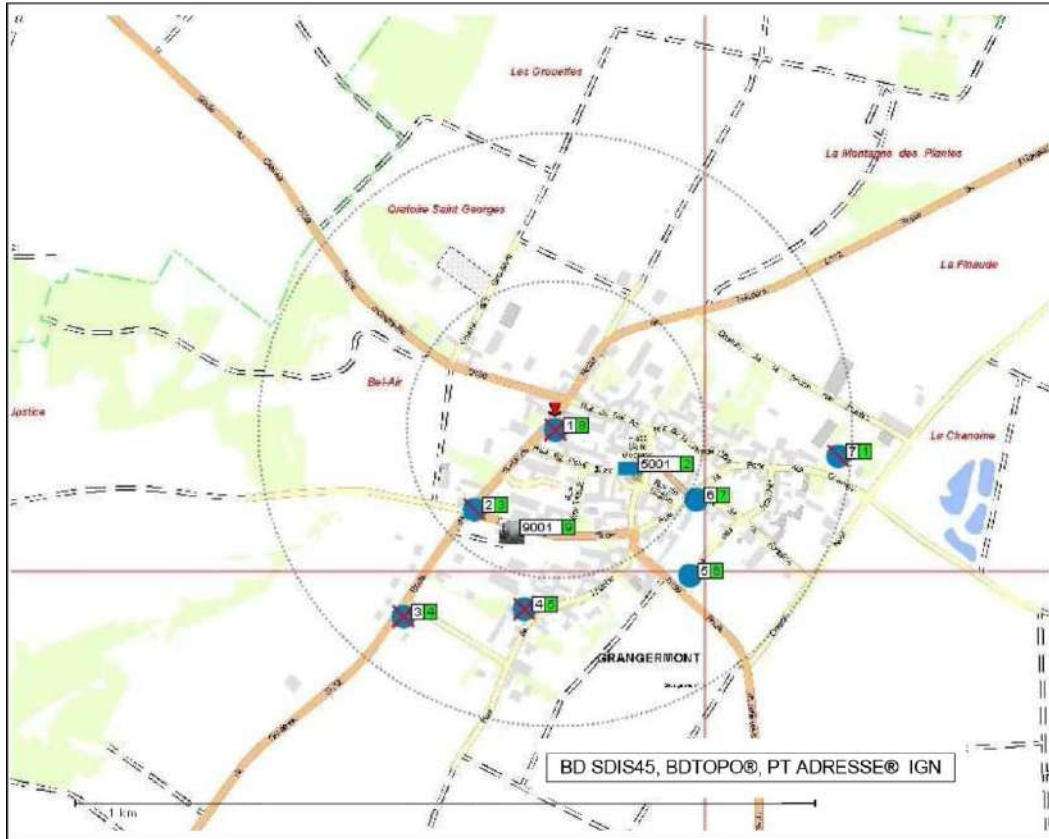
#### Réserves

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign	Anomalies	Observations
9001	RI	RUE DE L'ECOLE	60	30	✗					Mesures du SDIS Point d'eau non implanté : EN PROJET

Légende

- \* Etat
- ✗ -Indisponible
- ✓ -En service
- \* Anomalie
- ✗ -Avec anomalies
- ✓ -Sans anomalie
- ✗ -Non conforme en service
- \* Accès
- ✗ -Non autorisée
- ✓ -Autorisée
- \* Signalisation
- ✗ -Problématique
- ✓ -Sans problème

Lors de son entrevue avec le bureau d'études Astym, fin août 2016, la commune a indiqué rencontrer des problèmes de pression au nord du bourg sur les maisons les plus hautes. Il a également été indiqué que la défense incendie était insuffisante en sortie de Grangermont en direction de Givraines, au bout de la rue de l'Aubier et route d'Ondreville-sur-Essonne. La commune évoque une augmentation du diamètre des canalisations (passage en 110).



## 2.2.10 La Neuville-sur-Essonne

### 45225 NEUVILLE-SUR-ESSONNE (LA)

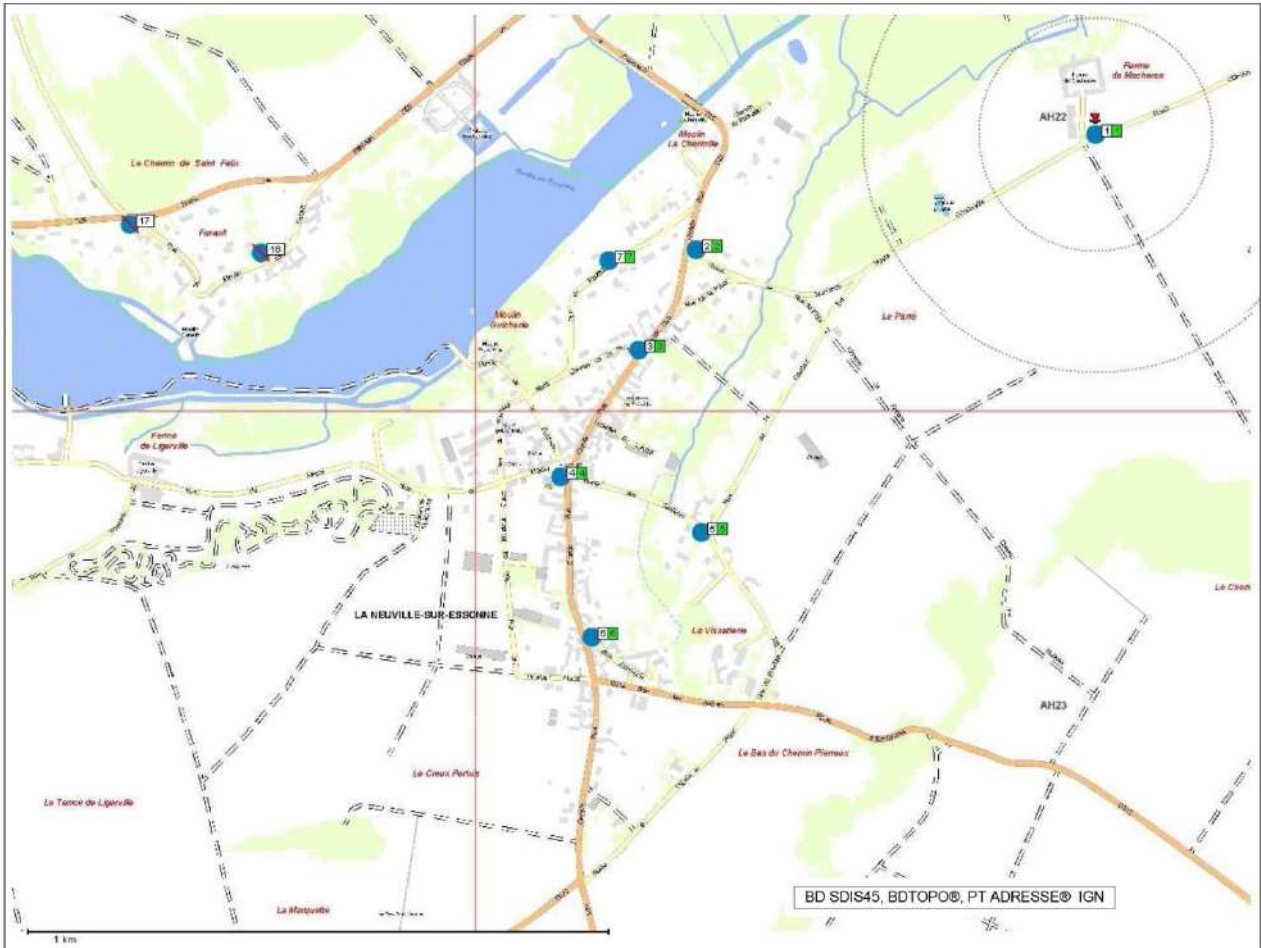
Hydrants										Anomalies	Observations				
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions				*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.
					Maxi	A 1 bar	simultane	Statique	Dynamique						
1	PI 100	FERME DE MACHERON, ROUTE DE MACHERON	100	100 / 2x65		133		2,7	2,2	✓	✗	✓	✓	Vanne d'alimentation ou bouche à clef introuvable	Mesures du SDIS en 2013
2	PI 100	GRANDE RUE ANGLE ROUTE DE MACHERON	100	100 / 2x65		69		2,7	2,1	✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s)	Mesures du SDIS en 2013
3	PI 100	GRANDE RUE ANGLE CHEMIN DE LA POINTE	125	100 / 2x65		89		2,6	2,0	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
4	PI 100	RUE DU MESNIL, PRES DE L'EGLISE	100	100 / 2x65		69		2,5	1,5	✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
5	PI 100	RUELLE DES BARRIERES ANGLE POURTOUR EST	100	100 / 2x65		65		2,8		✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
6	PI 100	RUE DU FROMESNIL	100	100 / 2x65		62		2,6		✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
7	PI 100	40 RUE DU POUTOUR NORD	125	100 / 2x65		62		2,4		✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013

Légende

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Signalisation
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Lors de son entrevue avec le bureau d'études Astym fin août 2016 la commune a indiqué un manque de pression notamment au hameau du Mesnil. Le diamètre du réseau ne permet pas d'augmentation de débit dans ce secteur. Les pistes d'amélioration envisagées sont l'installation de points d'eau déportés et de nouvelles pompes.

Tout le secteur à l'ouest du bourg ne dispose actuellement pas d'une défense incendie.



## 2.2.11 Ondreville-sur-Essonne

### 45233 ONDREVILLE-SUR-ESSONNE

#### Hydrants

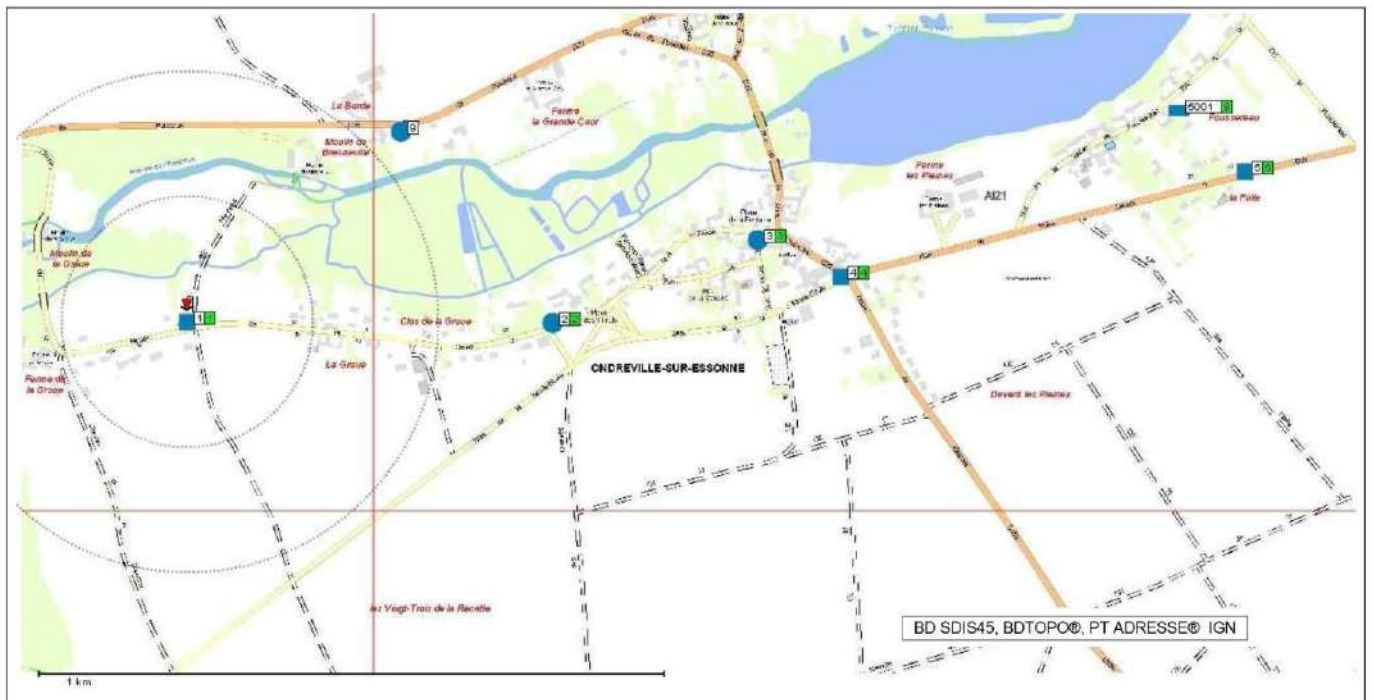
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	BI 100	27 Chemin du Moulin de la Groue	100	100	65			2,8		✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2013
2	PI 100	1 Chemin du Moulin de la Groue	100	100 / 2x65	80			2,5	1,5	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux en 2013
3	PI 100	2 Rue de l'Eglise	100	100 / 2x65	79			2,4	1,6	✓	✓	✓	✓		AI21 Mesures du service des eaux en 2013
4	BI 100	Rue de la Porte d'Ondreville (D26), face à l'école	125	100	101			4,5	2,4	✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2015)	AI21 Mesures du service des eaux en 2013
5	BI 100	28 Rue du Soleil Levant (D26)	125	100	110			4,6	2,6	✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2015)	AI21 Mesures du service des eaux en 2013
6	PI 100	1 Allée de Tous Vents	125	100 / 2x65	53			2,2		✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2015)	LIEU DIT "LA VALLEE" FACE AU N°2 AI20 Mesures du service des eaux en 2013
7	PI 100	Rue du Marais de Châtillon, vers le Chemin du Moulin de Châtillon	125	100 / 2x65	91			5,5	3,1	✓	✓	✓	✓		AI20 Mesures du service des eaux en 2013

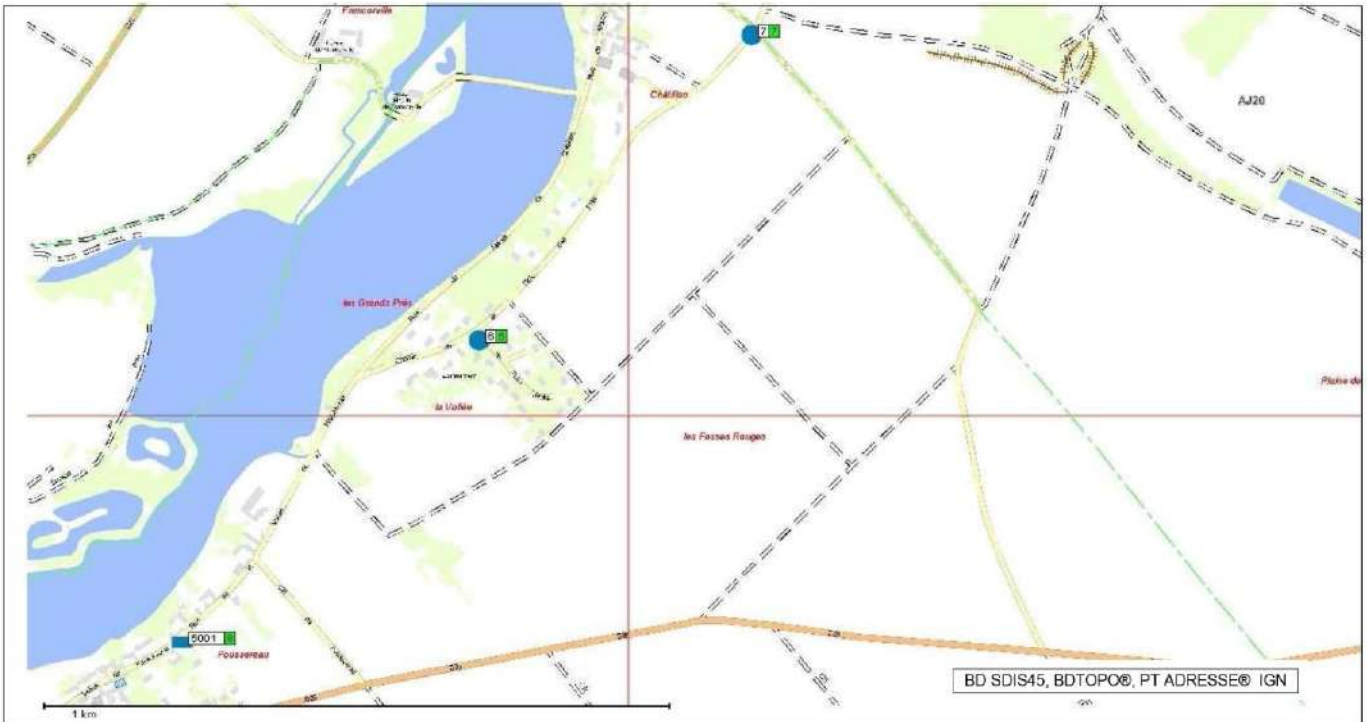
#### Réserves

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations

**Légende**

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Sign.
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service





## 2.2.12 Orville

### 45237 | ORVILLE

Hydrants				Débits en m <sup>3</sup> / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations		
N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Maxi	A 1 bar	simultane	Statique	Dynamique							
1	PI 100	Rue de l'Essonne, face à l'église	Inconnu	100 / 2x65	55			3,7			✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures de la mairie
2	PI 100	Rue Neuve	Inconnu	100 / 2x65	40			2,7			✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Signalisation : N° manquant Perf : 30 < Débit < 60 m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures de la mairie
3	PI 100	Face au 11 rue de Puiseaux	Inconnu	100 / 2x65	32			2,5			✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Manoeuvre : Difficile Signalisation : N° manquant Perf : Débit < 21m <sup>3</sup> /h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures de la mairie
4	PI 100	28 Rue de l'Essonne	100	100 / 2x65	83			4,0	1,7		✓	✓	✓	✓	Mesures du service des eaux en 2013	

Réserves				*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations	
N°	Type	Adresse	Volume m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /h Ré-alim.						
5001	RIVIERE	Chemin du Moulin Neuf, Propriété de DANY BOON	Inconnu		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Aire non matérialisée mais possible à côté du bâtiment	Maintenir en toute circonstance une hauteur d'eau de 80 cm minimum au point d'aspiration (en réglant par le barage ou mise en place de buse dans le cours d'eau avec panier pour éviter l'envasement) Mesures du SDIS en 2013
5002	RIENTER	Ld Le Point du Jour	120		✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013

Légende

- \* Etat
- \* Anomalie
- \* Accès
- \* Signalisation
- ✗ -Indisponible
- ✗ -Avec anomalies
- ✗ -Non autorisée
- ✗ -Problématique
- ✓ -En service
- ✓ -Sans anomalie
- ✓ -Autorisée
- ✓ -Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

La commune indique la nécessité d'implanter une bêche (réserve incendie) pour assurer la défense incendie de l'Est du bourg.



## 2.2.13 Puisseaux

## 45258 PUISEAUX

## Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
1	PI 100	Avenue du Gué	100	100 / 2x65		116		5,7	4.1	✗	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	H.S Mesures du SDIS en 2013
2	BI 100	15 Rue Charles Péguy	100	100		110		5,7	4.0	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
3	PI 100	1 Rue Max Jacob	160	100 / 2x65		128		5,8	4.1	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
4	PI 100	Rue Max Jacob angle rue Maurice Ravel	160	100 / 2x65		120		5,5	4.0	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
5	PI 150	Rue maurice Ravel angle rue Hector Berlioz	160	65 / 2x100		111		5,2	3.6	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
6	PI 100	Rue de Chicago, devant le restaurant scolaire	160	100 / 2x65		125		5,5	4.1	✗	✗	✓	✓	Etat : Capot détérioré, HS ou manquant	Mesures du SDIS en 2013
7	PI 100	Rue René Barthélemy, face à la maison de retraite	125	100 / 2x65		112		5,3	3.8	✓	✗	✓	✓	Etat : 1 Bouchon HS ou manquant	Mesures du SDIS en 2013
8	PI 100	34 Rue de Chicago	160	100 / 2x65		120		5,2	3.7	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente Bouche à clé indécollable	Mesures du SDIS en 2013
9	PI 100	FACE AUX 7 RESIDENCE - LE CLOS	110	100 / 2x65		94		4,9	3.0	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
10	PI 100	ROUTE DE MONTARGIS - face route de bromailles	150	100 / 2x65		118		5,3	3.9	✗	✗	✓	✓	Etat : Joint(s) HS ou manquant	Oxydations Mesures du SDIS en 2013
11	PI 100	Rue de la Croix Sainte-Anne (angle rue de la Rivière Sèche)	110	100 / 2x65		118		5,5	4.1	✗	✗	✓	✓	Etat : 2 ou 3 Bouchons HS ou manquants Etat : Capot détérioré, HS ou manquant	Mesures de la mairie
12	PI 100	Rue de l'Hotel Dieu (angle rue du pourtour)	110	100 / 2x65		92		5,3	3.5	✗	✗	✓	✓	Etat : 1 Bouchon HS ou manquant Etat : Joint(s) HS ou manquant	Mesures du service des eaux
13	PI 100	Rue de l'Hotel Dieu	110	100 / 2x65		89		5,2	3.0	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux
14	PI 100	rue du Faubourg Saint Père	160	100 / 2x65		117		5,4	4.1	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux
15	PI 100	Rue du Faubourg Saint père (face à la rue du Brissard)	160	65 / 2x100		120		5,3	4.0	✓	✓	✓	✓		Mesures de la mairie
16	PI 100	Rue du Colombier (angle rue des Quillots)	100	100 / 2x65		112		5,5	3.7	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux
17	PI 100	PLACE DU BRISSARD	110	100 / 2x65		114		5,7	3.7	✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2013)	Mesures du SDIS en 2013
18	PI 100	PLACE DES DEPORTES - face à la rue du Brissard	150	100 / 2x65		115		5,7	4.1	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013
19	PI 100	PLACE DE RENARD	150	100 / 2x65		112	5	3,5		✗	✗	✓	✓	Etat : Joint(s) HS ou manquant Manoeuvre : Vidange HS Signalisation : N° manquant	Corrosion Mesures du SDIS en 2013
20	PI 100	Faubourg Saint Mathurin (angle rue des ormeaux)	150	100 / 2x65		98		5,1	3.0	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux
21	PI 100	Route de Desmonts (angle le chemin Pellerin)	100	100 / 2x65		76		5,0	2.2	✓	✓	✓	✓		Mesures de la mairie
22	PI 100	Route de Desmonts,( D28)	Inconnu	100 / 2x65		64		4,7	1.2	✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011) Vidange reste ouverte en pression	Mesures du service des eaux
23	PI 100	RUE JULES DUMESNIL	125	100 / 2x65		76		5,3	2.3	✓	✗	✓	✓	Etat : Chainette(s) HS ou manquante(s) Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
24	BI 100	RUE DE PARIS - au halles	200	100		117		5,4	3.7	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
25	PI 100	RUE DES PATOUILLAS	110	100 / 2x65						✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	
26	PI 100	RUE DES VIVIERS - angle rue Duthard	110	100 / 2x65		116		5,7	4.1	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
27	PI 100	7 Promenade Gasson	100	100 / 2x65		101		5,6	3.9	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2013
28	PI 100	Place du Jeu de Paume angle Promenade Gasson	150	100 / 2x65		120		5,3	3.9	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2013
29	PI 100	Rue Nieder Roden, devant le collège	100	100 / 2x65		92		5,3	3.1	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2013
30	PI 100	PLACE DU JEU DE PAUME - angle rue de Paris	150	100 / 2x65		114		5,1	3.9	✗	✗	✓	✓	Manoeuvre : Difficile	Mesures du SDIS en 2013
31	PI 100	PLACE HENRI THEVENOT	250	100 / 2x65		108		5,1	1.7	✓	✓	✓	✓		Mesures du SDIS en 2013

Légende	*Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
	*Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie		
	*Accès	✗	-Non autorisée	✓	-Autorisée		
	*Signalisation	✗	-Problématique	✓	-Sans problème		

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
32	PI 100	RUE DE LA MONTAGNE - CROISEMENT ROUTE DE MALESHERBES	250	100 / 2x65	102			5,2	3,5	✗	✗	✔	✔	Manoeuvre : Difficile Manoeuvre : Carré non normalisé	Mesures du SDIS en 2013
33	PI 100	2 Rue des Bleuets	100	100 / 2x65	85			5,1	2,7	✗	✗	✔	✔	Etat : 1 Bouchon HS ou manquant Manoeuvre : Non alimenté Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente	ouverture du poteau bloqué, impossible de procéder à la fermeture avec la clé de barrages, fermeture pars veolia le 22/06/2013. (clement) H.S (tournée 2015) Mesures du SDIS en 2011
34	PI 100	Rue de la montagne angle Circuit des Roses	250	100 / 2x65	98			5,1	2,9	✔	✗	✔	✔	Etat : 1 Bouchon HS ou manquant Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011
35	PI 100	26 Rue de la Montagne	300	100 / 2x65	160			4,6	4,3	✔	✔	✔	✔		Mesures du SDIS en 2014
36	BI 100	Rue du Haut du Mez	250	100						✗	✗	✔	✔	Perf : Débit < 21m³/h (Mesures du SDIS en 2014) HS à remplacer	Mesures du SDIS en 2014
37	PI 100	7 Rue du 8 Mai	110	100 / 2x65	144			4,7	3,5	✗	✗	✔	✔	Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Manoeuvre : Carré non normalisé	Mesures du SDIS en 2014
38	PI 100	Face au 7 Rue de la Bate	100	100 / 2x65	101			4,3	3,0	✔	✗	✔	✔	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2014
39	PI 100	34 Route de Malesherbes	150	100 / 2x65	136			4,5	3,8	✗	✗	✔	✔	Etat : Socle d'ancrage HS Signalisation : Dégradée Signalisation : Autre	Mesures du SDIS en 2011
40	PI 100	Avenue des Chardonnerets angle allée des Fauvettes	100	100 / 2x65	114			4,9	3,6	✔	✗	✔	✔	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011
41	PI 100	Avenue des Chardonnerets angle chemin de la Messe	100	100 / 2x65	104			4,9	3,2	✔	✔	✔	✔		Mesures du SDIS en 2013
42	PI 100	Chemin de la Messe angle allée des Colombes	110	100 / 2x65	86			4,9	2,9	✔	✔	✔	✔		Mesures du SDIS en 2013
43	PI 100	Avenue des Chardonnerets angle allée des Mésanges	100	100 / 2x65	103			5,2	3,5	✔	✔	✔	✔		Mesures du SDIS en 2013
44	PI 100	20 Avenue Emile Tinet	100	100 / 2x65	95			5,4	3,5	✗	✔	✔	✔		couper pars Veolia (clement) P.I.H.S Mesures du SDIS en 2013
45	PI 100	42 Avenue Emile Tinet	100	100 / 2x65	117			5,3	3,7	✗	✗	✔	✔	Accès : Autre Signalisation : N° manquant	1 sortie inutilisable cause poteaux Mesures du SDIS en 2013
46	PI 100	Chemin Latéral, devant Sté Cerapro	100	100 / 2x65	60			4,9	1,0	✔	✗	✔	✔	Signalisation : Autre Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
47	PI 100	Chemin Latéral, devant Sté Tallandier	100	100 / 2x65	76			4,8	2,3	✔	✗	✔	✔	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011
48	PI 100	Chemin Latéral avant la route de Briarres	100	100 / 2x65	115			4,5	3,5	✗	✗	✔	✔	Etat : 2 ou 3 Bouchons HS ou manquants Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s)	Mesures du SDIS en 2014
49	PI 100	Route de Malesherbes angle chemin Latéral	150	100 / 2x65	150			4,5	4,0	✔	✗	✔	✔	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2014
50	PI 100	Route de Malesherbes, Rd 948	100	100 / 2x65	140			4,3	3,4	✗	✗	✔	✔	Etat : Chaînette(s) HS ou manquante(s) Manoeuvre : Carré détérioré Manoeuvre : Difficile Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2014
51	PI 100	Route de Briarres, D27	250	100 / 2x65	150			4,8	4,2	✗	✗	✔	✔	Accès : Autre	Mesures du SDIS en 2014
52	PI 100	Route de Grangermont, D112	110	100 / 2x65	105			5,5	3,5	✗	✗	✔	✔	Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente	Fermé suite a ordre de Mr le maire Mesures du SDIS en 2011
53	PI 100	Route de Pithiviers, D26 FACE CONTROLE TECHNIQUE	100	100 / 2x65	118			5,3	4,1	✗	✗	✔	✔	Manoeuvre : Autre Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
54	PI 100	Rue de la Gare des Marchandises, face à la cooperative agricole	100	100 / 2x65	125			5,0	4,0	✔	✗	✔	✔	Signalisation : N° manquant Signalisation : Dégradée Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✔	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✔	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✗	-Non autorisée	✔	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✗	-Problématique	✔	-Sans problème	✗	

## Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h			Pressions		*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique						
55	PI 100	Rue de la Gare des Marchandises	100	100 / 2x65		150		5,2	4,5	✓	✗	✓	✓	Etat : 1 Bouchon HS ou manquant Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2011
56	PI 100	Route de Châtillon (face à TAVARES, côté Ducloux)	160	100 / 2x65		150		5,1	4,6	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011
57	PI 100	Route de Châtillon (Ducloux, face SOMAVA)	160	100 / 2x65		150		5,2	4,6	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011
58	PI 100	Route de Châtillon (au bout de l'impasse)	160	100 / 2x65		150		5,3	4,6	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2011
59	PI 100	11 Route de la Garenne	110	100 / 2x65		115		5,5	4,1	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente	non controle poteau hors service Mesures du SDIS en 2011
61	PI 100	Ld Le Grand Bardilly	150	100 / 2x65		137		3,8	3,2	✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Capot détérioré, HS ou manquant Etat : Joint(s) non adaptés Signalisation : Autre	Hydrant vétuste Mesures du SDIS en 2014
62	PI 070	Ld Le Petit Bardilly	140	65 / 2x100		72		3,5		✓	✗	✓	✓	Etat : Chânette(s) HS ou manquante(s) Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2014
63	PI 100	Passage des Chaumes	100	100 / 2x65		114		5,7	4,0	✓	✗	✓	✓	Signalisation : Absente	Mesures du SDIS en 2013
64	PI 100	Ld Le Pont, rue de la Noue	125	100 / 2x65		45		4,0		✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2014)	Mesures du SDIS en 2014
65	PI 100	Route de Bromailles	110	100 / 2x65		66		5,3	1,6	✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Etat : Fuite(s) bouchon(s) Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du service des eaux
66	PI 100	ROUTE DE MONTARGIS - angle rue de chicago	150	100 / 2x65		112		4,7	3,4	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
67	PI 100	ROUTE DE FONTAINEBLEAU (cimetière)	100	100 / 2x65		73		5,0	2,1	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
68	PI 100	Rue de la Montagne	300	100 / 2x65		150		3,1	2,7	✗	✗	✓	✓	Accès : Autre Signalisation : N° manquant	Aire à nettoyer. Mesures du SDIS en 2014
69	PI 100	Route de Pithiviers, D26 FACE SAMOVA	063	100 / 2x65		70		5,7	2,0	✗	✗	✓	✓	Etat : Socle d'ancrage HS Manoeuvre : Autre Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
70	PI 100	Route de Grangermont, D112	110	100 / 2x65		78		5,4	4,6	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
71	PI 100	Allée des Vergers	125	100 / 2x65		98		5,2	3,5	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux
72	PI 100	RUE DU PRIEUR DE RELY	100	100 / 2x65		90		5,0	3,1	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2013
73	PI 100	9 Rue des pinsons	125	100 / 2x65		60		4,7	1,0	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant Signalisation : Absente Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2011)	Mesures du SDIS en 2011
74	PI 100	6 Rue des Aubépines	110	100 / 2x65		83		4,6	2,4	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2014
75	PI 100	Route Briarres, devant Sté MTE	250	100 / 2x65		150		4,5	4,0	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS en 2014
76	PI 100	Allée des Granges	140	100 / 2x65		112		5,2	4,0	✓	✓	✓	✓		Mesures du service des eaux
77	PI 100	RUE DES HIRONDELLES LOTISSEMENT DE LA BUTTE	Inconnu	100 / 2x65		67		4,1		✓	✗	✓	✓	Perf : 30 < Débit < 60 m³/h (Mesures du SDIS en 2012)	Mesures de la mairie

## Réerves

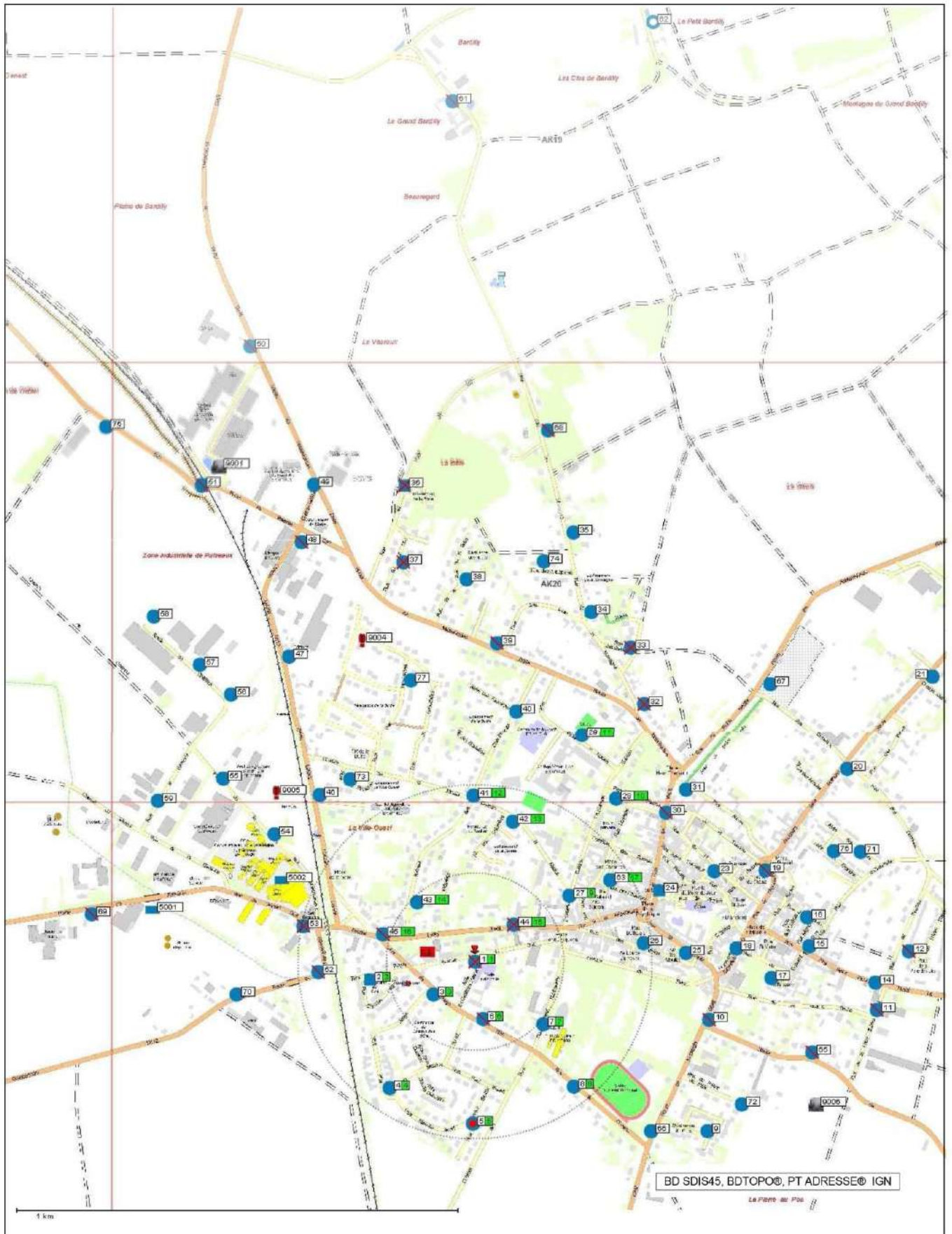
N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	Débits en m3 / h				Anomalies	Observations
					*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.		
5001	RIENTER	Route de Pithiviers, D26	180		✓	✓	✓	✓		180m3 Mesures du SDIS
5002	RIENTER	3 RUE DE LA GARE DES MARCHANDISES SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA REGION DE PUISSEAUX(SILOS)	26		✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Le propriétaire doit faire un marquage au sol et faire apparaître le n°5002. Mesures du SDIS
5003	RIENTER	LD LE PONT, FACE AU 196 RUE DE LA NOUE	120	10	✓	✗	✓	✓	Signalisation : N° manquant	Mesures du SDIS
9001	RI	6 Route de Briarres	150		✗					2580034,SOCIETE BREE INDUSTRIE,autorisation,Roux Sébastien Mesures du SDIS Point d'eau non implanté : EN PROJET

## Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	Débits en m3 / h				Pressions		*Etat				Anomalies	Observations	
					Maxi	A 1 bar	simultané	Statique	Dynamique	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.				
9004	PI 100	LOTISSEMENT DE LA BUTTE	Inconnu	100 / 2x65												Signalisation : N° manquant	Pas de P.I a cet endroit Point d'eau non implanté : EN PROJET
9005	PI 100	2 Rue de la Gare des Marchandises, Sté Hasloun	Inconnu	100 / 2x65												Etat : Capot détérioré, HS ou manquant	Dossier ICPE demande d'autorisation Demande d'une réserve 120m3 ou PI à moins de 100m des installations 19/11/2014 (B TONI) Point d'eau non implanté : EN PROJET

## Réerves

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3/h Ré-alim.	Débits en m3 / h				Anomalies	Observations
					*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.		
9006	RI	Route de Bromailles (D27), Intermarché	240		✗					Mesures du SDIS Point d'eau non implanté : EN PROJET





## 3.ASSAINISSEMENT



## 3.1 Assainissement collectif

---

Les communes d'Aulnay-la-Rivière, Boësses, Briarres-sur-Essonne, Desmont, Dimancheville, Echilleuses, Grangermont, Orville, Puiseaux sont dotées d'une station d'épuration. Une seule et même station dessert les communes de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville ainsi que le hameau du Pont sur Puiseaux.

Les données correspondent aux informations contenues dans les rapports de synthèse du système d'assainissement de 2017 réalisé par le Conseil Départemental du Loiret.

A défaut du rapport de synthèse de 2017, les données utilisées celles contenues dans les RPQS (rapport prix qualité service) d'assainissement collectif de l'année 2014 ou 2015.

*Rappelons que la circulaire du 17 février 1997 (relative à l'assainissement collectif de communes-ouvrages de capacité inférieure à 120 kg DBO5/jour (2000 EH)) préconise, pour préserver les habitants contre les désagréments, une distance minimale de 100 m entre les ouvrages d'épuration et les habitations, cette distance ne pouvant être réduite que si des précautions spécifiques sont prises (couverture de certains postes).*

*Toutes les stations des Terres Puiseautines sont concernées par cette circulaire exceptée celle de Puiseaux.*

### 3.1.1 Station d'épuration d'Aulnay-la-Rivière

*Exploitation : régie*

*Date de mise en service : 25/11/2012.*

*Localisation : nord ouest du bourg, le long de la route menant au hameau d'Echainvilliers, à plus de 200m des bâtiments du bourg les plus proches.*

*Station de type : filtres plantés de roseaux*

*Capacité nominale : 200 EH*

*Nombre de branchements en 2017 : 48*

*Estimation de la population raccordée en 2017 : 120 habitants permanents.*

*Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif : 100%*

*Secteur desservi : une zone bien délimitée du bourg.*

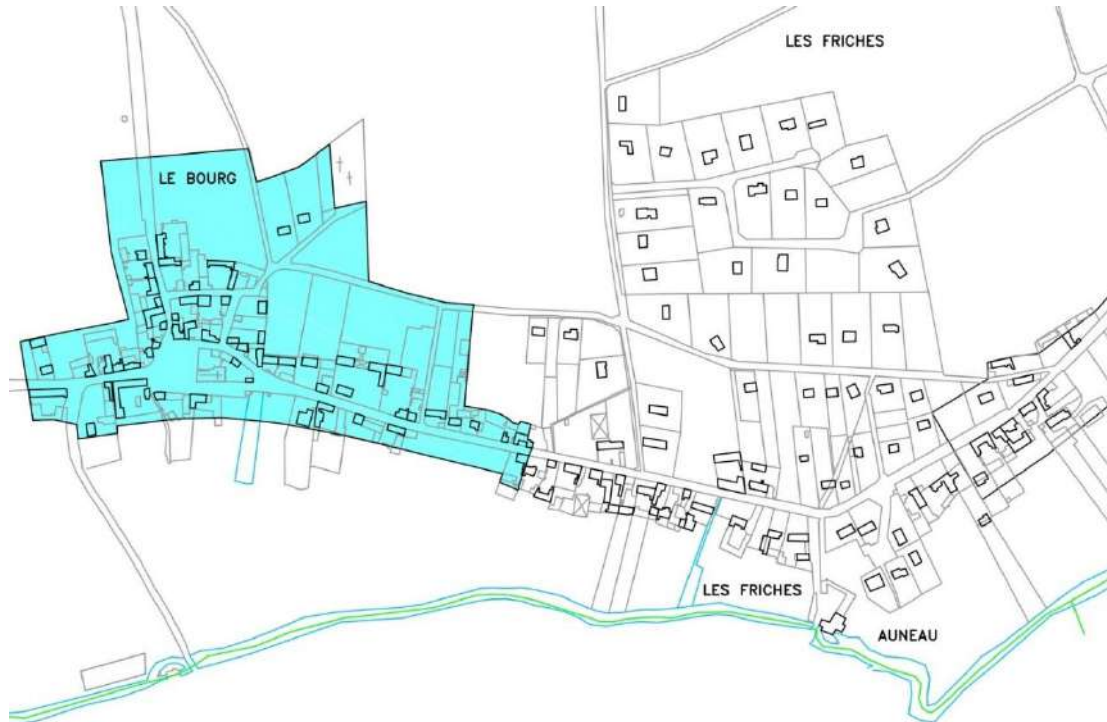


Schéma Directeur d'Assainissement - zonage d'assainissement retenu - SEAF - janvier 2010

*Réseau* : séparatif

*Ouvrages* : un poste de relèvement, pas de déversoir d'orage.

*Milieu récepteur* : nappe de Beauce

*Rapport de synthèse du système d'assainissement 2017* :

- Une charge entrante estimée à 50% de la capacité de l'installation d'après le nombre de raccordés.
- Les 2 visites avec analyse réalisées en 2017 montrent une bonne qualité du rejet de cette petite installation qui reçoit environ la moitié de sa capacité de traitement. La couche de boue retenue en surface des filtres reste faible, l'infiltration dans les bassins s'effectue sans problème.

La commune envisage éventuellement d'étendre la zone relevant de l'assainissement collectif sur l'Est. Effectivement la station actuelle peut accueillir sans problème de nouveaux rejets. De plus la commune possède le terrain nécessaire pour créer de nouveaux bassins si nécessaire sur le site de la station actuelle.

### 3.1.2 Station d'épuration de Boësses

*Exploitation* : régie

*Date de mise en service* : 1/03/2003

*Localisation* : au nord du bourg, à plus de 175m de la plus proche habitation du bourg.

*Station de type* : filtres à sable

*Capacité nominale* : 450 EH

*Nombre de branchements en 2017* : 229.

*Estimation de la population raccordée en 2017* : 421

*Secteurs desservis* : le bourg

*Réseau* : séparatif

*Ouvrages* : un poste en entrée de station, pas de déversoir d'orage

Milieu récepteur : nappe de Beauce

Rapport de synthèse du système d'assainissement 2017 :

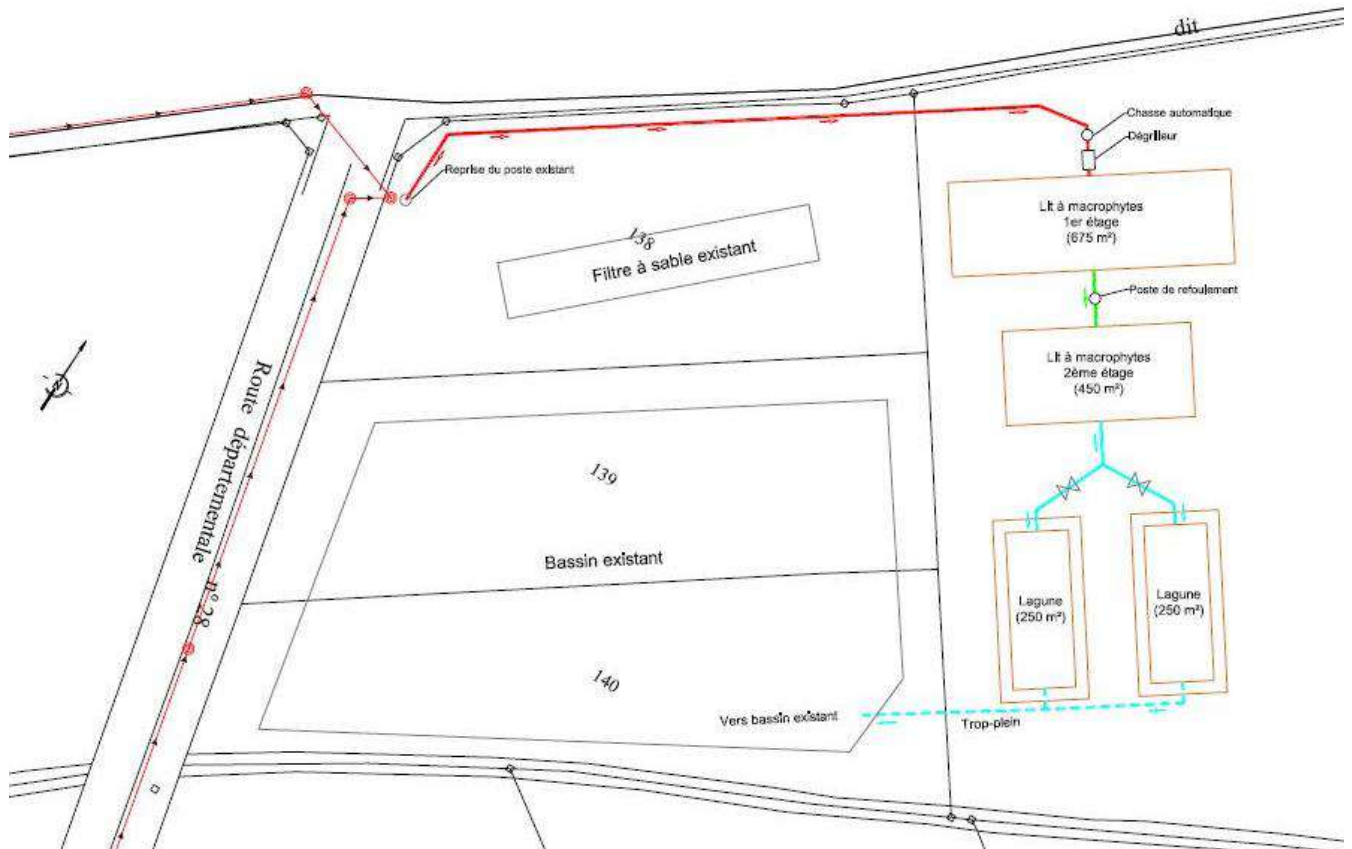
D'après les mesures, l'installation de filtres à sables reçoit une charge de pollution représentant les 2/3 de sa capacité de traitement organique. Elle connaît de grosses difficultés de fonctionnement liées à la défaillance de certains équipements (bâchées, répartiteurs) et à un problème d'évacuation des eaux traitées (filtres à sables noyés, débordements). Les relevés d'index des pompes indiquent également des variations et des dépassements de la capacité hydraulique des ouvrages à certaines périodes de l'année.

L'étude diagnostic en cours doit apporter des informations précises sur le fonctionnement du réseau d'assainissement et les travaux à réaliser.

Etude diagnostique du système d'assainissement des eaux usées – Travaux prévus :

Une étude diagnostique du système d'assainissement des eaux usées a été réalisée sur la commune de Boësses par Utilities Performance. Le rapport des phases 3 et 4 indiquant notamment le programme des travaux a été produit en décembre 2019.

Outre des travaux d'amélioration du réseau, la création d'une nouvelle station de traitement de type lits à macrophytes d'une capacité de 450 E.H. est prévue ainsi que la création de 2 lagunes de rejet (chacune de 250m<sup>2</sup>), avec jeu de vannes pour permutation d'alimentation.



Etude diagnostique du système d'assainissement – avant-projet sommaire de la nouvelle station d'épuration  
Source : Utilites Performance

En vue de l'aménagement de cette nouvelle station la commune a acquis, par le biais de l'aménagement foncier, une parcelle de 2ha à l'arrière de la station actuelle.

### 3.1.3 Station d'épuration de Briarres-sur-Essonne – Dimancheville – hameau du Pont à Puiseaux

Cette station est gérée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Briarres-sur-Essonne – Dimancheville – Orville – Le Pont (BDOP).

La station dessert les communes de Briarres-sur-Essonne, Dimancheville et le hameau de Puiseaux. Son dimensionnement prend en compte des projets d'équipements collectifs abandonnés depuis (groupe scolaire, salle polyvalente) et un lotissement sur l'ouest du bourg de Briarres-sur-Essonne

*Exploitation* : affermage Veolia

*Date de mise en service* : octobre 2012.

*Station de type* : disque biologique

*Localisation* : sur la commune de Puiseaux, le long de la D27 à plus de 750m des habitations les plus proches du hameau du Pont et à plus de 900m des premiers bâtiments d'activité de Puiseaux

*Station de type* : disques biologiques et filtres plantés de roseaux

*Capacité nominale* : 890 EH

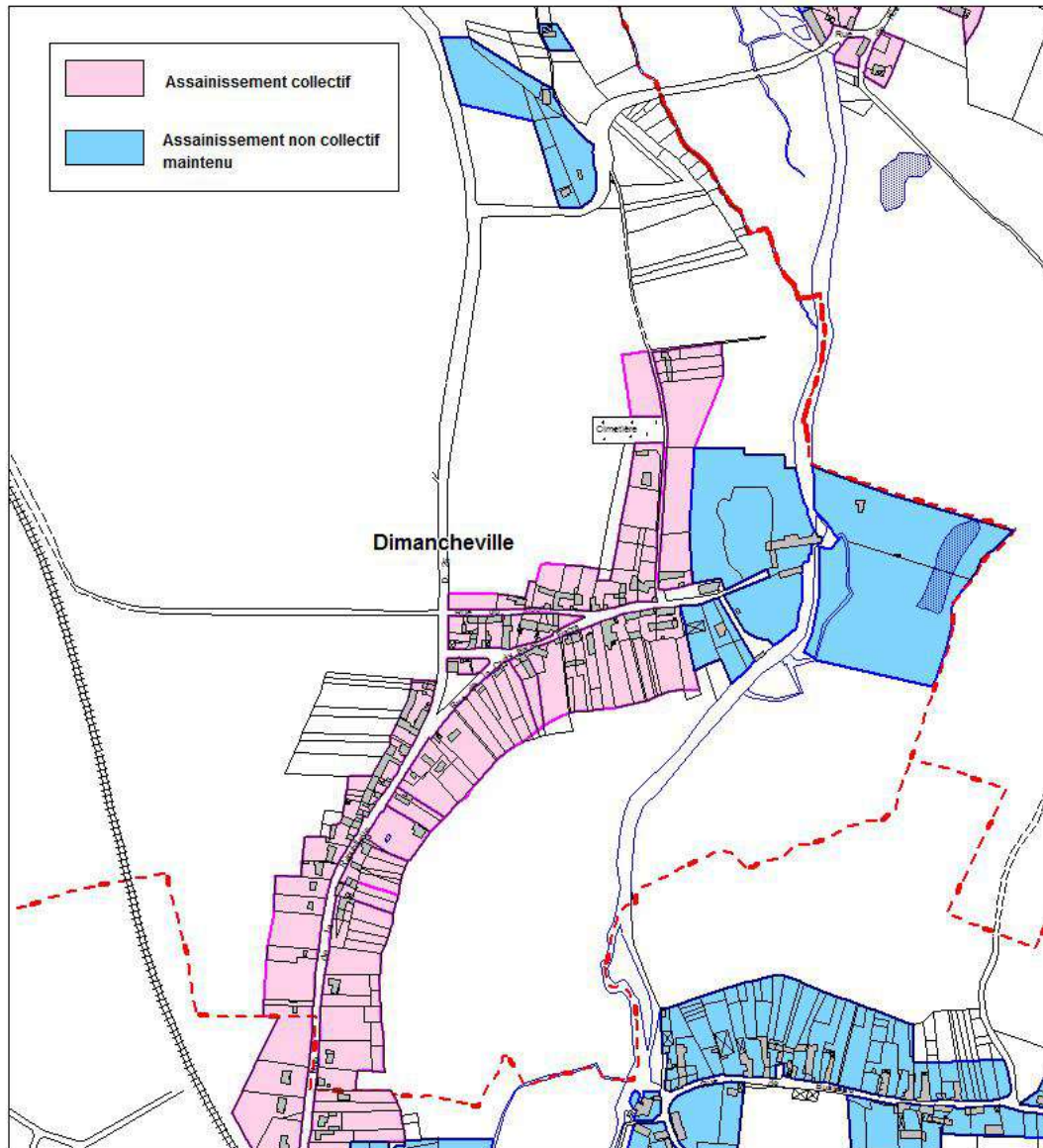
*Nombre de branchements en 2017* : 236

(dont 143 pour Briarres-sur-Essonne, 56 pour Dimancheville, 40 pour le hameau du Pont à Puiseaux)

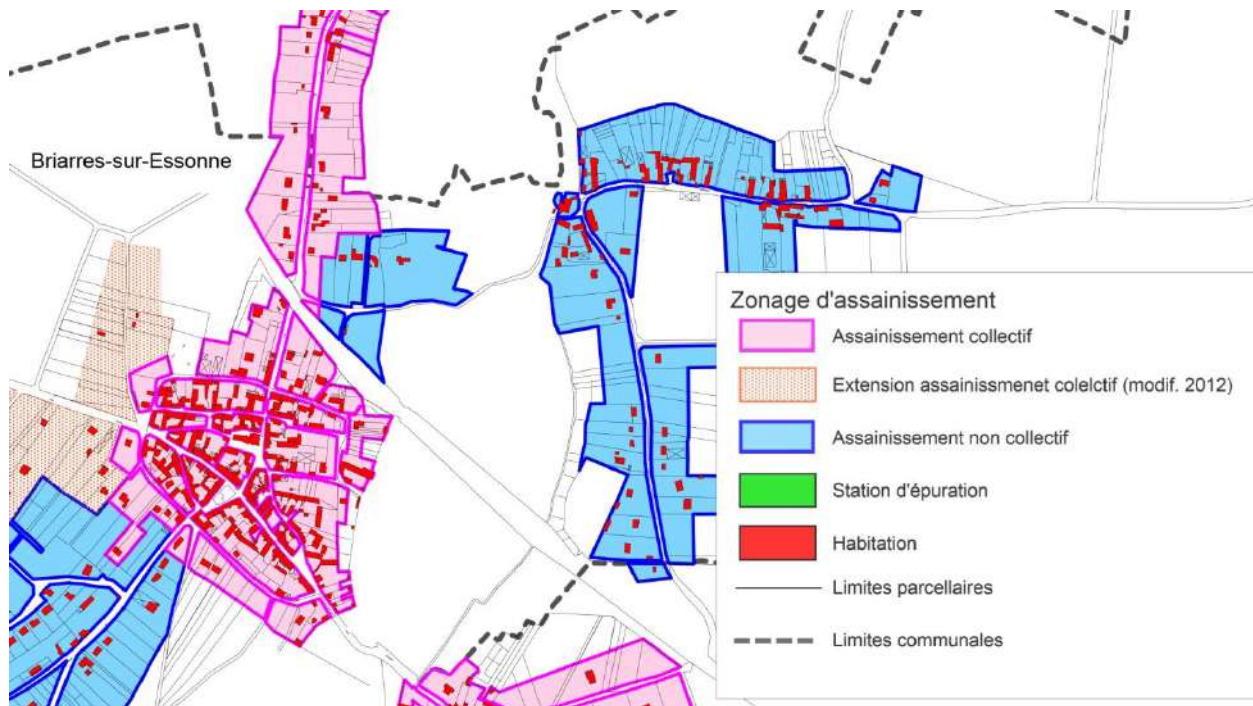
*Estimation de la population raccordée en 2017* : 606 habitants

*Secteurs desservis* :

- Dimancheville : le bourg à l'exception de deux habitations les plus à l'est de la rue du Moulin ainsi que le moulin.
  - Briarres-sur-Essonne : le centre bourg, ainsi que le chemin de la Chapelle et le secteur de projet de l'école, de la salle polyvalente et des logements sociaux ainsi que du lotissement sur l'ouest du bourg.
  - Le Pont : ensemble du bâti excepté une habitation en limite nord le long de la limite communale.
- Tous les secteurs prévus à l'assainissement collectif sont desservis.



Extrait de l'annexe sanitaire du PLU de Dimancheville



Extrait du plan de modification du zonage d'assainissement de Briarres-sur-Essonne réalisé en 2012 par esea

**Réseau :** séparatif

**Ouvrages :** 7 postes de relèvement, pas de déversoir d'orage

**Milieu récepteur :** l'Essonne

**Rapport de synthèse du système d'assainissement - 2017 :**

D'après les résultats du bilan 24h réalisé par l'exploitant, la station à disques biologiques reçoit environ un tiers de ses capacités nominales de traitement organique et hydraulique. En raison de cette faible charge, la ligne de biodisques n°3 n'a pas été mise en service. Les prélèvements montrent une qualité satisfaisante des eaux traitées et le respect des niveaux de rejet.

Des dépassements ponctuels sont toutefois possibles, en particulier lors des périodes pluvieuses. Néanmoins les relevés d'index du débitmètre positionné en sortie de station ne montrent pas de variation importante des débits moyens mensuels collectés (43.9 à 49.9 m3/j).

Au niveau de son fonctionnement cette station peut recevoir des charges nettement plus importantes que celles actuelles.

### 3.1.4 Station d'épuration de Desmonts

**Exploitation :** régie

**Date de mise en service :** décembre 1991

**Localisation :** au nord du bourg le long de la D27, deux habitations sont situées à moins de 100m de la station d'épuration.

**Station de type :** lagunage naturel (4 lagunes)

**Capacité nominale :** 180 EH

**Nombre de branchements :** 80

**Estimation de la population raccordée :** 168 habitants permanents.

**Secteurs desservis :** le bourg, totalité de la zone U du POS (pas de zone NA dans le POS).

**Réseau :** unitaire

**Ouvrages :** pas de poste de refoulement, un déversoir d'orage en entrée de station se déversant dans la troisième lagune.

**Milieu récepteur :** nappe de Beauce

*Rapport de synthèse du système d'assainissement 2017 :*

Les prélèvements ponctuels réalisés en mars et octobre 2017 ont indiqué une bonne qualité des eaux traitées en sortie du lagunage (sortie du 3<sup>ème</sup> bassin). L'infiltration complète des effluents est réalisée au niveau du 4<sup>ème</sup> bassin.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, la phase 1 sur la commune de Desmonts a été produite en octobre 2019. La finalité de l'étude sur la commune est de produire un zonage pluvial et d'actualiser le zonage d'assainissement.

### 3.1.5 Station d'épuration d'Echilleuses

*Exploitation :* régie

*Date de mise en service :* janvier 2001

*Localisation :* au nord-est du bourg, le long de la D28, les habitations les plus proches sont situées à plus de 175m de la station.

*Station de type :* filtres plantés de roseaux

*Capacité nominale :* 270 EH (augmentée en théorie à 310 EH)

*Nombre de branchements 2017 :* 162

*Estimation de la population raccordée en 2017 :* 405 habitants

*Rejets autres que domestiques :* présence d'une activité agro-alimentaire (Saumonerie du Gâtinais).

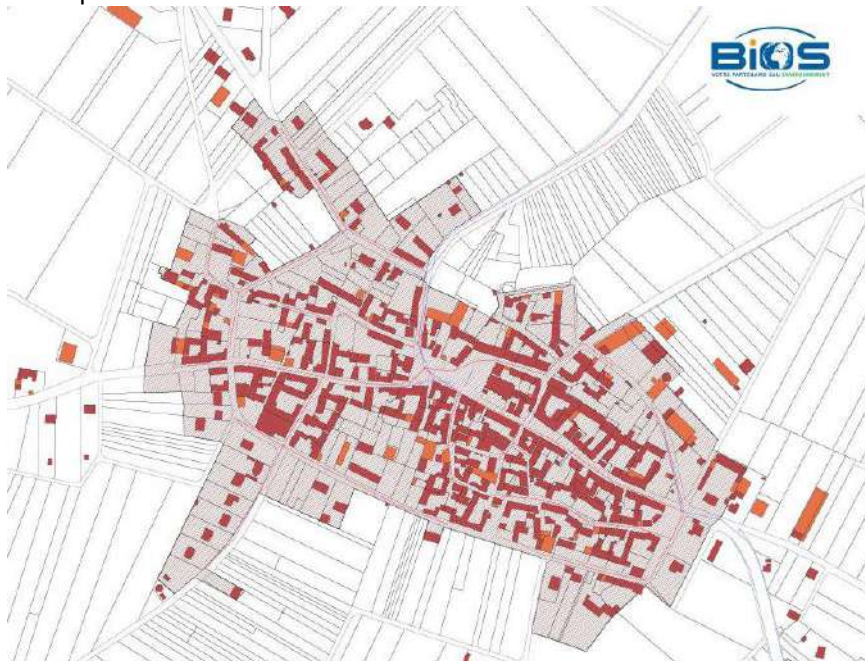
*Réseau :* séparatif

*Milieu récepteur :* nappe de Beauce

*Rapport de synthèse du système d'assainissement 2017 :*

Lors du bilan réalisé en juillet 2017, la station a reçu 77% de sa capacité nominale de traitement organique et 62% de sa capacité hydraulique. La qualité des eaux traitées a respecté la norme de rejet, toutefois le traitement sur l'azote est apparu limité.

La mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement réalisée en 2019 (étude réalisée par BIOS – avenue de Sully prolongée – 89 300 Joigny) indique que les charges en entrée de station varient de 208 à 256 EH entre 2013 et 2017 pour un débit compris entre 34 et 73m<sup>3</sup>/j alors que le débit de référence est de 54m<sup>3</sup>/j. La station d'épuration est donc en limite de sa capacité qui est parfois dépassée au niveau hydraulique. En conséquence la carte de la zone relevant de l'assainissement collectif a été revue.



Carte de zonage d'assainissement – zone relevant de l'assainissement collectif- SDA approuvé en date du ????

### 3.1.6 Station d'épuration de Grangermont

*Exploitation* : régie

*Date de mise en service* : 1999

*Localisation* : à l'est du bourg, le bassin le plus proche se situe à 100m des habitations les plus à l'est du village.

*Station de type* : lagunage naturel

*Capacité nominale* : 250 EH

*Nombre de branchements en 2017* : 116

*Estimation de la population raccordée en 2017* : 230

*Réseau* : unitaire

*Ouvrages* : un poste de relèvement, un déversoir d'orage en entrée de station.

*Milieu récepteur* : nappe de Beauce

*Rapport de synthèse du système d'assainissement 2017* :

Le lagunage alimenté par un réseau unitaire reçoit des volumes très fluctuants et sa capacité nominale peut être largement dépassée par temps de pluie.

La qualité du rejet, lié au temps de séjour des effluents dans les bassins, était satisfaisante lors du bilan 24h réalisé en octobre 2017.

Une étude relative au Schéma directeur et au diagnostic de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales, réalisée par Utilities Performance, est en cours sur la commune. Le rapport provisoire des phases 3 et 4 est disponible depuis le 4 novembre 2019.

Cette étude confirme la présence d'eaux claires parasites temporaires et permanente qui affectent le fonctionnement de la station. Il est également précisé que le bassin d'infiltration est régulièrement saturé.

Elle met en avant que les principaux apports à la station d'épuration proviennent des pluies acheminées via le réseau unitaire ainsi que par le déversoir d'orage qui surverse directement dans le bassin d'infiltration lorsque les pluies sont trop intenses.

La solution proposée est de créer un deuxième bassin d'infiltration destiné à accueillir les eaux claires surversées par le bassin d'orage afin de limiter l'apport dans celui existant, actuellement saturé.

Précisons que le terrain nécessaire à la création d'un nouveau bassin a été acquis par la commune dans le cadre de l'aménagement foncier.

### 3.1.7 Station d'épuration d'Orville

Cette station est gérée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Briarres-sur-Essonne – Dimancheville – Orville – Le Pont (BDOP).

*Exploitation* : gérance Veolia

*Date de mise en service* : octobre 2012.

*Localisation* : sud du bourg, à plus de 400m de l'habitation d'Orville la plus proche.

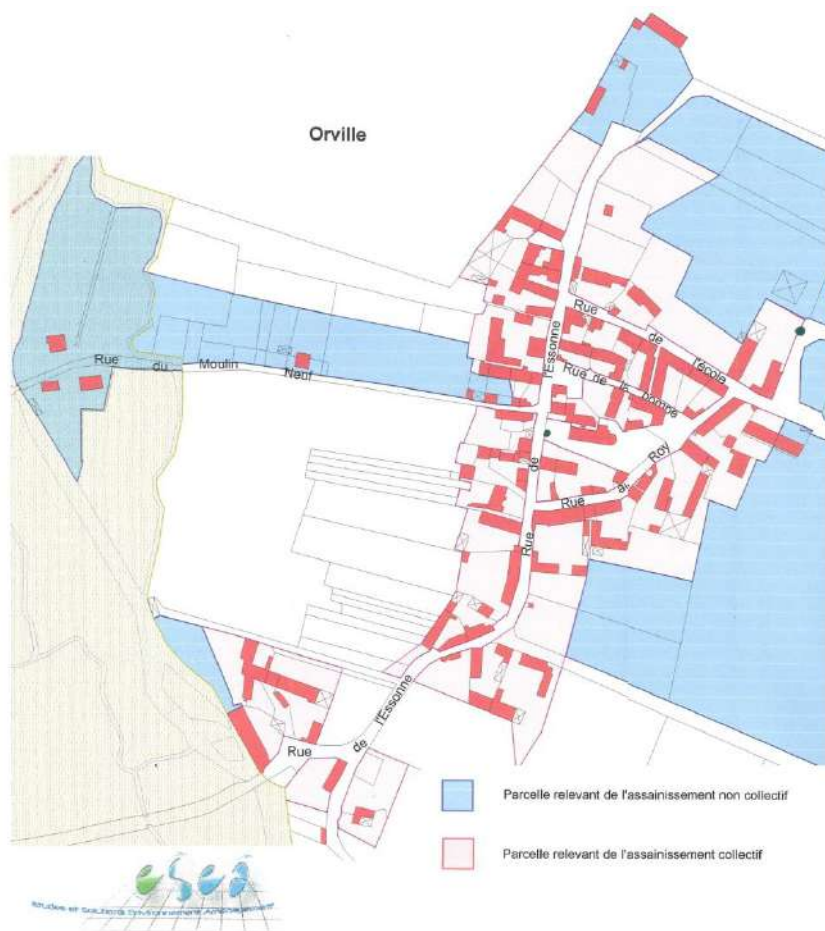
*Station de type* : filtres plantés de roseaux

*Capacité nominale* : 200 EH

*Nombre de branchements en 2017* : 51

*Estimation de la population raccordée en 2017* : 80 habitants permanents.

*Secteurs desservis* : le bourg à l'exception du lotissement de La Porte Rouge et de l'extension bâtie route de Puiseaux ainsi que des parcelles 838 et 839 à l'extrémité nord du bourg.



En rosé : zone relevant de l'assainissement collectif

Le dimensionnement de la station d'épuration tient compte des zones AU du bourg même si leur raccordement n'est pas prévu dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

**Réseau :** séparatif

**Ouvrages :** un poste de relèvement, pas de déversoir d'orage.

**Milieu récepteur :** Nappe de Beauce

**Rapport de synthèse du système d'assainissement 2017 :**

Cette petite station de filtre de roseaux reçoit une faible charge de pollution (5 à 10% de sa capacité nominale organique). Un seul filtre est alimenté par étage de traitement, les autres massifs ont été bâchés. Les prélèvements indiquent une bonne qualité des eaux traitées.

Au niveau de son fonctionnement cette station peut recevoir des charges nettement plus importantes que celles actuelles qui vont de 5 à 10% de sa capacité nominale organique.

### 3.1.8 Station d'épuration de Puiseaux

*Exploitation* : affermage Véolia

*Date de mise en service* : septembre 2006

*Localisation* : à l'ouest de Puiseaux à l'extrémité du chemin des Marais.

*Station de type* : boues activées

*Capacité nominale* : 6000 EH, 900m<sup>3</sup>/j, 360kg DBO5

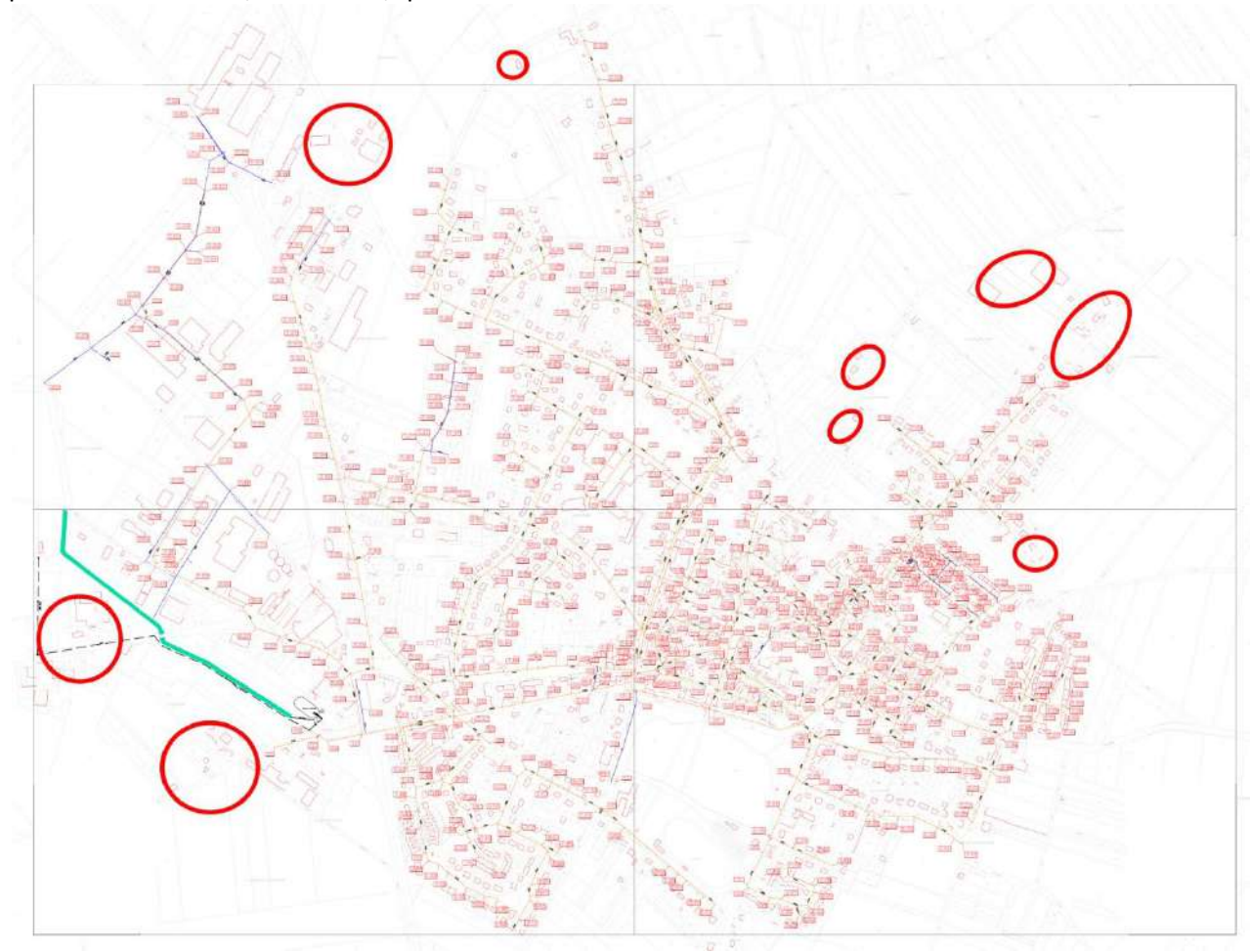
*Nombre de branchements en 2017* : 1249,

*Estimation de la population raccordée en 2017* : 3372 habitants permanents,

*Autorisations de déversements industriels* : aucun arrêté

*Conventions de déversements* : aucune

*Secteurs desservis* : tout le bourg est desservi exceptés les secteurs indiqués par un rond sur l'extrait de plan ci-dessous ainsi, semble-t-il, que les habitations situées au sud de l'avenue Etienne Tinet.



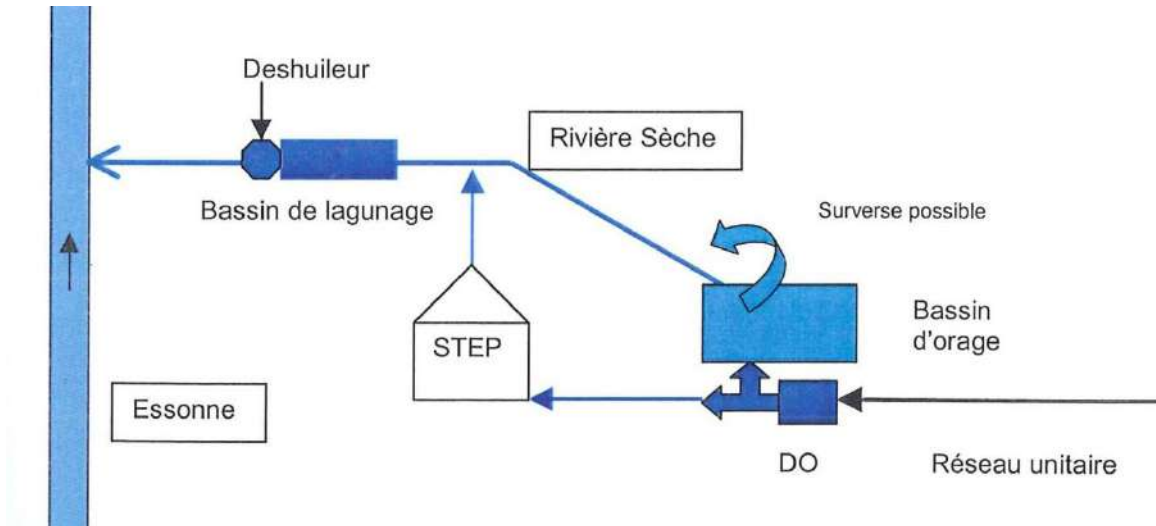
*Extrait de : puiseaux - Plan des réseaux assainissement - Véolia date de mise à jour : 7/02/2014.*

*Réseau* : mixte, 16% en séparatif, 84% en unitaire

*Ouvrages en amont de la station d'épuration* : 1 déversoir d'orage et un bassin tampon doté d'un trop plein. Le bassin d'orage d'un volume total de 3 000m<sup>3</sup> a un volume utile de 2 000m<sup>3</sup>

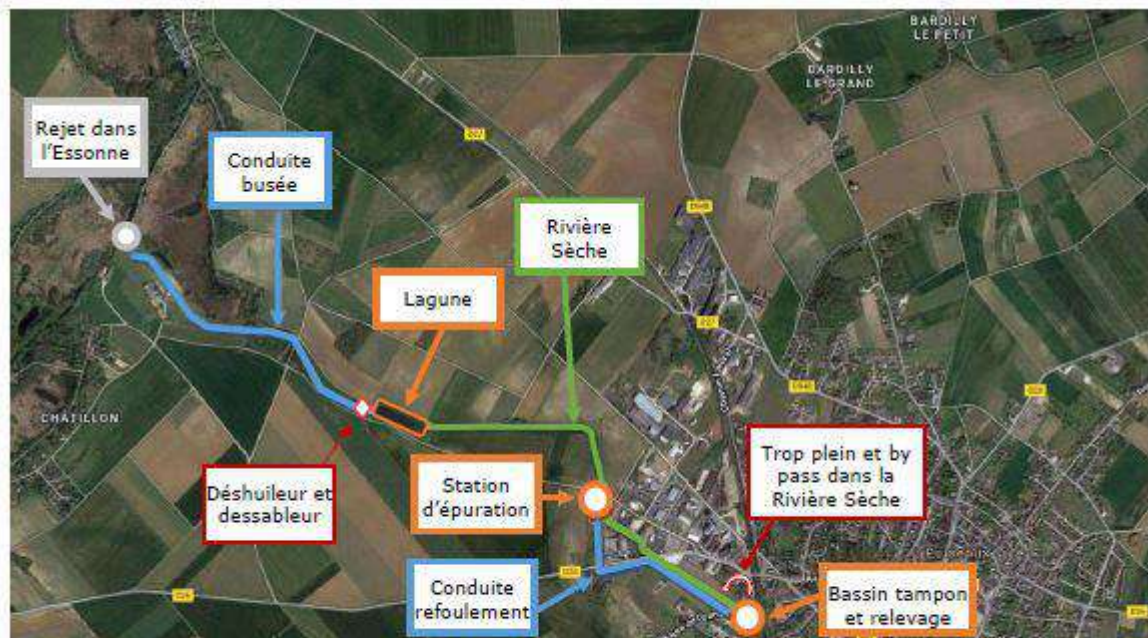
*Milieu récepteur* : l'Essonne

*Synoptique des aménagements existants* :



Extrait de : Ville de Puiseaux - Notice d'impact du système d'assainissement de la commune de Puiseaux - Hydratec - Décembre 2002

Localisation des installations



Rapport de synthèse du système d'assainissement 2015 :

Du fait de la nature essentiellement unitaire du réseau, en 2015, le nombre de dépassements de la capacité nominale pour la charge hydraulique (fixé à 900m<sup>3</sup>) est de 60 avec un débit maximal en entrée de 2 819m<sup>3</sup>/j.

La surcharge hydraulique entraîne, lorsqu'elle se produit, des dysfonctionnements au niveau des rendements épuratoires.

En conditions normales de fonctionnement les rendements épuratoires sont supérieurs aux rendements minimaux. La station en elle-même fonctionne correctement.

Le fonctionnement du bassin tampon en amont de la station qui permet d'éviter des dépassements de la capacité hydraulique doit être optimisé.

Il est à noter que le clarificateur de la station a été surdimensionné, elle peut donc recevoir un débit supérieur à 900 m<sup>3</sup>/j. Un réajustement du débit nominal pourrait être examiné avec la Police et l'Agence de l'Eau.

Concernant la lagune à l'aval de la station, l'arrêté préfectoral précise qu'une étude doit être menée afin d'améliorer la capacité épuratoire. Une évaluation quantitative et qualitative des dépôts doit être effectuée. Des propositions d'améliorations doivent être données. Cette étude sera lancée courant 2017.

Les résultats du rapport de synthèse du système d'assainissement de 2017 confirment ceux de 2015. Les résultats des bilans 24h indiquent une qualité satisfaisante des eaux traitées et le respect des niveaux de rejet. Toutefois, des dépassements des seuils de concentration ont été enregistrés sur l'azote et le phosphore lors de la visite du 21/03/2017 (analyses portant sur un prélèvement ponctuel).

En moyenne annuelle, le taux de charge de l'installation s'établit à 24% en organique et 81% en hydraulique. La capacité nominale a été dépassée 90 jours en 2017 avec un maximum de 2691m<sup>3</sup>/j mesuré en août (soit 3 fois la capacité nominale).

Une étude portant sur le Schéma directeur et diagnostic de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales est en cours sur Puiseaux. Cette étude est réalisée par Utilities Performance. Le rapport de phase 1 a été produit en juillet 2019. Il porte sur le recueil de données. La réalisation de l'étude s'articule en 5 phases dont la dernière correspond aux zonages d'assainissement pluvial et eaux usées et au dossier d'enquête publique lié. A ce jour aucun programme de travaux n'est disponible.

## 3.2 Assainissement non collectif

---

### 3.2.1 Schéma Directeur d'assainissement

Le Syndicat Mixte pour le Développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a fait établir en 1997 et 1998 les zonages d'assainissement de toutes ses communes adhérentes.

Ces études ont été réalisées par SEAF Ingénieurs Conseils.

Dans les faits ces Schémas Directeurs d'Assainissement anciens, notamment en zone rurale, traitent le plus souvent presque exclusivement de l'assainissement (eaux usées). La gestion des eaux pluviales est généralement peu ou non traitée.

Par rapport aux zonages d'assainissement de 1998, un certain nombre de communes ont engagé des études en vue de réactualiser leur zonage d'assainissement. Les communes concernées sont :

- **Aulnay-la-Rivière** : Le Schéma Directeur d'Assainissement a fait l'objet d'au moins deux modifications. La dernière enquête publique a eu lieu du 29 mars au 30 avril 2010 et le Schéma Directeur d'Assainissement a fait l'objet d'une délibération d'approbation en date du 2 juillet 2010.
- **Briarres sur Essonne** : Modification du zonage d'assainissement réalisée par ESEA en avril 2012 pour intégrer dans la zone d'assainissement collectif la zone en extension définie par le PLU de la commune en 2011, notamment à l'ouest du bourg.
- **Desmont** : Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, la phase 1 sur la commune de Desmonts a été produite en octobre 2019. La finalité de l'étude sur la commune est de produire un zonage pluvial et d'actualiser le zonage d'assainissement.
- **Echilleuses** : La mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisée en 2019 (étude réalisée par BIOS – avenue de Sully prolongée – 89 300 Joigny).
- **Grangermont** : Une étude relative au Schéma directeur et au diagnostic de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales, réalisée par Utilities Performance, est en cours sur la commune. Le rapport provisoire des phases 3 et 4 est disponible depuis le 4 novembre 2019.

- **La Neuville-sur-Essonne** : Le schéma directeur d'assainissement a fait l'objet d'une révision qui a défini que l'ensemble du territoire communal relève de l'assainissement non collectif. La commune a approuvé le zonage d'assainissement le 14 novembre 2019.
- **Ondreville-sur-Essonne** : La première étude de zonage d'assainissement (SEAF en 1997) comportait une zone d'assainissement collectif. En 2011 l'étude du zonage d'assainissement a été actualisée par la même société du fait des évolutions enregistrées (notamment en termes de subvention) et soumise à une nouvelle enquête publique. Conformément à la délibération du conseil municipal 8 décembre 2006, Ondreville-sur-Essonne relève dorénavant de l'assainissement individuel sur l'ensemble du territoire communal.
- **Puiseaux** : Une étude portant sur le Schéma directeur et diagnostic de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales est en cours sur Puiseaux. Cette étude est réalisée par Utilities Performance. Le rapport de phase 1 a été produit en juillet 2019. Il porte sur le recueil de données. La réalisation de l'étude s'articule en 5 phases dont la dernière correspond aux zonages d'assainissement pluvial et eaux usées et au dossier d'enquête publique lié. A ce jour aucun programme de travaux n'est disponible.

### 3.2.2 Communes relevant de l'assainissement autonome

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais gère tous les éléments des filières d'ANC qui assurent la collecte, le prétraitement et le traitement de toutes les eaux usées de l'habitation afin de préserver l'environnement et de garantir la salubrité publique. La commune d'Augerville-la-Rivière relève du SPANC de la CCPG mais du SMERB (Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers).

Relèvent totalement de l'assainissement autonome les communes d'Augerville-la-Rivière, de Bromeilles, de La Neuville-sur-Essonne, d'Ondreville-sur-Essonne.

Relèvent pour partie de l'assainissement individuels des communes d'Aulnay-la-Rivière, de Boësses (écarts), de Briarres-sur-Essonne, de Dimancheville, d'Echilleuses, de Grangermont, d'Orville et de Puiseaux.

Les informations disponibles sur l'aptitude des sols à l'épandage figurent dans l'Etat Initial de l'Environnement au chapitre 2.6.7 Schéma Directeur d'Assainissement.

De même les résultats des diagnostics sur l'assainissement collectifs figurent dans l'Etat initial de l'environnement au chapitre 2.6.8 Assainissement non collectif – diagnostics.

## 3.3 Réseaux d'eaux pluviales

---

On ne dispose à ce jour que d'information très fragmentaires, très souvent non cartographiées. Sur certaines communes l'information n'est pas disponible. Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement en cours l'ensemble du réseau pluvial devrait être cartographié.

### 3.3.1 Aulnay-la-Rivière

La commune signale sur le hameau d'Echainvilliers situé sur le plateau, un trop plein régulier des mares qui entraîne des inondations de caves. Ces mares sont alimentées par les eaux de ruissellement de

toitures qui se déversent partiellement sur la voirie. Après les inondations de mai 2016 le recreusement d'une des mares a été effectué.

Dans la vallée de l'Essonne le hameau de Farault, pour les habitations situées en contrebas, connaît également des problèmes d'eau de ruissellement. Le fossé de la départementale a été re creusé vers 1998. Un ovoïde assure la jonction fossé / Essonne.

### 3.3.2 Briarres-sur-Essonne

Source : Syndicat BDOP - Modification du zonage d'assainissement - esea - avril 2012.

Les réseaux existants sont présents en 2 endroits distincts.

Le cœur du bourg est desservi par au moins 620 ml de canalisation. Ce réseau est ancien et peu profond. Son implantation concerne les rues adjacentes à l'église (Rue Saint-Maurice puis Rue de l'École, et Rue de la Gare puis Rue de l'Église et enfin Rue de la Poterne).

L'ensemble des eaux pluviales se rejoint en bas de la Rue de la Poterne avant d'être rejeté vers l'Essonne. L'état général du réseau apparaît satisfaisant.

L'autre secteur de Briarres-sur-Essonne justifiant d'un réseau de collecte est le Route de Puiseaux à la limite communale entre Briarres-sur-Essonne et Puiseaux (Le Pont). Le réseau y est peu développé (145 ml) et rejoint la rivière de l'Essonne. Il collecte les eaux pluviales des Rue Grande, du Pourtour, des Déportés, des Fossés et une partie de la Route de Puiseaux.

Sur le secteur de l'Évangile, des avaloirs avec puisards ont été mis en place lors de la création du lotissement afin d'évacuer les eaux de ruissellement collectées par les nombreux caniveaux. On ne note pas de réseau de collecte organisé.

Des phénomènes de tassement au centre du bourg ont pu être mis en évidence compte tenu de l'ancienneté des matériaux.

Il semblerait également que ce réseau soit utilisé comme exutoire pour les eaux non épurées d'un certain nombre d'usagers (traces d'eaux ménagères dans les canalisations et dans les caniveaux).

Au niveau de la Route de Puiseaux, le réseau est également peu profond et surtout de petit diamètre (200 à 350 mm) alors qu'il est supposé drainé, en ce point bas, l'accumulation d'une zone « amont » très importante et très imperméabilisée.

### 3.3.3 Dimancheville

D'après les données de la Modification du zonage d'assainissement du BDOP, réalisé par esea en avril 2012, un avaloir est présent au « point bas » de la Rue de la République où des phénomènes de stagnation d'eau sont fréquents sur la chaussée. Il permettrait une évacuation à l'aide d'une canalisation très ancienne qui traverserait les propriétés privées avant d'atteindre les marais.

Les travaux de sécurisation, réalisés depuis 2016, de la Rue de l'École, la Rue de la Croix Saint Fiacre et la Rue du Moulin se sont accompagnés de la création d'un réseau eaux pluviales rue de la Croix Saint Fiacre et rue du Moulin. Deux séparateurs d'hydrocarbures ont été implantés pour prétraitement avant rejet dans l'Essonne.

### 3.3.4 Echilleuses

Source : Zonage d'assainissement – document d'enquête publique – Bios – 3/04/2019

Le bourg d'Echilleuses dispose d'un réseau pluvial partiel :

- de la place de l'Église jusqu'à la route de Puiseaux, de diamètre 300 et 500 mm,
- rue de la Porte du Château (D423),
- rue des Fossés Nord et Sud vers route de Boësses.

Le hameau de Morville ne possède pas de réseau. Une mare (source) se situe en point bas, au contact des argiles peu perméables.

Aucune problématique de ruissellement n'est signalée sur les zones urbaines, hormis des ruissellements sur la Grande Route (ruissellement sur les routes et trottoirs). Le réseau est partiel voir inexistant sur ce secteur.

Les exutoires des réseaux se situent :

- Mare route de Puiseaux (acheminement par un fossé busé),
- Mare route de Boësses qui reçoit également les eaux provenant de Boësses et les eaux traitées de sa station d'épuration.

La D423 est longée par un fossé / busage, l'infiltration se fait en bordure d'un champs.

Aucune proposition d'aménagement spécifique n'a été proposée sur la commune dans le cadre du zonage d'assainissement pluvial.

Un règlement du zonage pluvial a été établi visant à la limitation des apports pluviaux dans les zones urbanisées et urbanisables.

### 3.3.5 La Neuville-sur-Essonne

La commune signale la présence de 3 puisards d'infiltration des eaux de ruissellement de voirie sur la commune. Trois regards avec canalisation (sur des terrains privés) débouchant dans la Noue sont également présents. Aucun débordement ou inondation sur la voirie n'est enregistré au niveau des puisards. Les rejets dans la Noue sont susceptibles d'occasionner une détérioration ponctuelle de la qualité des eaux. La révision du zonage d'assainissement des eaux usées, approuvé le 14 novembre 2019, ne traite pratiquement pas du pluvial. L'étude signale uniquement que les eaux pluviales sont évacuées par un réseau séparatif embryonnaire constitué uniquement de quelques avaloirs et que le réseau ne dispose pas de déversoir d'orage.

### 3.3.6 Orville

Source : Modification du zonage d'assainissement du BDOP, réalisé par esea en avril 2012

Le réseau pluvial est caractérisé par un total de 410 ml de canalisations profondes de 1,20 à 2,93 m, soit :

- 200 ml au niveau de la Rue de l'Essonne récoltant les eaux pluviales (chaussée et toiture) de l'Est du bourg,
- 165 ml au niveau du Chemin du Moulin Neuf,
- 45 ml jusqu'au cours d'eau.

Le réseau d'Orville ne présente pas de traces d'effluents domestiques. Il existe cependant des anomalies notables.

Le réseau du Nord de la Rue de l'Essonne se trouve en contre-pente par rapport au terrain naturel. Il a ainsi été implanté en sur profondeur. On note aujourd'hui que cette dernière n'est pas assez importante

et qu'elle entraîne des phénomènes de stagnations d'eaux et de sables ponctuellement importants (10 à 20 cm d'épaisseur).

Le dernier tampon du Chemin du Moulin Neuf est également un lieu important de stagnation de sables issus du ruissellement des eaux d'une grosse partie du bourg.

### 3.3.7 Ondreville-sur-Essonne

Source : Schéma d'assainissement pluvial, Commune d'Ondreville sur Essonne, Bios, oct. 2014.

Un Schéma d'Assainissement Pluvial a été réalisé en 2014 sur la commune par la société BIOS. Il indique que le réseau pluvial est très peu développé et doté de 6 exutoires, 4 au niveau du bourg, 2 au niveau du Clos de la Groue.

En zone agricole aucun fossé n'est existant, la perméabilité des sols étant très bonne. La majorité des eaux pluviales provenant de l'extérieur des zones bâties (champs, certaines voiries "amont" comme la route de Grangermont) n'est pas contributive, effectivement les eaux s'infiltrent dans les bas cotés et les champs adjacents.

#### Réseau existant - Le bourg

Quatre exutoires sont présents.

##### Exutoire 1 - centre bourg

Le principal réseau pluvial de la commune récupère les écoulements du centre bourg (route de Puiseaux, allée de la mairie-école, rue basse pour partie et Route du Gâtinais). L'exutoire est un ancien fossé / noue drainant les marais sur le secteur. Une source se situe au niveau de cet exutoire. Le réseau pluvial est propre et en bon état. Des problèmes de ravinement ont lieu sur les trottoirs et la voirie (route de Puiseaux).

##### Exutoire 2 - mairie

L'exutoire 2 est constitué de 3 puits d'infiltration récupérant les eaux de la mairie et de l'allée de la mairie / école (pour partie) par l'intermédiaire de quelques avaloirs.

##### Exutoire 3 : Rue de l'Église

Cet exutoire récupère les eaux de la rue de l'Église sur deux parcelles privées par l'intermédiaire de 2 avaloirs privés.

##### Exutoire 4 : Rue basse

Cet exutoire récupère les eaux de la rue basse sur une parcelle privée par l'intermédiaire de 2 avaloirs et une grille (privés). Celles-ci sont canalisées en aval de l'habitation (réseau pluvial privé) et infiltrées dans une tranchée.

#### Réseau existant - Le Clos de la Groue

Deux exutoires sont présents.

##### Exutoire 5

L'exutoire 5 récupère par l'intermédiaire d'un avaloir les eaux provenant de la place des Tilleuls et du chemin du Moulin de la Groue (pour partie). Les eaux sont dirigées vers une tranchée drainante (infiltration).

##### Exutoire 6

L'exutoire 6 récupère en terrain privé (une grille, puis un puits d'infiltration) les eaux provenant du chemin du Moulin de la Groue (pour partie).

Le puits d'infiltration est insuffisant et des débordements sont fréquents lors des pluies importantes (inondation de la parcelle).

### **Aménagements projetés**

#### **Bassin versant du centre bourg**

Sur le bassin versant du bourg avec un rejet dans la noue, les écoulements actuels provoquent d'une part des dégâts sur la voirie (ravinage), des dépôts de sables, de MES (matières en suspension) au niveau de l'exutoire (colmatage) et d'autre part un déclassement de la qualité du cours d'eau en période d'étiage ainsi qu'une augmentation conséquente des débits (doublés pour une pluie biennale).

Deux solutions d'aménagement sont proposées :

1. l'aménagement d'une noue paysagère à l'exutoire permettant d'une part de dépolluer les eaux pluviales et d'autre part de réguler les débits,
2. l'infiltration des eaux en amont et la réalisation de noues sur deux sites.

La solution retenue par la commune est la réalisation d'une noue paysagère à l'exutoire.

#### **Bassin versant Clos de la Groue**

Sur ce bassin versant les eaux pluviales s'écoulent sur une parcelle privée où les débordements sont fréquents. Plusieurs solutions sont proposées qui consistent en la mise en place d'un réseau pluvial ainsi que d'une noue paysagère étagée. La commune a retenu la mise en place d'un réseau pluvial et la création d'un petit bassin d'infiltration.

La commune a demandé dans le PLUi la création de deux emplacements pour la réalisation de ces aménagements à venir.

## **3.3.8 Puiseaux - hameau du Pont**

*Source* : Syndicat BDOP - Modification du zonage d'assainissement - esea - avril 2012

Sur le hameau du Pont, on note la seule présence de 2 avaloirs qui récupèrent les eaux des caniveaux longeant la Route de Puiseaux avant de les rejeter vers l'Essonne.

## 4.DECHETS



## 4.1 Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Suite à la loi NOTRE, la compétence du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a été transférée aux régions sous forme d'un plan régional unique de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le PRPGD de la région Centre-Val de Loire a été adopté le 17 octobre 2019. Il devient le document de référence sur les thématiques déchets et économie circulaire, remplaçant les anciens plans départementaux relatifs aux déchets ménagers, aux déchets du BTP, et le plan régional d'élimination des déchets dangereux.


Afin de tendre vers une « **Région zéro déchet** », les objectifs principaux du PRPGD ont trait à la **prévention des déchets**, avec de nombreuses actions associées (lutte contre le gaspillage alimentaire, déploiement de la tarification incitative, réduction des déchets des professionnels, éco-exemplarité, forte communication à mettre en œuvre...).

Des objectifs relatifs à la **collecte et à la valorisation** de différents types de déchets sont également prévus, ainsi que des mesures encadrant **certaines installations de traitement de déchets**, en lien avec la réglementation.

## 4.2 SITOMAP

Source : SITOMAP – rapport annuel 2018.

### Les compétences du SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
	Collecte	PaP <sup>1</sup>	PaP <sup>1</sup>	PaV <sup>2</sup>	Déchèterie
Traitement					

■ Opérations assurées par le SITOMAP  
■ Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement

<sup>1</sup> PaP : Porte à Porte  
<sup>2</sup> PAV : Point d'Apport Volontaire

### Le territoire desservi par le SITOMAP

Le territoire desservi comporte :

- Une communauté d'agglomération (CA Etampois Sud Essonne),
- Six Communauté de communes,
- 97 communes dont 7 communes déléguées (Le Malesherbois).

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2018	PART / POPULATION TOTAL
45	CC du Pithiverais	31	30 104	37,43
	CC du Pithiverais Gâtinais	38	26 564	33
	CC de la forêt	6	10 366	12,90
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	7 003	8,70
77	CC du Gâtinais Val de Loire	2	1 341	1,70
	CC du Pays de Nemours	3	1 587	1,97
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	2	3 462	4,30
<b>TOTAL</b>		<b>97</b>	<b>80 427</b>	<b>100</b>

### La collecte en porte à porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR) et des déchets recyclables s'effectue par des camions de collecte bi-compartmentés. Les usagers disposent donc d'un bac de déchets recyclables (couvercle jaune) ainsi que d'un bac à ordures ménagères.

Le prestataire de collecte en Porte à Porte (PAP) et encombrants est VEOLIA (marché public au 01/01/2016).

Suivant les communes, la collecte a lieu une, deux ou trois fois par semaine.

Les déchets recyclables sont déchargés au Centre de Tri géré par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage. Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat BGV. La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

### Déchets encombrants

Le service de collecte des encombrants permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires. La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP. Une affiche a été réalisée et plusieurs exemplaires sont adressés en mairie plusieurs semaines avant la date de la collecte. Un mail est également envoyé afin d'aviser les mairies à l'approche de la date.

### La collecte en point d'apport volontaire

Sont réparties sur les communes du territoire du SITOMAP et en déchèteries :

- 231 colonnes à verre soit 1 pour 347 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 8 sont des colonnes enterrées,
- 63 bornes à textile dont 47 du prestataire Le Relais avec lequel SITOMAP a signé une convention.

La collecte du verre a progressé depuis 2015 passant de 2206 T à 2 366 T en 2017.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).

La collecte du textile est en 2018 en hausse par rapport à 2017. En 2018 se sont environ 255 T qui ont été collectées.

Le prestataire de collecte en Point d'Apport Volontaire est VEOLIA (marché public au 1/01/2016)

## Les déchèteries

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS.

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Cartons,
- Bois,
- Déchets verts
- Papier
- Verre,
- Tout venant,
- Gravats,
- Ferraille,
- Piles,
- Cartouches d'encre,
- Lampes,
- Batteries
- Huile de vidange,
- Déchets dangereux
- Déchets électriques
- Huile végétale de friture,
- Radiographies.



Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte. Ils peuvent ainsi décharger jusqu'à 3m<sup>3</sup>/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention.

La déchèterie de Puiseaux est ouverte :

- le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- le mercredi de 13h30 à 17h,
- le jeudi de 8h30 à 12h,
- le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

En 2018 la fréquentation de la déchèterie de Puiseaux s'élève à 29 651 particuliers et 327 professionnels, soit 12% et de la fréquentation des 8 déchèteries.

Les flux collectés et leur destination sont présentés ci-après<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Y compris la part SITOMAP à Neuville-aux-Bois.

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2018	DESTINATION (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
<b>Tout-venant</b>	▶ 5 311	▶ 66	▶ Saint-Aignan des Gués (45)	Centre enfouissement technique
<b>Tout-venant incinérable</b>	▶ 3 030	▶ 38	▶ CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
<b>Déchets verts</b>	▶ 6 611	▶ 82	▶ Compost du Gâtinais (91) et Chevilly (45)	Valorisation matière pour compostage
<b>Gravats</b>	▶ 4 075	▶ 51	▶ Société Crambes (45)	Valorisation matière
<b>Bois</b>	▶ 2 258	▶ 28	▶ PAPREC Chartres (28)	Valorisation matière pour panneaux et bois énergie
<b>Cartons</b>	▶ 639	▶ 8	▶ Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière CITEO
<b>Ferrailles</b>	▶ 980	▶ 12	▶ Acierie - FCR - Ferraille	Valorisation matière
<b>Batteries</b>	▶ 15	▶ 0,18	▶ STCM (45)	Valorisation matière
<b>Gros de magasin</b>	▶ 90	▶ 1,11	▶ Papetier	Valorisation matière
<b>Éco mobilier (SIRTOMRA)</b>	▶ 182			
<b>Huile de vidange Huile végétale</b>	▶ 52 ▶ 3,100	▶ 0,646 ▶ 0,037	▶ Martin environnement ▶ Oliobox	
<b>D3E<sup>1</sup></b>	▶ 659	▶ 8,06	▶ Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
<b>Piles</b>	▶ 4,705	▶ 0,05	▶ Corépîle	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement
<b>Néons</b>	▶ 0,217	▶ 0,002		
<b>Lampes</b>	▶ 1,033	▶ 0,012	▶ Recylum	

Les déchets dangereux ménagers spéciaux (DMS) sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, encre, colle, résine), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits combustibles, produits non identifiés. Le nombre de collectes en 2018 à Puiseaux s'élève à 31, soit 14% du total de collectes enregistrées sur les 8 déchèteries.